

FOOD WALLONIA

Ensemble pour un système alimentaire durable





Ensemble pour un système alimentaire durable

À notre initiative, le Gouvernement wallon a adopté le 27 octobre 2022 le plan d'actions Food Wallonia. Son objectif ? Accélérer la transition vers un système alimentaire durable au bénéfice de toutes et tous.

Le Gouvernement wallon s'était engagé dans sa Déclaration de Politique régionale à adopter une alliance emploi-environnement sur l'alimentation. C'est chose faite avec ce plan d'actions Food Wallonia qui constitue cette alliance autour d'objectifs sociaux, environnementaux et économiques en faveur d'un système alimentaire durable, mais aussi entre les acteurs de ce système.

Dans la lignée de la stratégie européenne "De la Ferme à la table", Food Wallonia se compose de 19 actions s'articulant autour de trois ambitions collectives structurantes :



Chacune de ces ambitions contribue aux six objectifs du Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie » de la stratégie "Manger Demain", qui a posé les jalons de la vision du Gouvernement wallon en matière d'alimentation durable.

Les 19 actions ont été définies dans une dynamique partenariale grâce aux travaux du Collège wallon de l'Alimentation Durable, que nous saluons pour le travail accompli. Ses membres représentent en effet les forces vives actives en matière d'alimentation en Wallonie. Ils se sont investis pendant plus d'un an pour élaborer ces actions, tout en tenant compte des actions existantes au sein d'autres plans stratégiques wallons, dont le Plan de Relance de la Wallonie. Toutes les actions sont donc complémentaires à l'existant afin d'assurer une contribution cohérente à chacun des 6 objectifs du Référentiel.

Nous nous engageons maintenant à assurer la mise en œuvre de ces actions en y consacrant les moyens nécessaires, et en tenant compte au mieux des réalités de terrain des acteurs du système alimentaire wallon. Avec ses atouts, la Wallonie se doit en effet d'être un acteur pionnier dans la transition vers un système alimentaire durable au bénéfice de toutes et tous.



« S'il est un besoin essentiel et central, c'est bien celui de se nourrir. Or, notre sécurité alimentaire est extrêmement dépendante de la géopolitique et des marchés mondiaux, rappelle Céline Tellier, Ministre en charge de l'Alimentation Durable. Pour offrir aux Wallon.ne.s une alimentation saine et de qualité, nous devons soutenir et encourager toutes les actions de relocalisation alimentaire et assurer une coordination et de la cohérence entre les différentes mesures en place. Une production bonne pour la santé est aussi une production respectueuse des terres, des eaux et de la biodiversité ainsi que des producteurs qui nous nourrissent. Food Wallonia nous permettra d'avancer en ce sens ».

« L'action Food Wallonia s'inscrit pleinement dans le plan de relocalisation alimentaire poursuivi en Wallonie. Grâce aux différents projets portés tels que la construction de hubs circuits courts pour transformer les aliments produits en Wallonie, le soutien renforcé aux coopératives ou encore les projets de soupes et collation saines gratuites dans les écoles..., Food Wallonia se dote aujourd'hui d'une ambition supplémentaire en termes de santé, d'emploi et d'économie », se réjouit Christie Morreale.



Willy Borsus : « Tous les canaux permettant de valoriser nos productions agricoles de qualité doivent être soutenus. L'échange d'idées et l'écoute mutuelle sont souvent moteurs de changement de paradigme. Ces projets permettent aux consommateurs d'être davantage conscients de la qualité de nos produits. L'ensemble de ces circuits de distribution permet une plus grande valorisation des produits de nos agriculteurs, maraichers, fruiticulteurs. »

Willy BORSUS
Vice-Président,
Ministre de l'Économie,
de la recherche
et de l'Innovation

Christelle MORREALE
Vice-Présidente,
Ministre de l'Emploi,
de la Formation et de
l'Économie sociale

Céline TELLIER
Ministre de
l'Environnement,
en charge du
Développement durable

TABLE DES MATIÈRES

Préambule.....	6
W PARTIE 1 – CONTEXTE	8
• 1 Contexte européen	9
• 2 Contexte wallon	9
2.1 Déclaration de politique régionale 2019-2024.....	9
2.2 Collège wallon de l’Alimentation durable	10
2.3 Vision et Stratégie pour un système agro-alimentaire durable.....	11
2.4 Plan de relance de la Wallonie.....	13
2.5 Complémentarité à d’autres plans et stratégies.....	14
W PARTIE 2 – PROCESSUS D’ELABORATION.....	15
• 1 Phase de consultation bilatérale des membres du CwAD	16
• 2 Phase de priorisation	17
• 3 Phase de co-construction d’actions.....	17
• 4 Phase de finalisation	18
W PARTIE 3 : STRUCTURE ET DESCRIPTION GENERALE DU PLAN D’ACTION	19
• 1 Trois ambitions collectives pour contribuer à la transition	20
• 2 Vue d’ensemble.....	21
W PARTIE 4 – LES ACTIONS.....	23
• A. Partageons les saveurs	26
Action A.1 – Faciliter la transition de la restauration collective vers une alimentation durable	27
Action A.2 – Améliorer l’approvisionnement des organisations d’aide alimentaire.....	30
Action A.3 – Améliorer l’accès à une alimentation de qualité des ménages vivant dans la précarité et/ou la pauvreté en soutenant la mise en œuvre d’actions communautaires	33
Action A.4 – Développer l’effet levier des marchés publics pour augmenter la demande de produits et services issus d’un système alimentaire durable	35
Action A.5 - Favoriser la consommation de produits alimentaires issus d’un système alimentaire durable dans les établissements HoReCa	37
Action A.6 – Préparer les acteurs des systèmes alimentaires wallons aux mesures de la stratégie « De la Ferme à la Table » en matière d’information des citoyens sur l’adéquation des produits alimentaires avec un système alimentaire durable.....	40
Action A.7 – Identifier et diffuser les pratiques en matière d’actions d’éducation, de sensibilisation et de promotion visant la transition vers un système alimentaire durable et les communiquer au service d’un récit commun.....	42
Action A.8 – Améliorer les connaissances et les compétences de l’ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire en matière de contaminants dans les denrées alimentaires.....	45
• B. Relocalisons les savoirs	49
Action B.1 – Faciliter l’accès au foncier agricole en tant que facteur de production contribuant à un système alimentaire durable....	50
Avis dissonants sur l’action B.1	52
Action B.2 – Structurer l’offre d’accompagnement, de formation et de test d’activité	53
Action B.3 – Optimiser le conseil auprès des producteurs afin de favoriser l’adoption de pratiques permettant de réduire l’utilisation de PPP et de fertilisants chimiques.....	57

TABLE DES MATIÈRES

Action B.4 – Augmenter l'hétérogénéité fonctionnelle des paysages agricoles aux différentes échelles de l'exploitation agricole	60
Action B.5 – Mettre en place un greendeal visant à développer des nouveaux business modèles basés sur des systèmes de distribution de produits alimentaires (entre autres) sans emballage à usage unique ou avec des emballages réutilisables	63
Action B.6 – Revaloriser les métiers de l'alimentation afin de favoriser l'attractivité du secteur et la création d'emploi en lien avec un système alimentaire durable	65
Action B.7 – Réviser les normes de commercialisation des fruits et légumes et sensibiliser le grand public sur la problématique de la perte alimentaire à la production	68
• C. Participons à la transition.....	72
Action C.1 – Mettre en place un outil de monitoring stratégique du système alimentaire.....	73
Action C.2 – Renforcer la gouvernance du système alimentaire au niveau régional et au niveau local	75
Action C.3 – Renforcer la transversalité et la cohérence des politiques wallonnes en lien avec le système	78
Action C.4 – Apporter un appui méthodologique à la collecte d'informations dans le secteur de l'aide alimentaire.....	80

PRÉAMBULE

Food Wallonia, un plan d'action pour une transition vers un système alimentaire durable en Wallonie

Dans la Déclaration de politique régionale (DPR) 2019-2024, le Gouvernement wallon a pris de nombreux engagements pour accélérer la transition vers un système agro-alimentaire durable, et en particulier celui d'élaborer une Alliance Emploi-Environnement sur l'Alimentation et de travailler dans une dynamique partenariale avec la mise en place du Collège wallon de l'alimentation Durable (CwAD). Ces engagements se sont cristallisés à travers les accords du Gouvernement wallon du 16 juillet 2020 et du 15 octobre 2020 sur proposition de la Ministre en charge du développement durable, Céline Tellier, en collaboration avec le Vice-Président et Ministre de l'Agriculture Willy Borsus et la Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, Christie Morreale.

Ce 27 octobre 2022, le Gouvernement de Wallonie a adopté le plan d'action Food Wallonia – concrétisant l'ambition de mettre en place une Alliance Emploi-Environnement sur l'Alimentation qui tienne compte des enjeux auxquels les acteurs de la transition doivent faire face.

Ce plan d'action a été élaboré par les membres du Collège wallon de l'Alimentation Durable entre janvier 2021 et mars 2022, au travers d'une dynamique participative et en complément des mesures prévues dans les autres plans et stratégies wallons en lien avec le système alimentaire. Il vise à contribuer aux objectifs stratégiques et opérationnels du Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie », tel qu'adopté dans le cadre du Décret du 2 mai 2019 relatif à la Stratégie wallonne de développement durable.

Les membres du CwAD attirent l'attention du Gouvernement wallon sur les éléments suivants :

- Il est essentiel que Food Wallonia contribue à l'atteinte des objectifs wallons, européens et internationaux. De nombreux objectifs en lien avec le système alimentaire existent au niveau wallon (par exemple, l'objectif d'atteindre 30% de la surface en bio d'ici 2030), au niveau européen (par exemple, les objectifs de la Stratégie 'De la Ferme à la Table') et au niveau international (par exemple, les cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD)). Il est primordial que le plan Food Wallonia permette d'y contribuer.
- Les actions Food Wallonia sont complémentaires aux mesures déjà existantes en matière de système alimentaire. C'est la raison pour laquelle la proposition actuelle ne contient pas de mesures concrètes pour répondre à certains défis pourtant identifiés par le CwAD, comme la réduction des pertes et gaspillages alimentaires, la réduction des émissions GES, la problématique de la logistique, le manque d'infrastructures locales pour certains types de transformation, la juste rémunération des différents acteurs du système, l'agriculture biologique, l'équilibre nutritionnel, ... En effet, en regard des actions déjà planifiées par ailleurs pour répondre à ces problématiques (notamment via le Plan REGAL – pour le gaspillage alimentaire –, la stratégie « Biodiversité 360° », le Plan de Développement de la Production biologique, le Plan wallon de Prévention et de Promotion de la Santé et le Plan de Relance de la Wallonie – pour les infrastructures de logistique de transformation) et, dans certains cas, du peu d'informations précises à disposition du CwAD sur ces mesures, le CwAD a estimé qu'il n'était pas en capacité de juger de la pertinence de développer des actions complémentaires.

Le CwAD souhaite toutefois insister sur le fait qu'il considère ces problématiques comme étant primordiales dans le cadre d'une transition du système alimentaire wallon vers plus de durabilité, ainsi que sur la nécessité de veiller à la cohérence de l'ensemble des actions menées en Wallonie concernant le système alimentaire. Il demande à ce sujet que soit réalisée une schématisation des interactions entre les différents plans et stratégies en lien avec le système alimentaire. Il souhaite par ailleurs être tenu informé de l'orientation qui sera donnée au Plan REGAL et aux projets du PRW pour lesquels un impact sur le système alimentaire est pressenti.

- Le plan d'action Food Wallonia doit être mis en œuvre avec un approche transversale et systémique, en veillant à contribuer à chaque objectif stratégique du Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie » en même temps.

PRÉAMBULE

- Les actions du plan d'action sont ciblées sur les compétences wallonnes, mais il est important d'insister sur le fait que de nombreuses compétences en matière agro-alimentaire sont fédérales et européennes, et que les marchés sont aussi européens, voire internationaux. Dès lors, si une volonté de relocaliser une partie du système alimentaire en Wallonie est bien présente et nécessaire, elle doit être pensée dans un cadre plus large, tenant compte des échanges de la Wallonie avec le reste de la Belgique, de l'Union européenne et du monde.
- Les actions ne contiennent pas à ce stade de précision quant à leur opérationnalisation. Par exemple, les aspects budgétaires ou les acteurs de la mise en œuvre n'ont pas été définis. Les membres du CwAD souhaitent insister sur leur intérêt à être associés à la mise en œuvre des actions qu'ils ont proposées. Ils attirent par ailleurs l'attention du Gouvernement sur l'importance de tenir compte des missions et cadres opératoires des structures et institutions existantes qui seront désignées pour la mise en œuvre de certaines actions.
- Les membres du CwAD ont souligné l'importance d'avoir un monitoring du système alimentaire wallon afin de pouvoir identifier et anticiper les principaux enjeux du système alimentaire, et ainsi définir des priorités. Ce monitoring se traduirait par un suivi complet du système alimentaire wallon – où chaque objectif stratégique du [Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie »](#) serait représenté par des indicateurs chiffrés.
- Le contexte dans lequel le système alimentaire évolue étant très mouvant, les membres du CwAD souhaitent que ce plan d'actions puisse régulièrement être adapté aux nouveaux besoins et aux nouvelles réalités, et ainsi proposer au gouvernement des orientations stratégiques et des actions en phase avec les priorités des secteurs du système alimentaire dans le cadre de leur transition vers un développement durable.
- Les membres du CWAD estiment indispensable de procéder à une évaluation de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions Food Wallonia à échéance régulière, et d'être impliqués dans cette évaluation.
- Enfin, les membres du CwAD estiment important de leur donner les moyens de remplir ses missions définies au sein du [décret du 2 mai 2019 – modifiant le décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable](#) et le décret du 6 novembre 2008 portant sur rationalisation de la fonction consultative. En effet, le Collège wallon de l'Alimentation Durable (CwAD) est une nouvelle instance. Ses mécanismes de gouvernance doivent encore être précisés afin de lui permettre de répondre de façon efficace aux missions qui lui sont conférées. Un groupe de travail et les moyens adéquats (budget et RH) doivent être mis en place.

01

CONTEXTE

1. CONTEXTE EUROPÉEN

L'Union européenne (UE) s'est dotée en 2019 d'un Pacte vert pour l'Europe. Ce Pacte est une stratégie de croissance visant à transformer l'UE en une société juste et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, caractérisée par l'absence d'émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 et dans laquelle la croissance économique sera dissociée de l'utilisation des ressources.

Un des axes de ce Pacte vert est relatif au système agro-alimentaire. Intitulé « De la ferme à la table », il vise à rendre les systèmes alimentaires équitables, sains et respectueux de l'environnement.

La Commission européenne signale que « *les systèmes alimentaires ne peuvent pas résister à des crises telles que la pandémie de COVID-19 s'ils ne sont pas durables. Nous devons repenser nos systèmes alimentaires qui représentent aujourd'hui près d'un tiers des émissions mondiales de GES, consomment de grandes quantités de ressources naturelles, entraînent une perte de biodiversité et des effets négatifs sur la santé (en raison de la sous-nutrition et de la surnutrition), et ne permettent pas à tous les acteurs, en particulier aux producteurs primaires, de réaliser des bénéfices économiques et des moyens de subsistance équitables.*

Mettre nos systèmes alimentaires sur une voie durable offre également de nouvelles possibilités aux opérateurs de la chaîne de valeur alimentaire. Les nouvelles technologies et les découvertes scientifiques, combinées à une sensibilisation accrue du public et à une demande accrue d'aliments durables, profiteront à toutes les parties prenantes. »¹

C'est ainsi que la Commission européenne a publié en mai 2020 la stratégie « De la ferme à la table ». Celle-ci vise à accélérer la transition vers un système alimentaire durable pour avoir un impact neutre ou positif sur l'environnement, contribuer à atténuer le changement climatique et à s'adapter à ses impacts, inverser la perte de biodiversité, assurer la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé publique, en veillant à ce que chacun ait accès à des aliments suffisants, sûrs, nutritifs et durables et préserver le caractère abordable des denrées alimentaires tout en générant des rendements économiques plus équitables, en favorisant la compétitivité du secteur de l'approvisionnement de l'UE et en promouvant le commerce équitable.

Les actions prévues dans cette Stratégie visent à

- Assurer une production alimentaire durable
- Assurer la sécurité alimentaire
- Promouvoir des pratiques durables en matière de transformation des denrées alimentaires, de commerce de gros, de commerce de détail d'hôtellerie et de services de restauration
- Promouvoir une consommation alimentaire durable et faciliter l'adoption de régimes alimentaires sains et durables
- Réduire les pertes et le gaspillage alimentaires
- Combattre la fraude alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire
- Rendre la transition possible, via la recherche, l'innovation, la technologie, les investissements et des services de conseil, partage de données et de connaissances et compétences
- Promouvoir la transition mondiale

2. CONTEXTE WALLON

2.1 Déclaration de politique régionale 2019-2024

Dans la Déclaration de politique régionale (DPR) 2019-2024, le Gouvernement wallon a pris de nombreux engagements pour accélérer la transition vers un système agro-alimentaire durable, et en particulier celui d'élaborer une AEE Alimentation et de travailler dans une dynamique partenariale avec notamment la mise en place du CwAD.

A cette fin, « le Gouvernement entend favoriser, au sein du SPW, un rassemblement des compétences incluant toute la chaîne alimentaire de l'agriculture et de l'alimentation, y compris les enjeux liés à la consommation. [...] La stratégie « Manger Demain » et les moyens du Green Deal seront intégrés à la dynamique de l'alliance. » (DPR, p.76). Cet engagement au sein de la DPR est en cohérence avec le Décret du 2 mai 2019 - modifiant le décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable et le décret du 6 novembre 2008

”
**FOOD WALLONIA,
UNE PRIORITÉ DE LA
DÉCLARATION DE
LA POLITIQUE RÉGIONALE
2019-2024**

1. https://ec.europa.eu/food/horizontal-topics/farm-fork-strategy_fr

portant rationalisation de la fonction consultative - qui institue le Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie » (voir 2.3), la Stratégie « Manger Demain », et la mise en place d'un Collège wallon de l'Alimentation durable (voir 2.2).

Ainsi, sur proposition de la Ministre en charge du développement durable, Céline Tellier, en collaboration avec le Vice-Président et Ministre de l'Agriculture Willy Borsus et la Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, Christie Morreale, le Gouvernement de Wallonie a approuvé le 16 juillet 2020 plusieurs mesures destinées à favoriser la résilience et à relocaliser le système alimentaire wallon : un appel à projets pour soutenir des initiatives de relocalisation alimentaire territoriale, la mise en place du Collège wallon de l'Alimentation Durable et le lancement de l'élaboration de l'Alliance Emploi-Environnement sur l'Alimentation, appelée **Food Wallonia**.

2.2 Collège wallon de l'Alimentation durable

Le 15 octobre 2020, le Gouvernement de Wallonie a adopté la nomination des 40 membres du **Collège wallon de l'Alimentation durable** (CwAD), sur proposition conjointe des trois ministres précités. La liste des membres est reprise ci-dessous selon les catégories prévues dans le Décret du 2 mai 2019 - modifiant le décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable et le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative

CATÉGORIE	MEMBRES
A. Autorités politiques tous niveaux de pouvoir confondus	- Ministre de l'Environnement, en charge du Développement durable
	- Ministre de l'Agriculture et de l'Économie
	- Ministre de l'Emploi, de l'Action sociale, de la Formation et de la Santé
	- Association des Provinces Wallonnes (APW)
	- Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)
B. Administrations publiques et OIP régionaux	- SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
	- SPW Économie, Emploi, Recherche
	- SOWALFIN
	- APAQ-W - IFAPME
C. Fédérations interprofessionnelles et associations professionnelles	- CGSLB (via l'asbl "Bien-être des salariés")
	- Fédération wallonne de promotion de la santé (FWPSanté)
	- Fédération des Services sociaux + Organisme wallon de Concertation de l'Aide alimentaire
	- Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA)
	- Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA)
	- Union Nationale des Agrobiologistes Belges (UNAB)
	- Union des Agricultrices Wallonnes (UAW)
	- Collège des Producteurs/Manger Demain
	- Fédération Wallonne Horticole (FWH)
- Fédération HoReCa Wallonie	
D. Secteur associatif	- Réseau des Acteurs Wallons pour une alimentation durable (RAWAD)
	- Ceinture Aliment-Terre Liégeoise
	- Nature et Progrès
	- Comité de concertation des Centres locaux de promotion de la Santé
	- Centre National de Coopération au Développement (CNCD)
	- Les 20 Groupes d'Action Local (GAL) wallons
	- Solidaris
	- Diversiferm
	- Fédération IEW
E. Secteur de la recherche	- Wagraim
	- Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W)
	- Philippe Baret (professeur UCL)
	- Jérôme Bindelle (professeur ULiège)

CATÉGORIE	MEMBRES
F. Secteur des entreprises agricoles	- Magrilhove
G. Secteur des entreprises autres qu'agricoles	- Moulins de Statte
	- Association professionnelle du Libre-service Indépendant en Alimentation (APLSIA)
	- Fédération de l'Industrie Alimentaire Belge (FEVIA)
H. Citoyens et consommateurs	- Comeos
	- Association Belge de Recherche et d'Expertise des Organisations de Consommateurs (AB-REOC)
	- Antonia Bousbaine

Avec cette structure, le Gouvernement poursuit l'ambition de fédérer l'ensemble des acteurs wallons pour accélérer la transition vers un système agro-alimentaire plus durable dans une véritable structure faitière partenariale, le CwAD.

Les missions du CwAD telles que définies dans la décision du Gouvernement sont les suivantes :

- I. orienter les travaux de l'Alliance Emploi Environnement Alimentation en s'appuyant sur la méthodologie de travail proposée dans la stratégie « Manger Demain »,
- II. identifier les actions prioritaires à mener à l'aide des leviers répertoriés en annexe de la stratégie « Manger Demain »,
- III. identifier et proposer des solutions coconstruites, innovantes, transdisciplinaires et coordonnées au service de la transition alimentaire,
- IV. permettre un échange d'information entre les différents acteurs liés à l'alimentation,
- V. émettre des avis dans le domaine de l'alimentation durable et
- VI. analyser, capitaliser et diffuser les bonnes pratiques émergentes au sein des conseils de politiques alimentaires (CPA) fonctionnant à un niveau plus local.

2.3 Vision et Stratégie pour un système agro-alimentaire durable

Les travaux menés par le Gouvernement de Wallonie pour promouvoir un système alimentaire durable s'inscrivent dans le cadre de travaux entrepris dès 2017 pour doter la Wallonie d'une vision en matière d'un système alimentation durable et ensuite d'une stratégie.



Concernant la vision, celle-ci a été élaborée avec l'ensemble des acteurs du système alimentaire en 2017-2018. Ce processus participatif a permis de définir un [Référentiel intitulé « Vers un système alimentaire durable en Wallonie » \(voir schéma ci-dessous\)](#). Ce Référentiel a été inscrit dans le Décret du 2 mai 2019 - modifiant le décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable et le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative.

Ce Référentiel fournit un cadre mobilisateur pour favoriser la transition, qui définit un système alimentaire durable comme étant celui qui rencontre l'ensemble des objectifs stratégiques définis au sein du Référentiel tout en respectant ces principes généraux.

Ces objectifs stratégiques sont au nombre de six, dont quatre sont des objectifs thématiques. Ils concernent la disponibilité et l'accès, la bonne santé et le bien-être, la prospérité socio-économique et la préservation de l'environnement. Les deux derniers sont transversaux et concernent les connaissances et compétences et les mécanismes de gouvernance.

L'atteinte de ces objectifs stratégiques doit se faire en s'appuyant sur huit principes généraux qui s'imposent à chacun :

1. L'exception et la priorité alimentaire : l'alimentation est un besoin humain fondamental
2. La multiplicité des valeurs liées à l'alimentation : l'alimentation n'est pas une simple marchandise
3. L'approche systémique : le système alimentaire doit être abordé dans toute sa complexité
4. L'amélioration continue : la transition vers un système alimentaire durable est continue et ambitieuse
5. La diversité : le système alimentaire wallon est composé de divers modèles, processus et pratiques
6. La collaboration : chaque acteur a une responsabilité et un rôle à jouer, en interaction avec les autres
7. L'équité sociale : tous les acteurs doivent bénéficier de la transition et être capables d'y prendre part
8. La résilience : le système doit résister aux perturbations et limiter l'ampleur des crises

Suite à l'adoption de ce Référentiel, le Gouvernement de Wallonie s'est doté en novembre 2018 d'une stratégie intitulée la stratégie « Manger Demain ». Celle-ci comprend 10 mesures² :

- MESURE 1 Mise en place d'une structure de coordination de la stratégie « Manger Demain »
- MESURE 2 Mise en place de conseils de politiques alimentaires (CPA) aux niveaux local et régional
- MESURE 3 Coordination des politiques en lien avec l'alimentation durable
- MESURE 4 Diffusion d'une identité commune pour l'alimentation durable en Wallonie
- MESURE 5 Développement et animation d'un portail web
- MESURE 6 Tenue d'un baromètre de l'alimentation durable en Wallonie
- MESURE 7 Organisation des assises de l'alimentation durable en Wallonie
- MESURE 8 Choix d'une thématique prioritaire de concentration des efforts en termes d'alimentation durable
- MESURE 9 Analyse et mise en synergie des différents plans d'action gouvernementaux en lien avec l'alimentation durable
- MESURE 10 Soutien au lancement et à la mise en œuvre de projets pilotes basés sur les leviers d'action identifiés lors des assises de l'alimentation

Food Wallonia vise à doter la Wallonie d'un plan d'action concret en faveur de la transition vers un système alimentaire durable, qui s'inscrit dans la continuité du Référentiel et de la Stratégie Demain, et qui tient compte des enjeux et réalités du terrain à travers la consultation du CwAD.

2. <https://developpementdurable.wallonie.be/sites/dd/files/2019-05/Strat%C3%A9gie%20Manger%20Demain.pdf>

”
**FOOD WALLONIA, UN PLAN
D'ACTION QUI S'EST CONSTRUIT
SUR LA VISION COMMUNE ET
PARTAGÉE DU RÉFÉRENTIEL
VERS UN SYSTÈME ALIMENTAIRE
DURABLE EN WALLONIE**

2.4 Plan de relance de la Wallonie

En parallèle des travaux du CwAD, le Gouvernement de Wallonie a travaillé sur un plan de relance pour répondre aux impacts causés et enjeux soulevés par la crise de la COVID-19. Il adopté ce plan en octobre 2021.

Dans ce plan, l'agriculture et le système agroalimentaire sont considérés comme des secteurs essentiels pour la relance et le redéploiement de la Wallonie dans un contexte de transition. Il y est mentionné que « La crise de la COVID-19 a démontré toute l'importance de maîtriser nos filières d'approvisionnement alimentaire et de les relocaliser en Europe, en Belgique et en Wallonie, autant que possible ». Cette nouvelle dynamique doit aussi être source de création d'emplois de qualité et de revenus décents, tout au long de la chaîne de production. L'agriculture et l'alimentation jouent également un grand rôle en termes de santé, d'environnement et de climat, sans parler de leurs liens avec la préservation des paysages et l'aménagement du territoire... L'agriculteur est un acteur central du redressement de la Wallonie et de la qualité de vie de ses habitants.

Mobilisant au total 7,644 milliards d'euros d'ici 2024, ce Plan de relance pour la Wallonie se compose de 6 axes :

- Miser sur la jeunesse et les talents de Wallonie
- Assurer la soutenabilité environnementale
- Amplifier le développement économique
- Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale
- Garantir une gouvernance innovante et participative
- Soutenir la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés

Ainsi, l'axe 3 consacré à l'amplification du développement économique comprend l'objectif stratégique de renforcer la souveraineté alimentaire, qui est décomposé dans les objectifs opérationnels suivants :

- Relocaliser l'alimentation et développer des plateformes logistiques
- Réaffirmer le rôle multifonctionnel de l'agriculture et de l'élevage
- Mesurer et valoriser l'impact environnemental des exploitations agricoles
- Soutenir la transition environnementale de l'agriculture
- Stimuler l'éco-entrepreneuriat dans le domaine agroalimentaire et amplifier la «relève» des agriculteurs et producteurs agricoles
- Soutenir et amplifier l'accompagnement des cantines durables
- Organiser la distribution et la valorisation de la production wallonne optimisant les débouchés existants

Plusieurs projets financés dans ce cadre sont financés par l'Union européenne dans le cadre de la Facilité pour la relance et la résilience.



2.5 Complémentarité à d'autres plans et stratégies

Food Wallonia prend place dans le cadre décrit ci-dessus, et vise à donner corps à la notion de système alimentaire durable. En effet, il existe actuellement en Wallonie de nombreux plans, stratégies et initiatives qui touchent de près ou de loin aux enjeux agro-alimentaires, mais qui ne l'aborde pas de manière systémique. Citons notamment les plans et stratégies suivants :

En matière d'agriculture :

- Plan Stratégique dans le cadre de la PAC 2021-2027
- [Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2030](#)

En matière d'environnement :

- [Programme wallon de réduction des pesticides](#)
- [Plan air climat énergie 2016-2022](#)
- [Programme de gestion durable de l'azote en agriculture IV](#) (en préparation)
- [Stratégie biodiversité 360°](#) (en préparation)

En matière de déchets et d'économie circulaire

- [Plan de réduction du gaspillage alimentaire](#)
- [Stratégie économie circulaire - Circular Wallonia](#), avec la chaîne de valeur « alimentation »

En matière de promotion de la santé :

- [Plan wallon de prévention et de promotion de la santé 2030](#) (Wapps)

En matière de lutte contre la pauvreté et promotion de l'économie sociale :

- [Plan de sortie de la pauvreté 2020-2024](#) (note d'orientation)
- Stratégie de la Wallonie pour soutenir le développement de l'économie sociale : Alternatives Wallonia 2020-2024

En matière d'innovation :

- [Stratégie de spécialisation intelligente S3, avec sa feuille de route pour le Domaine d'Innovation Stratégique \(DIS\) « Chaînes agro-alimentaires du futur et gestion innovante de l'environnement »](#)

Food Wallonia entend lancer une approche plus systémique et globale du système alimentaire en Wallonie, dans la lignée des travaux menés au niveau des Nations unies, de l'OCDE et de l'Union européenne.

”

**FOOD WALLONIA, POUR
UNE APPROCHE
SYSTÉMIQUE
ET TRANSVERSALE DU
SYSTÈME ALIMENTAIRE**

02

PROCESSUS
D'ELABORATION

L'élaboration d'une Alliance Emploi-Environnement sur l'Alimentation fait partie d'une priorité de la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 pour accélérer la transition vers un système alimentaire durable. Afin de stimuler la dynamique partenariale au sein de l'Alliance et d'assurer la prise en compte des enjeux auxquels tous les acteurs du système alimentaire doivent faire face, le Gouvernement de Wallonie a décidé de s'appuyer sur les propositions du Collège wallon de l'Alimentation Durable pour coconstruire ce plan d'action.

Mis en place le 15 octobre 2020, la participation à l'élaboration d'actions pour l'Alliance Emploi-Environnement sur l'Alimentation (AEEA) constitue un des premiers travaux demandés au Collège wallon de l'Alimentation Durable (CwAD). Le **plan d'action Food Wallonia** est le résultat de ce processus de co-construction avec le CwAD entre janvier 2021 et mars 2022.

L'élaboration du plan d'action a nécessité plusieurs phases de travail avec le CwAD : la consultation bilatérale de tous ses membres, la priorisation des axes de travail et la co-construction. La première phase de travail est une phase divergente, tandis que les deux suivantes sont des phases convergentes – permettant d'aboutir aux propositions finales étayées dans ce document (Figure 1). Ces différentes phases de travail sont décrites en détail dans les sous-sections suivantes.

”
**FOOD WALLONIA,
UN PLAN CONSTRUIT AVEC
LE CWAD POUR PRENDRE
EN COMPTE LES ENJEUX ET
RÉALITÉS DU TERRAIN**

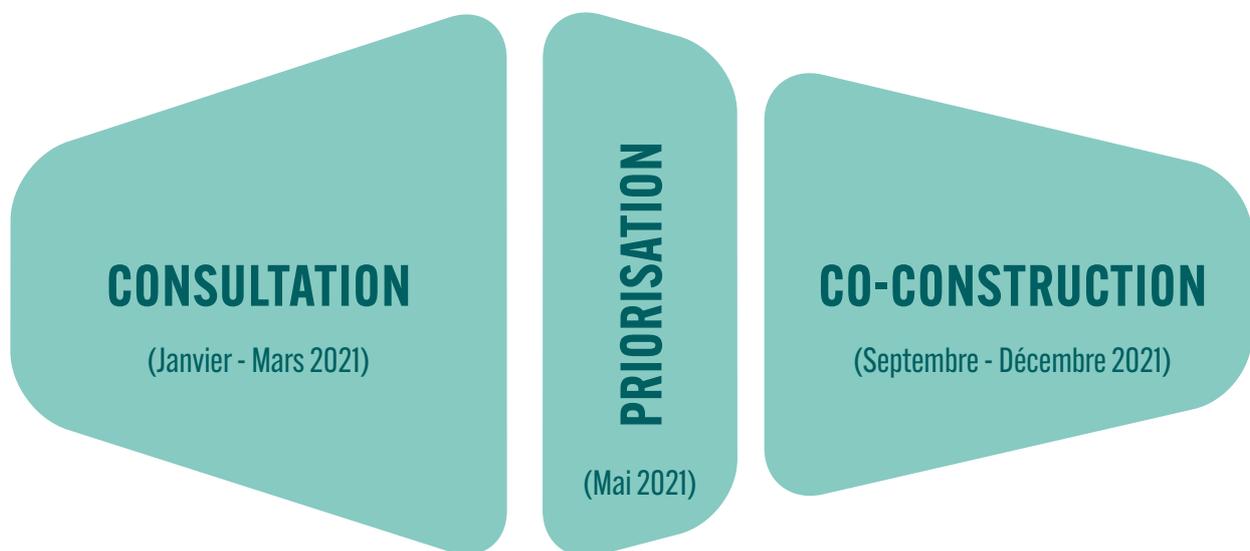


Figure 1 : Les trois phases de travail mobilisées pour élaborer le plan d'action Food Wallonia

Le comité de pilotage – composé des représentants des trois ministres impliqués dans la démarche – s'est réuni à chaque étape du processus d'élaboration afin d'être tenu informé du déroulement des travaux et valider la méthodologie de co-construction proposée par la Direction du Développement Durable (SPW-SG).

1. PHASE DE CONSULTATION BILATÉRALE DES MEMBRES DU CWAD

La première phase de travail a consisté à rencontrer individuellement³ les membres du CwAD en vue de mieux comprendre les visions et attentes de chaque acteur représentant le système alimentaire wallon au sujet de la transition vers un système alimentaire plus durable en Wallonie. Ces entretiens ont également été l'occasion de présenter à chaque acteur le Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie » afin de porter chacun à un même niveau de connaissances sur les travaux menés en 2017-2018 sur la définition d'une vision commune et partagée.

Dans ce cadre, chaque membre du CwAD a pu formuler ses attentes et ses priorités en regard des différents objectifs stratégiques et opérationnels du Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie ». A l'issue de cette consultation, il a été demandé à chaque acteur d'identifier trois leviers d'actions pour répondre aux priorités qu'il avait identifiées.

3. Le choix d'opérer des rencontres individuelles plutôt que collectives a également été guidé par le contexte et les règles sanitaires liées au COVID-19 en vigueur en 2021 : au vu du nombre de membres au sein du CwAD, il semblait compliqué de laisser l'opportunité à chacun de s'exprimer au sein d'une réunion virtuelle pour cette première phase de travail.

2. PHASE DE PRIORISATION

La seconde phase de travail a consisté à établir des priorités collectives sur base des propositions de priorités définies de manière individuelle lors de la première phase de travail. L'objectif est de pouvoir identifier des axes de travail pour initier la phase de co-construction d'actions.

En pratique, cette phase de travail a nécessité de réaliser une synthèse des priorités identifiées lors des consultations bilatérales en correspondance avec les objectifs opérationnels (OO) du Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie ». Cet exercice a permis d'identifier 22 OO prioritaires – englobant toutes les propositions des membres du CwAD.

Afin d'identifier les priorités de travail pour la suite de travaux, ces 22 OO prioritaires ont fait l'objet d'une priorisation par chaque membre du CwAD. Les résultats de la compilation de ces priorisations individuelles ont été présentés et discutés avec les membres du CwAD afin de veiller à définir un ensemble de priorités cohérent pour orienter les travaux du CwAD dans le cadre de sa mission d'élaboration d'actions pour le plan Food Wallonia

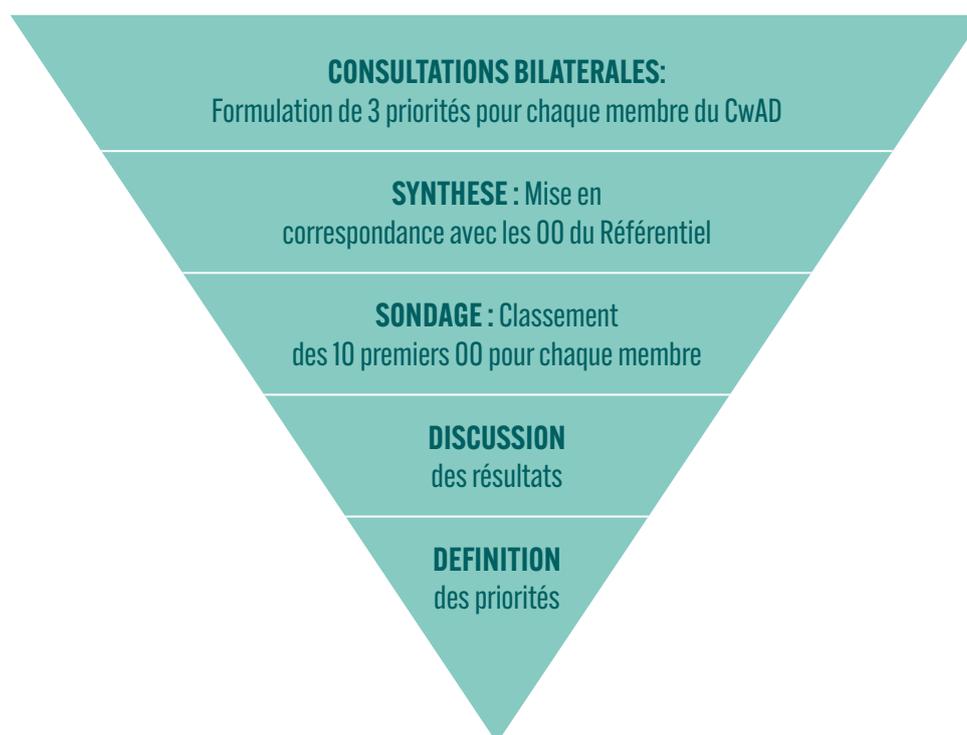


Figure 2 : Processus de définition des priorités de de travail pour développer les actions opérationnelles

Ainsi, onze thèmes prioritaires ont été identifiés et retenus comme formant un ensemble cohérent pour organiser la phase de co-construction de propositions d'actions : l'accès à tous, la restauration collective, le foncier, la santé, la relocalisation et la rémunération, l'emploi et la formation, l'environnement, l'éducation et la sensibilisation et la gouvernance.

3. PHASE DE CO-CONSTRUCTION D' ACTIONS

Cette troisième phase de travail a consisté à co-construire des actions sur base du contenu des consultations bilatérales (cfr première phase de travail). Pour aboutir aux actions présentées dans ce document, de nombreuses étapes de travail ont été menées de juin à décembre 2021 (Figure 3).

Ainsi, les informations issues des consultations bilatérales – contenant des points d'attention et des propositions de leviers d'actions – ont tout d'abord été synthétisées en regard d'un premier prisme de lecture, celui des 11 thèmes prioritaires définis dans la phase de travail précédente. Un second prisme de lecture a ensuite été mis en place à travers la consultation de la plateforme inter-administration – une plateforme regroupant les administrations compétentes en matière de système alimentaire durable – afin d'apporter des éléments d'information sur l'existant en termes de plans, programmes et initiatives publiques. La mobilisation de ces deux clés de lecture a permis à l'administration – SPW SG Direction du Développement Durable – de rédiger de juin à août 2021 des documents préparatoires à soumettre aux différents groupes de travail (GT) de co-construction du CwAD organisés de septembre à décembre 2021.

Trois séries de groupes de travail (GT) ont été organisés autour des quatre objectifs stratégiques thématiques du référentiel (Accès à tous & Disponibilité, Santé & Bien-être, Prospérité socio-économique, Environnement). Les membres du CwAD ont eu l'occasion de s'inscrire à un ou plusieurs thèmes de travail afin de participer aux travaux des GT pour lesquels chacun porte un intérêt ou à une expertise.

Les objectifs de la première série de GT (GT1) étaient d'une part de converger vers l'identification d'environ 4-5 fiches-actions sur base des premiers éléments étayés et analysés au sein des documents préparatoires susmentionnés ; et d'autre part, d'identifier les membres du CwAD qui souhaitaient contribuer plus activement à la co-construction de ces fiches-actions d'ici la deuxième série de GT – en participant à un focus group (FG). Ces focus group ont été définis – dans le cadre de ce travail – comme étant un sous-groupe autonome de membres du CwAD qui se donne pour objectif de travailler sur une fiche-action en vue de soumettre une proposition de contenu plus aboutie d'une réunion de GT à l'autre.

La seconde série de GT avait pour objectif de bonifier les fiches-actions qui avaient été travaillées en focus group : dans le cadre de ces GT, chaque focus group a présenté l'état d'avancement de ses travaux aux autres membres du GT afin de récolter leurs points d'attention et propositions de bonification. A l'issue de cette seconde série de GT, les membres des FG sont donc repartis avec toute une série de bonifications à intégrer au sein des fiches-actions concernées.

La dernière série de GT avait pour objectif de récolter les commentaires des membres du CwAD qui n'avaient pas eu l'occasion de suivre les travaux desdits GT afin de finaliser les propositions de fiches-actions : des créneaux de discussion collective par fiche-action ont été partagés à l'ensemble des membres du CwAD (et pas uniquement à ceux qui s'étaient inscrits aux thèmes de travail) pour veiller à récolter un maximum de points d'attention et de propositions de bonification des fiches-actions. Parallèlement à l'organisation de ces groupes de discussion, les fiches-actions ont été partagées sur une plateforme en ligne afin de récolter les commentaires des membres qui n'auraient pas eu l'occasion de participer à ces groupes de discussion.

”
**FOOD WALLONIA, UN PLAN
 CONSTRUIT SUR L'EXISTANT
 POUR PROPOSER DES
 ACTIONS PERTINENTES
 ET EFFICACES**

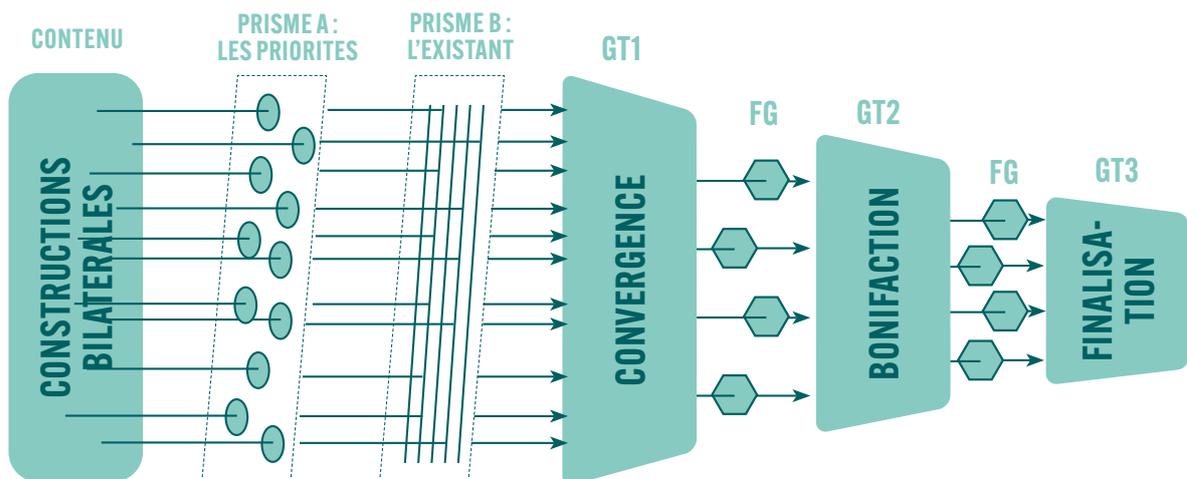


Figure 3 : Description des différentes étapes de la troisième phase de travail en vue d'aboutir à des propositions d'actions coconstruites par les membres du CwAD [Légende : GT1 – Première série de Groupes de Travail, GT2 – Deuxième série de Groupes de Travail, GT3 – Troisième série de Groupes de Travail, FG – Focus Group]

4. PHASE DE FINALISATION

Suite aux travaux des GT, un premier document compilant toutes les actions proposées a été diffusé aux membres du CwAD le 21 décembre 2021. Début janvier, une séance de travail a été organisée pour finaliser les actions transversales qui n'avaient pas pu être débattues collectivement en 2021.

Le CwAD a pu formuler des commentaires par écrit durant tout le mois de janvier en vue d'aboutir à une version finale du document. Le texte a ensuite été retravaillé par le secrétariat du CwAD pour prendre en compte au mieux les remarques formulées, et des focus group ont été reconsultés sur les changements opérés afin d'assurer une co-construction collective dans cette phase de finalisation.

Le CwAD s'est réuni une dernière fois fin mars 2022 pour finaliser collectivement cette dernière version, permettant ainsi une remise des propositions d'actions au comité de pilotage – composé des trois représentants des ministres impliqués – début juin 2022.

03

STRUCTURE ET
DESCRIPTION
GENERALE DU
PLAN D'ACTION

1. TROIS AMBITIONS COLLECTIVES POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION

Le plan d'action vise à concrétiser trois ambitions collectives :



**PARTAGEONS
LES SAVEURS**

Partager les saveurs, c'est favoriser la consommation d'aliments relevant d'un système alimentaire durable pour tous les citoyens.



**RELOCALISONS
NOS SAVOIRS**

Relocaliser les savoirs, c'est veiller à mobiliser les compétences wallonnes pour bénéficier d'un système alimentaire wallon durable et résilient.



**PARTICIPONS
À LA TRANSITION**

Participer à la transition, c'est permettre une gouvernance participative et transparente pour identifier les enjeux stratégiques auxquels le système alimentaire wallon est confronté.

”
**TROIS AMBITIONS
COLLECTIVES STRUCTURANTES
POUR UNE APPROCHE
TRANSVERSALE ET SYSTÉMIQUE
DE LA TRANSITION**

Ces trois ambitions s'inscrivent dans la vision définie au sein du Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie », et peuvent donc être rattachées à des objectifs opérationnels et stratégiques définis au sein de ce Référentiel selon une approche systémique et transversale. Ainsi, chaque action peut contribuer à plusieurs objectifs opérationnels et à plusieurs objectifs stratégiques du Référentiel étant donné le caractère structurant de l'alimentation au sein de notre société (Figure 4).

La mise en œuvre de chaque action sera suivie par des indicateurs de réalisation. La contribution de ces actions aux objectifs opérationnels sera quant à elle suivie à l'aide d'indicateurs de résultats, c'est-à-dire des indicateurs permettant d'apprécier l'impact immédiat de la mise en œuvre des actions sur le public ciblé. La transition vers l'atteinte des objectifs stratégiques sera suivie à l'aide d'indicateurs d'impact, permettant d'apprécier les effets indirects des actions au-delà des résultats pour les publics ciblés. Ces indicateurs seront précisés et évalués lors de la mise en œuvre de Food Wallonia.



Figure 4 : Structure du plan d'action Food Wallonia

2. VUE D'ENSEMBLE

Food Wallonia comporte un ensemble de 19 actions, structurée en trois ambitions collectives, qui contribuent à répondre aux six objectifs stratégiques de la transition vers un système alimentaire durable. Les tableaux ci-dessous présentent la répartition de la contribution du plan aux 3 ambitions collectives structurantes et aux différents objectifs stratégiques de la transition (Tableau 1, Tableau 2). Ces chiffres mettent en exergue que les ambitions collectives se traduisent en actions transversales et systémiques.

AMBITIONS COLLECTIVES	NOMBRE D'ACTIONS CONTRIBUTRICES
Partageons les saveurs	8
Relocalisons les savoirs	7
Participons à la transition	4

Tableau 1 : Identification du nombre d'actions contribuant aux ambitions collectives Food Wallonia

OBJECTIFS STRATÉGIQUES THÉMATIQUES	NOMBRE D'ACTIONS CONTRIBUTRICES
Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable	17
Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens	17
Générer de la prospérité socio-économique	14
Préserver l'environnement	16
Offrir un niveau de connaissances et de compétences élevé en matière de système alimentaire durable	5
Mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces	5

Tableau 2 : Identification du nombre d'actions contribuant aux objectifs stratégiques du Référentiel

Différents types d'instruments politiques sont sollicités pour mettre en œuvre le plan d'action Food Wallonia. Une action peut recourir à plusieurs instruments politiques. Le type d'instruments ainsi que le nombre d'actions qui les mobilise sont repris dans le tableau ci-dessous.

CATÉGORIES	INSTRUMENTS POLITIQUES	NOMBRE D'ACTIONS MOBILISATRICES
Gouvernance	Gouvernance	2
	Monitoring et planification	3
	Réglementation	3
Mise en capacité	Information	3
	Sensibilisation et promotion	6
	Education et Formation	3
Connaissance	Recherche & Etude	7
	Innovation	2
Opérationnalisation	Accompagnement	5
	Aides financières	8

Tableau 3 : Identification des instruments politiques mobilisés au sein du plan d'action ainsi que le nombre d'actions recourant à ces instruments politiques

Chaque action identifie un public cible. Ce public cible correspond à l'ensemble des personnes visées par la mise en œuvre de l'action – et non les personnes qui vont être responsables de la mise en œuvre des actions du plan. Les acteurs de la mise en œuvre seront identifiés lors de l'opérationnalisation. Les publics ciblés par le plan d'action comme acteurs de la transition sont les suivants :

- Les producteurs
- Les transformateurs
- Les distributeurs
- Les acteurs du secteur HoReCa & Catering
- Les consommateurs
- Les pouvoirs publics
- Autres (associations, éducation/formation, recherche, structures de l'aide alimentaire, etc.)

La Figure 5 : Caractérisation de la proportion de catégories d'instruments politiques mobilisées pour contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques du Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie » l'Alimentation (OS1 – Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable, OS2 – Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens, OS3 - Générer de la prospérité économique, OS4 - Préserver l'environnement) décrit la proportion des catégories d'instruments politiques mobilisées pour contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques du Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie ». Ce graphique montre que le plan d'action Food Wallonia mobilise des instruments politiques variés et complémentaires pour chacun des objectifs stratégiques. A noter que ce graphique se base sur une information sur le nombre de fois qu'un instrument politique est cité, et non sur base d'une information sur le budget alloué qui permettrait d'établir une répartition plus précise.

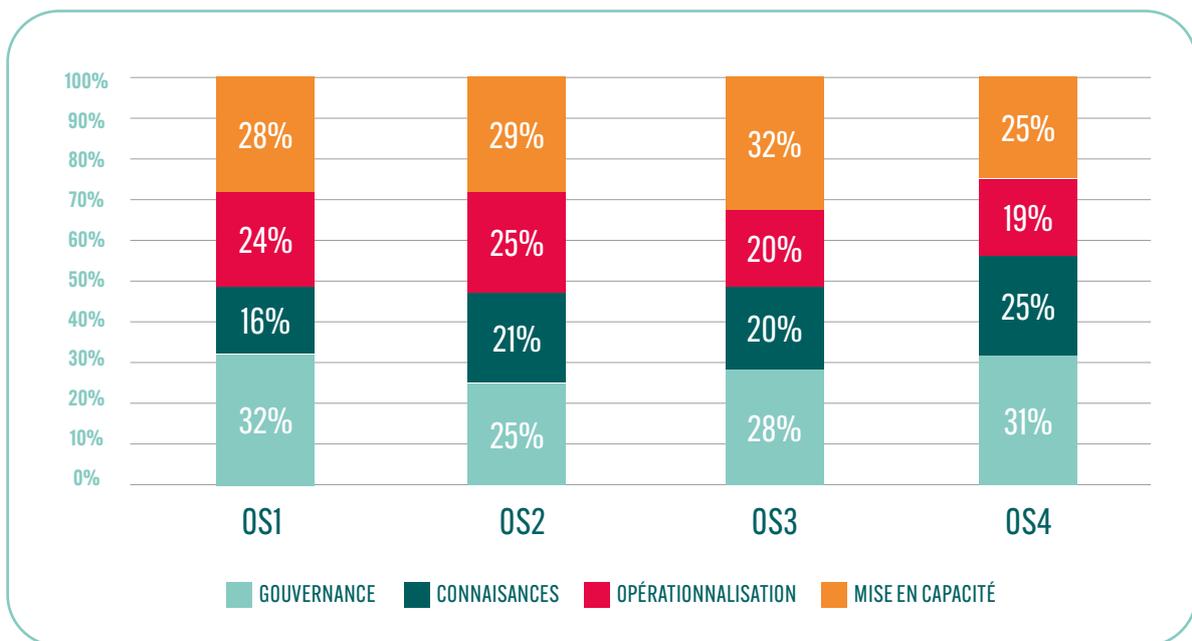


Figure 5 : Caractérisation de la proportion de catégories d'instruments politiques mobilisées pour contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques du Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie » l'Alimentation (OS1 – Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable, OS2 – Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens, OS3 - Générer de la prospérité économique, OS4 - Préserver l'environnement)

04

LES ACTIONS

PARTAGEONS LES SAVEURS

Partager les saveurs, c'est favoriser la consommation d'aliments relevant d'un système alimentaire durable pour tous les citoyens. Les huit actions proposées sont déclinées par public cible, avec un focus prioritaire sur les enfants et les ménages en situation de précarité/pauvreté. Un levier prioritaire est également proposé pour favoriser la mise à disposition d'aliments relevant d'un système alimentaire durable, à savoir les marchés publics.

- **Action A.1 - Faciliter la transition de la restauration collective vers une alimentation durable**
- **Action A.2 - Améliorer l'approvisionnement des organismes d'aide alimentaire**
- **Action A.3 - Améliorer l'accès à une alimentation de qualité des ménages vivant dans la précarité et/ou la pauvreté en soutenant les mises en œuvre d'actions communautaires**
- **Action A.4 - Développer l'effet levier des marchés publics pour augmenter la demande de produits et services issus d'un système alimentaire durable**
- **Action A.5 - Favoriser la consommation de produits alimentaires durables dans les établissements HoReCa**
- **Action A.6 - Préparer les acteurs des systèmes alimentaires wallons aux mesures de la stratégie « De la Ferme à la Table » en matière d'information des citoyens sur l'adéquation des produits alimentaires avec un système alimentaire durable**
- **Action A.7 - Identifier et diffuser les pratiques en matière d'actions d'éducation, de sensibilisation et de promotion visant la transition vers un système alimentaire durable et les communiquer au service d'un récit commun**
- **Action A.8 - Sensibiliser les consommateurs pour réduire à leur niveau les contaminants dans les denrées alimentaires**

RELOCALISONS NOS SAVOIRS

Relocaliser les savoirs, c'est veiller à mobiliser les compétences wallonnes pour bénéficier d'un système alimentaire wallon durable et résilient. Sept actions sont identifiées pour veiller à répondre à l'objectif de relocalisation tout en considérant les enjeux environnementaux, économiques et sociaux auxquels le secteur alimentaire est confronté. Les priorités identifiées visent à favoriser l'innovation, l'entrepreneuriat local et les pratiques durables.

- **Action B.1 - Faciliter l'accès au foncier agricole en tant que facteur de production contribuant à un système alimentaire durable**
- **Action B.2 - Structurer l'offre d'accompagnement, de formation et de test d'activité**
- **Action B.3 - Optimiser le conseil auprès des producteurs afin de favoriser l'adoption de pratiques permettant de réduire l'utilisation de PPP et de fertilisants chimiques**
- **Action B.4 - Augmenter l'hétérogénéité fonctionnelle des paysages agricoles aux différentes échelles de l'exploitation agricole**
- **Action B.5 - Mettre en place un Greendeal visant à développer des nouveaux business modèles basés sur des systèmes de distribution de produits alimentaires (entre autres) sans emballage à usage unique ou avec des emballages réutilisables**
- **Action B.6 - Revaloriser les métiers de l'alimentation afin de favoriser l'attractivité du secteur et la création d'emplois en lien avec un système alimentaire durable**
- **Action B.7 - Réviser les normes de commercialisation des fruits et légumes et sensibiliser le grand public sur la problématique de la perte alimentaire à la production**

PARTICIPONS À LA TRANSITION

Participer à la transition, c'est permettre une gouvernance participative et transparente pour identifier les enjeux stratégiques auxquels le système alimentaire wallon est confronté. Le plan d'action contient 4 actions dont l'objectif est de mieux identifier ensemble les enjeux du système alimentaire wallon, tant à travers la collecte et l'analyse de données qu'à travers l'échange et la co-construction entre acteurs du système alimentaire. Il s'agit d'actions visant à orienter la stratégie alimentaire wallonne.

- **Action C.1 - Mettre en place un outil de monitoring stratégique du système alimentaire**
- **Action C.2 - Renforcer la gouvernance du système alimentaire au niveau régional et au niveau local**
- **Action C.3 - Renforcer la transversalité et la cohérence des politiques wallonnes en lien avec le système alimentaire**
- **Action C.4 - Apporter un appui méthodologique à la collecte d'informations dans le secteur de l'aide alimentaire**



**PARTAGEONS
LES SAVEURS**





A. PARTAGEONS LES SAVEURS

Partager les saveurs, c'est favoriser la consommation d'aliments relevant d'un système alimentaire durable pour tous les citoyens.

Les huit actions proposées sont déclinées par public cible, dont quatre sont prioritaires. Les actions prioritaires visent tout d'abord un public cible spécifique, les enfants et les ménages en situation de précarité/ pauvreté. Un autre levier prioritaire, visant tout type de public cible est également identifié pour favoriser la mise à disposition d'aliments relevant d'un système alimentaire durable, les marchés publics. Les ministres pilotes et les objectifs stratégiques auxquelles chacune de ces actions contribuent sont précisées au sein du Tableau 4 .

ACTIONS		MINISTRE(S) PILOTE(S)	CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES					
			OS1	OS2	OS3	OS4	OS5	OS6
A.1	Faciliter la transition de la restauration collective vers une alimentation durable	Céline Tellier						
A.2	Améliorer l'approvisionnement des organismes d'aide alimentaire	Christie Morreale, Céline Tellier						
A.3	Améliorer l'accès à une alimentation de qualité des ménages vivant dans la précarité et/ou la pauvreté en soutenant la mise en œuvre d'actions communautaires	Christie Morreale, Céline Tellier						
A.4	Développer l'effet levier des marchés publics pour augmenter la demande de produits et services issus d'un système alimentaire durable	Céline Tellier, Christie Morreale						
A.5	Favoriser la consommation de produits alimentaires durables dans les établissements HoReCa	Willy Borsus						
A.6	Préparer les acteurs des systèmes alimentaires wallons aux mesures de la stratégie « De la Ferme à la Table » en matière d'information des citoyens sur l'adéquation des produits alimentaires avec un système alimentaire durable	Willy Borsus, Céline Tellier						
A.7	Identifier et diffuser les pratiques en matière d'actions d'éducation, de sensibilisation et de promotion visant la transition vers un système alimentaire durable et les communiquer au service d'un récit commun	Céline Tellier, Christie Morreale, Willy Borsus						
A.8	Améliorer les connaissances et les compétences de l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire en matière de contaminants dans les denrées alimentaires	Céline Tellier, Christie Morreale						

Tableau 4 : Actions contribuant à l'ambition « Partageons les saveurs » de Food Wallonia (En gras, les actions prioritaires ; OS1 – Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable, OS2 – Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens, OS3 – Générer de la prospérité économique, OS4 – Préserver l'environnement, OS5 – Offrir un niveau de connaissances et de compétences élevé en matière de système alimentaire durable, OS6 – Mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces)



Action A.1 - Faciliter la transition de la restauration collective vers une alimentation durable

Instruments politiques	Accompagnement, Education & Formation, Sensibilisation et Promotion, Aides financières	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
	OS3	Générer de la prospérité socio-économique
	OS4	Préserver l'environnement
Objectif opérationnel spécifique auquel l'action contribue directement	O05	Renforcer l'alimentation relevant d'un système alimentaire durable dans la restauration collective
Publics cibles de l'action	Consommateurs, HoReCa & Catering	
Ministre pilote	Céline Tellier	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Eléments de contexte

Plus de 200 000 repas chauds sont servis chaque jour en Wallonie dans des milieux de vie très variés. Il s'agit dès lors d'un domaine présentant un potentiel d'accélération de la transition du système alimentaire.

Un Green Deal Cantines Durables a été lancé en 2019 dans la lignée des travaux du Référentiel wallon de l'Alimentation Durable et de la Stratégie Manger Demain. Celui-ci mobilise plus de 500 acteurs (dont 200 cantines et 150 acteurs de l'approvisionnement) en faveur d'une alimentation plus durable. Initialement prévu pour une durée de 3 ans, le Green Deal se poursuivra jusqu'en 2024 grâce à un soutien du Gouvernement wallon au travers de son Plan de Relance. Dans ce cadre, il est notamment prévu que toutes les cantines participantes aient obtenu le label « Cantine Durable » pour 2024.

Principaux freins

On identifie différents freins à la transition de la restauration collective. Parmi ceux-ci :

- La question du prix : il existe une difficulté à proposer pour ces repas un prix accessible au plus grand nombre, tout en garantissant une juste rémunération de l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement (dont les structures intermédiaires de transformation) et le recours à des produits durables.
- L'environnement de la prise des repas : les conditions (lieu, durée, ...) dans lesquelles se prennent les repas ne sont pas toujours favorables à la fréquentation des cantines, particulièrement en milieu scolaire.
- Manque de soutien pour les cantines hors Green Deal : les cantines hors Green Deal ne bénéficiant pas d'un accompagnement, n'ont pas toujours les moyens d'améliorer leurs processus.
- La complexité de l'approvisionnement local, que cela soit pour des raisons logistiques (multiplication des fournisseurs) ou du fait des restrictions légales liées aux marchés publics.
- La difficulté d'intégrer toutes les dimensions possibles d'un système alimentaire plus durable (les critères des cahiers des charges, par exemple, sont nécessairement simplificateurs)
- Une inadéquation entre l'horizon temporel de la vision et le temps nécessaire pour atteindre les objectifs : la transition vers un approvisionnement visant à contribuer à un système plus durable dans la restauration collective nécessite un processus de long terme.

Analyse de l'existant

La transition de la restauration collective fait l'objet de nombreuses initiatives à la croisée de diverses compétences. On citera parmi celles-ci :

- **Green Deal Cantines Durable (Ministre en charge du Développement durable)** initié en 2019 et prolongé jusque 2024.
- **Collations soupes gratuites** (Ministre de la Santé) : vise à distribuer gratuitement des collations saines et équilibrées aux enfants de 20 écoles maternelles et primaires situées dans des zones à indices socio-économiques plus faibles.
- **Appel à projets (FWB - Ministre en charge de l'Education)** visant à soutenir chaque année les écoles fondamentales qui souhaitent sensibiliser leurs élèves à l'alimentation saine et durable.



- **Gratuité des repas dans les écoles maternelles à discrimination positive** (FWB – Ministre en charge de l'Égalité des Chances). L'intervention financière octroyée aux écoles est majorée dans le cas où la cantine est engagée dans une transition vers une offre alimentaire plus durable.

Obstacle important à l'approvisionnement des cantines en produits locaux, la logistique est visée par les initiatives suivantes :

- **Groupe de travail « Du local dans les cantines »** qui rassemble la Cellule Manger Demain, le Collège des Producteurs, l'APAQ-W, le SPW- ARNE et Biowallonie (contacts en cours avec l'IFEL-W)
- **Plateforme « Lecllocal.be »** (APAQ-W) qui facilite la rencontre entre l'offre des producteurs et la demande des collectivités.

Le public cible de ces actions est actuellement restreint à certaines cantines signataires du Green Deal ou visées par ces différentes initiatives. La prolongation du Green Deal Cantines Durables et le nombre d'autres initiatives connexes témoignent du potentiel d'accélération de la transition du système alimentaire via la restauration collective. Des actions complémentaires doivent être menées afin d'en amplifier les résultats et de soutenir l'accompagnement des acteurs de terrain.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action se décline en plusieurs sous-actions, visant chacune à agir sur un des freins identifiés plus haut.

1. Augmenter le budget repas des cantines signataires du Green Deal

Cette action vise à réduire la tension existante au niveau du prix des repas proposés par les cantines au travers de l'octroi d'une aide financière aux cantines signataires du Green Deal, leur permettant de disposer d'un budget plus important pour la confection des repas. Le test prévoit un financement permettant aux cantines d'intégrer dans leur coût « repas » des denrées alimentaires locales et de qualité sans impacter le coût « utilisateur ». A l'issue de la phase de test, l'action sera évaluée selon une analyse coût/bénéfice. Une attention particulière sera accordée à la soutenabilité à long terme de l'intervention.

2. Améliorer l'environnement de prise des repas dans les cantines et mener des actions de sensibilisation/communication afin d'enrayer (voire inverser) la baisse de fréquentation

Dans le cadre de cette action, il est proposé de :

- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation pour revaloriser la vision commune d'un repas à la cantine. Il s'agira d'une part de travailler sur la valorisation du travail de cantinier (par des formations, des échanges, ...) et d'autre part d'améliorer l'attractivité des repas proposés à la cantine.
- Travailler sur la revalorisation des espaces et du temps dédié à la prise des repas.
- Mener des actions de communication : campagnes de promotion d'une alimentation équilibrée. L'aspect santé devra être mis en avant et réfléchi avec les acteurs adéquats (Ministre de la Santé, AVIQ, ONE, ...).
- Mettre en œuvre des actions visant à rendre les cantines accessibles aux publics particulièrement fragilisés, en évitant toute stigmatisation de ceux-ci.

3. Inciter les cantines à s'engager dans le processus de transition et accompagner les cantines non intégrées au Green Deal

- Pour les cantines non encore signataires du Green Deal, des campagnes de sensibilisation seront développées. Une attention particulière sera portée aux cantines d'établissements scolaires en discrimination positive.
- Des formations seront proposées aux cantines ne pouvant rejoindre le mouvement du Green Deal 2.0, et un service pouvant se présenter sous forme d'un helpdesk sera mis en place afin de répondre à leurs demandes.

4. Faciliter l'approvisionnement local des cantines

Une **cellule consacrée à l'approvisionnement** local à destination des cantines est déjà existante (Groupe de travail « Du local dans les cantines »). Il s'agira d'amplifier son travail en complément aux efforts déjà en place, avec un rôle d'articulation avec les structures en charge des circuits courts, de la logistique, de la transformation et de la distribution.

5. Envisager le travail de transition des cantines sur le long terme. Une vision au-delà de 2024 (perspective actuelle) doit être prise en compte par le Gouvernement wallon après une évaluation des moyens mis en place et des résultats, et du caractère soutenable de ce travail sur le long terme.



DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
Augmenter le budget repas des cantines signataires du Green deal	Mise en place et évaluation de la phase de test et sur cette base, établissement d'un plan d'action précis
Améliorer l'environnement de prise des repas dans les cantines et mener des actions de sensibilisation/communication afin d'améliorer la fréquentation	Enquête auprès de différents publics utilisateurs / campagnes de sensibilisation / dossier de financement des équipements / formations délivrées au personnel de gestion des cantines / Supports de communication intégrant/prenant en compte les publics fragilisés
Inciter les cantines à s'engager dans le processus de transition et accompagner les cantines non intégrées au Green Deal	Actions de sensibilisation menées dans les cantines / service support mis en place
Faciliter l'approvisionnement local des cantines	A définir en fonction des activités mises en place
Envisager le travail de transition des cantines sur le long terme	Soutien du GW pour une transition de l'alimentation durable dans le secteur de la restauration collective au-delà de 2024 / Mise en place de mesures structurelles sur le long terme





Action A.2 - Améliorer l'approvisionnement des organisations d'aide alimentaire

Instruments politiques	Aides financières et réglementation	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès à tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
Objectifs opérationnels spécifiques auxquels l'action contribue	002	Garantir l'accès des personnes défavorisées à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	0011	Promouvoir une alimentation équilibrée, adaptée aux différents publics cibles
Publics cibles de l'action	Consommateurs, autres (secteur de l'aide alimentaire)	
Ministres pilotes	Christie Morreale, Céline Tellier	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Éléments de contexte

Un nombre croissant de wallons et wallonnes doivent recourir à l'aide alimentaire pour se nourrir. La crise sanitaire COVID-19 n'a fait qu'augmenter ce nombre. On estime aujourd'hui à 600.000 le nombre de personnes se tournant vers l'aide alimentaire en Belgique pour répondre à leurs besoins essentiels. Il existe différentes formes d'aide alimentaire : la distribution de colis, les épiceries sociales, les restaurants sociaux mais également la distribution de soupes ou de repas en rue, les chèques alimentaires et aides financières, ... Ces formes d'aides sont organisées par des CPAS ou des communes, des associations, ou encore des collectifs, travaillant souvent en collaboration les uns avec les autres.

L'approvisionnement principal de ces organisations d'aide alimentaire est constitué : de produits FEAD (denrées de base de longue conservation achetées à l'initiative du SPP Intégration sociale), de produits collectés par les banques alimentaires auprès des entreprises des filières agro-industrielles, d'invendus de la grande distribution et des achats effectués par ces organisations.

Il est constaté que cet approvisionnement :

- Est très peu diversifié par organisation, et qu'un nombre important d'organisations d'aide alimentaire ne distribue que des produits FEAD
- Est, dans le cas des produits de la FEAD, de qualité médiocre et peu durable (produits achetés au plus bas prix, très peu de produits frais et/ou locaux,)
- Est de plus en plus souvent constitués d'invendus alimentaires, ce qui pose différentes questions : fluctuation des produits et des quantités, qui rend difficile un approvisionnement stable, qualité de produits en fin de vie, logistique énergivore, obligation de trier les dons pour séparer les déchets des denrées encore consommables, sentiment des personnes bénéficiaires de n'avoir que le second choix.

A noter que l'aide alimentaire est une solution d'urgence nécessaire. Elle ne permet toutefois pas de lutter contre la pauvreté ni d'assurer la sécurité alimentaire.

Principaux freins

Il existe différents freins à l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'approvisionnement de l'aide alimentaire. Parmi ceux-ci :

- Le manque de moyens financiers des organisations : les organisations d'aide alimentaire n'ont pas les ressources leur permettant de s'organiser de manière professionnelle.
- La complexité logistique d'approvisionnement : l'approvisionnement des organisations d'aide alimentaire s'expose à de nombreux défis (accessibilité physique des produits de qualité différenciée, transport/stockage/gestion des produits frais,...)
- Le manque d'information/de sensibilisation à propos des produits de qualité différenciée tant des organisations d'aide alimentaires que des personnes bénéficiaires
- Les habitudes des ménages rencontrant des difficultés financières à acheter au plus bas prix des produits alimentaires dans les hard discount
- Marchés publics : répondre aux marchés publics demande généralement à des volumes importants et à des exigences techniques auxquelles les PME ne savent souvent pas répondre ; par ailleurs, les critères des marchés publics (notamment de prix) ne favorisent pas nécessairement des produits frais et locaux.



Analyse de l'existant

L'amélioration de l'approvisionnement de l'aide alimentaire n'est pas prise suffisamment en compte au sein des plans régionaux liés aux thématiques de santé et/ou de lutte contre la pauvreté. L'aide alimentaire est toutefois évoquée dans le plan REGAL (2015-2025) comme un secteur pouvant contribuer à la lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires.

La Croix-Rouge de Belgique a mis en place une plateforme d'achats solidaire, une initiative inédite qui a pour but d'approvisionner le secteur de l'aide alimentaire en produits variés et de qualité à des prix préférentiels. Jusqu'ici, le catalogue SoliFood reprend essentiellement des produits issus de la grande distribution, secs ou en conserve, mais le projet est en cours d'évolution (test d'une plateforme produits locaux et bio).

D'autres actions sont testées pour tenter d'améliorer la qualité et la durabilité de l'approvisionnement de l'aide alimentaire. Citons :

- Au niveau fédéral, dans le cadre du FEAD, le SPPIS a introduit quelques critères de durabilité dans les cahiers des charges et a testé un marché de soupes réservé à l'économie sociale
- Certaines épiceries sociales tentent des collaborations avec des producteurs locaux ou la mise en production de légumes sur des terres publiques
- La cellule Manger Demain a lancé des projets pilotes de glanage solidaire avec des personnes en difficulté

Dans le contexte particulièrement difficile de la crise Covid-19, des subsides (publics, privés, régionaux, fédéraux) ont été accordés aux associations d'aide alimentaire et CPAS pour s'approvisionner. Parmi ces subsides, certains étaient accordés préférentiellement pour des achats effectués auprès de producteurs locaux. Des chèques alimentaires ont également été distribués. Le SPW action sociale a également acheté des stocks de pommes de terre qui ont été distribués aux organisations.

Il faudra se baser sur ces expériences car elles constituent une partie de la réponse au problème identifié.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de l'action est d'améliorer la qualité et la durabilité des approvisionnements de l'aide alimentaire, en mettant en place une structure, avec les moyens nécessaires, chargée de cette amélioration. Cette structure identifiera les actions à mener et les déploiera progressivement et sera inscrite dans un cadre législatif (par exemple via le code de l'action sociale).

Le groupe de pilotage aura pour mission d'identifier, de tester et de déployer des actions pour améliorer la qualité, la diversité et la durabilité de l'approvisionnement de l'aide alimentaire. Ce qu'il entend par « qualité » et « durabilité » sera défini par ce comité mais devra intégrer une large diversité de produits frais, de qualité différenciée et, de préférence, d'origine locale. Il est proposé que ce comité de pilotage soit composé : des représentants des différents types d'organisations d'aide alimentaire de 1ère et de 2ème ligne, de l'organisme wallon de concertation de l'aide alimentaire, des administrations concernées, des producteurs et transformateurs, et de chercheurs.

Différentes pistes d'actions seront envisagées :

- Octroyer des subsides publics pour soutenir l'approvisionnement de qualité des organisations d'aide alimentaire (à l'image de ce qui a été fait pendant la période de crise sanitaire)
- Développer et tester la distribution de chèques alimentaires dédiés à l'achat de produits locaux directement chez les producteurs ou auprès de magasins de producteurs locaux
- Développer le glanage solidaire permettant de multiplier l'offre de produits frais et locaux pour les bénéficiaires de structures sociales et la sensibilisation des différentes parties-prenantes
- Structurer l'offre des producteurs locaux qui sont intéressés par une collaboration avec les organisations sociales et développer une interface permettant de connecter les organisations d'aide alimentaire aux producteurs locaux
- Soutenir les actions de sensibilisation à l'alimentation saine, gouteuse, durable ... (visites d'exploitations agricoles, ateliers cuisines, fiches-recettes...) pour accompagner la distribution d'un approvisionnement de meilleure qualité
- Développer une mission d'appui aux organisations d'aide alimentaire pour l'amélioration de la qualité des approvisionnements (formation aux marchés publics durables, formation des travailleurs et bénévoles des organisations d'aide alimentaire sur toutes les questions liées à la bonne gestion des denrées alimentaires, ...)

Cette action permettra d'influencer positivement le bien-être, la santé, les capacités d'apprentissage et d'insertion de personnes en situations de précarité. Elle participe également au respect et à la dignité des personnes. Il est proposé que les publics concernés par ces actions participent à leur évaluation ex-ante et ex-post. A noter que cette action vise la qualité des aliments distribués au titre de l'aide alimentaire et non les conditions d'accueil et d'accompagnement proposées aux personnes en demande d'aide. Il faudra veiller à ce que des actions prises dans d'autres cadres visent à faire évoluer ces conditions d'accueil et d'accompagnement pour que l'aide alimentaire n'entraîne aucune stigmatisation et s'effectue dans le respect de la dignité des personnes.



DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
Mise en place du groupe de pilotage : création et définition de la vision des actions à mettre en œuvre	Groupe de pilotage
Benchmarking : recensement et évaluation de pistes d'actions envisageables	Rapport/nombre de solutions à tester
Test : mise en œuvre d'une phase de test pour l'/les action(s) identifiée(s)	Nombre d'expérimentation
Déploiement : déploiement de l'/des action(s) qui s'avererai(ent) positives sur base de la phase de test	Nombre de projets déployés





Action A.3 - Améliorer l'accès à une alimentation de qualité des ménages vivant dans la précarité et/ou la pauvreté en soutenant la mise en œuvre d'actions communautaires

Instruments politiques	Sensibilisation & Promotion, Aides financières	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
Objectifs opérationnels spécifique auxquels l'action contribue	002	Garantir l'accès des personnes défavorisées à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	0011	Promouvoir une alimentation équilibrée, adaptée aux différents publics cibles
Public cible de l'action	Consommateurs	
Ministres pilotes	Christie Morreale, Céline Tellier	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Éléments de contexte

Depuis quelques années on voit une augmentation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la part du budget des ménages plus précaires consacrée à l'alimentation ne diffère pas énormément de la part des ménages « plus riches ». Cela s'explique par les compressions possibles du budget alimentaire, contrairement au loyer ou à d'autres factures de type électricité, Les ménages rabotent donc sur cette part de dépense, ainsi que sur les soins de santé pour boucler leur fin de mois. Ce qui peut entraîner ou renforcer des problèmes de santé (carences, obésité, ...).

Les inégalités d'accès à une alimentation de qualité se traduisent par de profondes inégalités en matière de santé.

Principaux freins

Les ménages vivant dans la précarité et/ou la pauvreté rencontrent différents freins les empêchant d'avoir accès à une alimentation de qualité :

- de faibles moyens financiers face au coût des aliments de qualité différenciée ;
- de la méfiance face à des produits de type Bio ou équitable ;
- un rejet de l'image normative du « bien manger » associée à des aliments (bios) et des commerces particuliers dans laquelle ces ménages ne se reconnaissent pas ;
- des difficultés de mobilité ;
- des difficultés liées au changement des habitudes en matière alimentaire dont la peur que ces aliments soient plus compliqués à aller acheter, à cuisiner et qu'ils ne plaisent pas à la famille (risque de gaspillage).

Analyse de l'existant

De nombreux projets visent à améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour les ménages vivant des situations de précarité.

Mais la plupart de ces projets sont de type « top-down ». Ils ne tiennent pas compte des représentations, des aspirations et des possibilités d'agir du public-cible. Ils sont souvent axés sur l'importance d'éduquer la population et partent du principe que les personnes ne font pas les bons choix car ils ne savent pas ce qui est bon pour leur santé. Cette représentation est erronée car elle est uniquement liée au statut socio-économique de la personne. Ces projets sont souvent :

- réalisés pour les gens et pas avec eux,
- conçus pour les convaincus et
- peu accessibles aux plus précaires.



Quelques projets d'action communautaire (de type « bottom-up ») se développent sur le terrain. Par exemple :

- en Wallonie : les projets de recherche-action Solenprim (coordonné par la Fédération des Services Sociaux) et AD-IN (coordonné par l'Observatoire de la Santé du Hainaut) ; les projets menés dans le cadre des Plans de Cohésion Sociale : jardins communautaires, ateliers cuisine, four à pain collectif, ...
- à Bruxelles : le projet Cuisine de quartier et les projets de cuisines partagées pour cuisiner ensemble ;
- au Québec : le regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)
- en France : les projets VRAC, MonEpi, Accessible, Maison de l'alimentation durable, Angès Jardins, Jardins de Cocagne, Tiers lieux nourriciers et les Ateliers du Croisement des savoirs (ATD Quart Monde).

En général, ces projets sont peu évalués et pérennisés faute de moyens suffisants.

Un benchmarking réalisé sur base d'interview de porteurs de projet est en cours de réalisation par le groupe de travail Accessibilité sociale du RAWAD et un événement sera organisé au 1er trimestre 2022 pour valoriser ce travail et favoriser l'appropriation de ces projets. Il sera nécessaire de prendre en compte l'impact de ces actions communautaires et leur capacité à soutenir la transition alimentaire pour les développer à plus grande échelle.

De façon générale, il est difficile de rentrer un projet de type « bottom-up » dans les appels à projets actuels car les pouvoirs publics qui financent les projets exigent un niveau trop important de précision sur ce qui va être mis en place, ce qui ne permet pas la co-construction du projet par les communautés au fur et à mesure de son développement.

Les Plans de Cohésion Sociale, les maisons médicales, les associations d'éducation permanente peuvent être des leviers pour mettre en place des actions communautaires si on leur en donne les moyens (temps, financement, ...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à créer un dispositif de soutien à la mise en œuvre d'actions communautaires conçues et menées avec les publics ciblés afin d'améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour les ménages vivant des situations de précarité et/ou de pauvreté.

Ce dispositif intégrera la mise en place d'un groupe de travail, la conception d'un cadre pour la mise en place d'actions communautaires, l'élaboration d'appels à projets et la diffusion de bonnes pratiques. Ce dispositif intégrera la mise en place d'un groupe de travail, la conception d'un cadre pour la mise en place d'actions communautaires, l'élaboration d'appels à projets et la diffusion de bonnes pratiques. Des méthodes innovantes comme le Social Lab (qui soutient une approche systémique et participative) ou le croisement de savoirs (qui partage les regards des différents publics concernés chercheurs, professionnels et public en situation de précarité) ou tout autre méthode ayant cette visée communautaire et globale viendront appuyer le dispositif.

DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
Mise en place d'un groupe de travail intégrant les différents champs de l'alimentation et formé sur base de groupes existants qui traitent de cette thématique de l'accessibilité sociale à l'alimentation issu de système alimentaire plus durable.	Formation d'un groupe de travail
Définition du cadre précis pour la mise en place des actions communautaires (conditions, sélection, suivi, évaluation)	Elaboration d'un cadre
Lancement d'appels à projet, sélection, suivi et évaluation des projets.	Appels à projet
Synthèse et diffusion des bonnes pratiques en matière d'accès à une alimentation de qualité pour les ménages vivant des situations de précarité et/ou de pauvreté.	Diffusion de bonnes pratiques



Action A.4 - Développer l'effet levier des marchés publics pour augmenter la demande de produits et services issus d'un système alimentaire durable

PRIORITAIRE

Instruments politiques	Accompagnement, Réglementation	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
	OS3	Générer de la prospérité socio-économique
	OS4	Préserver l'environnement
	OS6	Mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces
Objectif opérationnel spécifique auquel l'action contribue	0046	Renforcer la transversalité et la cohérence des politiques wallonnes en lien avec le système alimentaire
Publics cibles de l'action	Producteurs, Transformateurs, Pouvoirs publics	
Ministres pilotes	Céline Tellier, Christie Morreale	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Éléments de contexte

Les marchés publics constituent un levier d'influence considérable pour le développement d'un système alimentaire durable. La Wallonie encourage déjà chaque acteur public à adopter, à son niveau, une politique d'achats publics responsables. Rendre des achats publics plus responsables, c'est intégrer dans les cahiers des charges des critères économiques, mais aussi sociaux, éthiques et environnementaux.

Principaux freins

La législation des marchés publics relève de compétences fédérale et européenne. Pour répondre aux obligations légales tout en contribuant au développement d'un système alimentaire durable, la rédaction d'un cahier des charges durable nécessite actuellement beaucoup de créativité.

Ce problème est notamment au centre de l'initiative « Pour une exception alimentaire dans le code des marchés publics en Europe » portée par le collectif Un Plus Bio, une association française impliquée dans le changement des pratiques alimentaires dont la restauration collective. Cette initiative vise à revoir la législation sur les marchés publics en matière d'alimentation pour pouvoir notamment choisir l'implantation géographique.

Mais une fois rédigé, un cahier des charges a beau poursuivre des objectifs plus durables, s'il ne donne lieu à aucune offre, l'objectif n'est toujours pas atteint. Concernant les marchés publics d'alimentation durable, les retours d'expérience du Green Deal Cantines durables indiquent que la capacité des producteurs à pouvoir y répondre n'est pas garantie.

Analyse de l'existant

Les solutions déjà mises en place par le SPW visent à encourager, soutenir et motiver les acteurs publics qui s'engagent dans des achats publics responsables. Le SPW a ainsi mis en place différents outils pour soutenir les acteurs publics qui se lancent dans la rédaction d'un cahier de charges durable :

- une charte,
- un helpdesk,
- des concours annuels,
- un réseau d'acheteurs publics responsables,
- un site web dédié et
- une newsletter.



Le projet 303 du Plan de relance de la Wallonie vient renforcer cette dynamique d'achats publics responsables en Wallonie. Un projet (241) prévoit également de soutenir les entreprises d'économie sociale (dont les coopératives de circuit court) à accéder aux marchés publics durables au regard des clauses sociales, environnementales, éthiques et de genre.

Cependant, ces solutions et projets ne sont pas dédiés spécifiquement aux marchés publics d'alimentation durable. Or quand il s'agit d'alimentation durable, un accompagnement spécifique s'avère nécessaire.

Au niveau de la restauration collective, la Cellule Manger Demain a publié un guide pour un marché public d'alimentation plus durable qui indique les étapes à suivre et fournit notamment des astuces (comme le recours aux labels) et des exemples de critères à introduire dans les marchés publics.

La Cellule Manger Demain propose également des formations et un accompagnement aux cantines et autorités publiques dans le cadre du Green Deal Cantines durables. De la même manière, les acteurs de l'approvisionnement (producteurs, coopératives, ...) signataires du Green Deal peuvent bénéficier de conseils qui les aident à répondre à des marchés publics.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à compléter les outils régionaux existants afin d'optimiser le potentiel offert par les marchés publics au niveau de la demande de produits et services issus d'un système alimentaire durable, et ce en remédiant à deux manques :

- Les possibilités actuelles d'accompagnement spécifiques aux marchés d'alimentation concernent essentiellement les pouvoirs adjudicateurs (les acteurs publics). Un accompagnement plus poussé des adjudicataires (les soumissionnaires) pourrait pourtant s'avérer tout aussi nécessaire.
- L'intégration de clauses de durabilité dans les marchés d'alimentation dépend pour l'instant de la bonne volonté des pouvoirs adjudicateurs. La formulation d'un cadre réglementaire permettra une plus large adhésion.

L'action prévoit également de plaider au niveau fédéral pour que la Belgique s'engage au niveau européen pour reconnaître l'exception alimentaire dans les marchés publics et favoriser ainsi les circuits courts.

DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
Développer des services d'accompagnement spécifiques des adjudicataires et des adjudicateurs en matière de marchés publics d'alimentation durable.	Services d'accompagnement spécifique
Après évaluation de la faisabilité juridique et technique (des réflexions sont en cours au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale), mettre en place un cadre réglementaire instaurant une obligation des pouvoirs adjudicateurs à recourir, au moins dans une certaine mesure, à des produits et services issus d'un système alimentaire durable dans le cadre de leurs marchés publics d'alimentation.	Cadre réglementaire
Plaider au niveau fédéral pour que la Belgique s'engage au niveau européen pour reconnaître l'exception alimentaire dans les marchés publics et favoriser ainsi les circuits courts.	Cadre réglementaire



Action A.5 - Favoriser la consommation de produits alimentaires issus d'un système

Instruments politiques	Monitoring et planification, Recherche & Etude	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
	OS3	Générer de la prospérité socio-économique
	OS4	Préserver l'environnement
Objectifs opérationnels spécifiques auxquels l'action contribue	0019	Créer plus de valeur ajoutée dans le système alimentaire wallon et répartir équitablement celle-ci entre les acteurs impliqués
	0025	Développer l'offre et la demande en produits alimentaires locaux et faciliter leur rencontre
	0026	Soutenir le renforcement mutuel du secteur touristique et du système alimentaire durable
Publics cibles de l'action	HoReCa & Catering	
Ministre pilote	Willy Borsus	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Éléments de contexte

De plus en plus de consommateurs accordent une attention au caractère durable de leur alimentation. Les attentes des clients envers les établissements HoReCa n'échappent pas à la règle.

Face à cette évolution de la demande, de nombreux restaurateurs wallons font évoluer leurs pratiques vers plus de durabilité, par exemple en recourant davantage à des produits locaux et de saison, en recentrant leur carte sur quelques plats cuisinés à partir de produits frais, ou encore en travaillant sur la question du gaspillage alimentaire et des déchets.

Dans un contexte de crise sanitaire et économique qui a fortement impacté le secteur, les défis sont toutefois de taille en vue d'une réelle transition du secteur. Des outils et mesures d'accompagnement adaptés sont nécessaires afin de mobiliser en ce sens les établissements HoReCa, et ce en tenant compte de leur grande diversité (du snack/friterie au restaurant gastronomique).

Avec ses milliers d'établissements, l'HoReCa constitue indubitablement un levier de choix pour œuvrer à la transition du système alimentaire en Wallonie.

Principaux freins

- Manque de connaissance réciproque et de contacts entre les producteurs et les restaurateurs/cafetiers/..., notamment dû au fait que les jeunes en formation ne sont pas suffisamment sensibilisés à l'intérêt de travailler avec des produits du terroir et issus d'un système alimentaire durable.
- Difficultés à passer d'un seul gros fournisseur à plusieurs fournisseurs : multiplication des interactions, différences au niveau du choix, modalités de commande et de livraison, contraintes logistiques, ...
- Impact sur les pratiques professionnelles habituelles (côté fournisseurs et côté cuisine)
- Impact du coût parfois plus élevé des marchandises et de la transformation sur le prix de vente des plats

Analyse de l'existant

A Bruxelles, un label Good Food Resto a été lancé afin de mettre en lumière les restaurateurs s'étant engagés dans la voie d'une offre alimentaire plus durable.

En Wallonie, l'APAQ-W a développé les concepts de Bistrot, Table et (bientôt) Etoile du Terroir, axés sur l'utilisation et la promotion des produits locaux. Un projet du Plan de relance de la Wallonie (n°216) concerne leur développement.

Une Charte pour la promotion de la viande de bœuf belge dans le secteur HoReCa a été rédigée en 2019 à l'initiative du ministre fédéral de l'Agriculture. Elle a notamment été adoptée par la Fédération HoReCa Wallonie, Euro-Toques Belgique et la FWA.



IEW analyse par ailleurs l'opportunité de développer l'écolabel Green Key dans l'HoReCa wallon.

Un parallélisme peut être effectué sur différents aspects avec le dispositif de soutien à la transition du secteur de la restauration collective en Wallonie (Green Deal et label Cantine durable).

Enfin, au niveau européen, la Stratégie « De la ferme à la table » comprend différentes mesures visant à « promouvoir des pratiques durables en matière de transformation des denrées alimentaires, de commerce de gros, de commerce de détail d'hôtellerie et de services de restauration » :

- 13. *Initiative visant à améliorer le cadre de la gouvernance d'entreprise, incluant une obligation, pour l'industrie alimentaire, d'intégrer la durabilité dans les stratégies d'entreprise*
- 14. *Élaboration d'un code et d'un cadre de suivi de l'UE pour un comportement entrepreneurial et commercial responsable dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire*

En Wallonie, le travail de promotion de l'alimentation issue d'un système alimentaire durable dans les établissements HoReCa est donc à l'heure actuelle principalement centré sur les produits locaux, au travers des dispositifs mis en place par l'APAQ-W. La raison d'être de cette action est en conséquence d'élargir le champ d'intervention, tout en s'intégrant de manière cohérente avec les dispositifs existants et les travaux en cours au niveau européen.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans l'objectif de faciliter toujours plus l'accès des consommateurs à une alimentation issue d'un système alimentaire durable, à un prix socialement acceptable et rémunérateur pour l'ensemble des maillons de la chaîne, la présente action propose de partir d'une analyse des pratiques et besoins actuels du secteur, pour définir ensuite un plan d'actions adapté aux attentes et spécificités des établissements HoReCa.

La question de l'accessibilité de tous à une alimentation issue d'un système alimentaire durable dans le secteur HoReCa fera l'objet d'une attention particulière.

Par ailleurs, divers points d'attention sont à prendre en considération concernant le développement éventuel d'un label ou d'une charte à destination des établissements HoReCa : Cette piste d'action est régulièrement abordée, mais devra faire l'objet d'une analyse préalable prenant en compte différents éléments :

- Des dispositifs existent déjà (cf. ci-dessus). Et la multiplication des labels peut engendrer un déficit de lisibilité. La pertinence d'en créer un nouveau devra être justifiée par une réelle plus-value.
- Charte et label ont chacun des avantages et désavantages. Un label permet de s'assurer d'un engagement majeur, mais embarque a priori moins d'acteurs. Il faut évaluer les résultats réels en termes d'amélioration.
- La mise en place d'un label ou d'une charte prend beaucoup de temps/d'énergie et nécessite des synergies entre acteurs. Des moyens régionaux en conséquence seraient donc nécessaires le cas échéant, notamment pour l'accompagnement des acteurs.
- Selon la nature du dispositif, une labellisation peut supposer des contraintes importantes et un coût non négligeable pour les acteurs.
- Un éventuel dispositif de labellisation devra :
 - *viser une amélioration continue grâce à un système permettant de valoriser la progression des établissements labellisés (via un nombre d'étoiles évolutif par exemple) ;*
 - *ne pas être centré uniquement sur ce qu'il y a dans l'assiette (produits bio, locaux, ...), mais aborder l'établissement dans sa globalité (gestion des déchets, personnel/conditions de travail, prix juste, impact environnemental, impact énergétique, ...).*
 - *La crédibilité des labels dépend entre autres de leur utilisation de manière correcte : un établissement ne peut par exemple se revendiquer de l'appellation bio pour un plat ou une offre alimentaire que sous certaines conditions. Cela suppose des actions d'information et de contrôle.*

Si un tel outil est développé, une phase test suivie d'une évaluation pourrait être envisagée.



DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
<ul style="list-style-type: none"> Analyse de l'offre de restauration « durable » selon les différents segments (profil, progression dans le temps, prix moyen plat, ...), basée notamment sur une enquête auprès de minimum 200 établissements Analyse de l'offre au niveau des producteurs et des fournisseurs (type de produits, prix, profils des fournisseurs, quantité proposées, facilité logistique, ...), basée notamment sur les données déjà collectées en la matière (par exemple dans le cadre du Green Deal Cantines durables) Recensement des labels/chartes existants + analyse comparative et évaluation, sur base des éventuels travaux préexistants. L'enquête susmentionnée questionnera également les établissements HoReCa quant à leur intérêt vis-à-vis d'un label ou d'une charte. Identification des bonnes pratiques et expériences inspirantes (benchmarking) Analyse des perspectives induites par les travaux en cours au niveau européen dans le cadre de la Stratégie « De la ferme à la table » (actions 13 et 14) Etude sur l'accessibilité de tous à une alimentation issue d'un système alimentaire durable dans le secteur HoReCa, visant à identifier des pistes d'actions pertinentes en la matière 	<p>Etude / Mémoire des bonnes pratiques identifiées</p>
<p>Elaboration d'un plan d'actions et d'une méthodologie de mise en œuvre, dont les objectifs seront notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> si cela est jugé pertinent au regard des analyses menées (cf. ci-dessus), et de manière articulée avec l'existant (notamment les Tables du terroir de l'APAQ-W), proposer un dispositif d'information et de communication cohérent à l'échelle wallonne et avec les travaux en cours au niveau européen, en vue de faire connaître les établissements HoReCa qui proposent une alimentation issue de système alimentaire durable ; faciliter l'offre d'alimentation issue d'un système alimentaire durable dans les établissements Horeca, à un prix accessible, en travaillant notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> la sensibilisation, l'accompagnement et la formation des acteurs du secteur : il serait par exemple opportun de mettre l'accent dès la formation des jeunes sur l'intérêt de travailler les produits du terroir. La mise en place d'une collaboration entre l'APAQ-W et les centres de formation serait à ce titre pertinente afin d'inciter et aider ces derniers à aller dans ce sens (notamment via une meilleure maîtrise des marchés publics). la connaissance réciproque entre les producteurs (et les intermédiaires détaillants/grossistes/coopératives...) et les établissements HoReCa, ainsi que la mise en place d'interfaces faisant le lien entre l'offre et la demande en prenant en compte les contraintes de chacun. l'accessibilité de tous à une offre d'alimentation issue d'un système alimentaire durable dans le secteur HoReCa (via par exemple des actions de type resto-chèques, un travail sur l'offre d'alimentation durable dans les snacks, etc.). 	<p>Plan d'actions, avec notamment un plan de communication</p>
<p>Mise en œuvre du plan d'actions</p>	<p>Ateliers de présentation du projet / Supports de communication / Etablissements participants / Formations / ...</p>



Action A.6 - Préparer les acteurs des systèmes alimentaires wallons aux mesures de la stratégie « De la Ferme à la Table » en matière d'information des citoyens sur l'adéquation des produits alimentaires avec un système alimentaire durable

Instruments politiques	Recherche & Etude, Innovation, Information	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
	OS3	Générer de la prospérité socio-économique
	OS4	Préserver l'environnement
	OS5	Offrir un niveau de connaissances et de compétences élevé en matière de système alimentaire durable
Objectif opérationnel spécifique auquel l'action contribue	0039	Renforcer l'éducation et la sensibilisation des citoyens aux différentes dimensions d'un système alimentaire durable ainsi que leur capacité à exercer un rôle actif dans ce système
Publics cibles de l'action	Consommateurs, Producteurs, Transformateurs	
Ministres pilotes	Willy Borsus, Céline Tellier	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Eléments de contexte

Le cadre législatif fixant la communication sur les emballages des produits alimentaires est en passe d'évoluer sous l'impulsion de la stratégie « De la Ferme à la Table » mise en place par l'Europe. Cette stratégie, visant à rendre l'alimentation plus saine et plus durable en Europe, prévoit notamment les mesures suivantes :

- 20. Proposition d'étiquetage nutritionnel obligatoire harmonisé sur la face avant des emballages afin de permettre aux consommateurs de faire des choix alimentaires en tenant compte du critère «santé» → La Belgique a déjà adopté le Nutri-score qui pourrait être le système d'étiquetage obligatoire qui sera retenu.
- 21. Proposition visant à exiger l'indication de l'origine pour certains produits
- 23. Proposition d'un cadre pour l'étiquetage des denrées alimentaires durables afin de donner aux consommateurs les moyens de faire des choix alimentaires durables.

Il est essentiel de préparer les acteurs des systèmes alimentaires wallons à la mise en œuvre de ces mesures qui révolutionnera leurs façons de travailler. Ces mesures pourraient être des réglementations ou (plus probablement) des recommandations.

Notons que l'échelle européenne est acceptée comme adaptée au regard du besoin d'harmonisation des outils d'information aux citoyens.

Principaux freins

En ce qui concerne les freins liés à la mise en place d'outils d'information, on note :

- La complexité de mettre en œuvre un outil d'information sur la durabilité qui soit à la fois systémique, adapté à une grande diversité de produits et muni d'un dispositif de contrôle fiable
- Plus particulièrement en matière d'impact environnemental : la difficulté méthodologique de calculer de manière crédible l'impact environnemental d'un produit alimentaire en tenant compte des efforts réalisés pour diminuer cet impact.
- Un label peut s'avérer lourd à gérer et coûteux pour les producteurs/transformatrices. Ces éléments sont souvent dissuasifs pour les petites entreprises.

De façon générale, la transition vers un nouveau référentiel d'information (cadre législatif, méthodes de notation, système de contrôle, ...) nécessite de la, des moyens humains et financiers et d'acquérir de nouvelles connaissances – voire faire de nouveaux investissements.

Analyse de l'existant

Face à l'intérêt croissant que portent les consommateurs aux impacts socio-économiques et environnementaux de leur alimentation, se sont développés ces dernières années une multitude d'outils d'information. Il s'agit de labels, de chartes, de systèmes d'assurance-qualité ancrés localement (systèmes participatifs de garantie, SPG), de récits communs développés par un territoire, d'obligations en termes



d'étiquetage, de simples mentions publicitaires ou encore d'applications internet donnant au consommateur une série d'informations complémentaires (par exemple Yuka)

Parmi les labels, étiquetages et chartes (label bio, qualité différenciée, nutriscore, écoscore, labels prix juste ou commerce équitable, outils liés à l'origine locale, ...), certains sont publics et d'autres privés. Et la plupart sont centrés de manière plus ou moins spécifique sur une dimension de l'alimentation durable (santé, environnement, social, local, ...). Les niveaux d'ambition en termes de durabilité, ainsi que la présence de mécanismes de contrôle, sont par ailleurs très variables d'un dispositif à l'autre.

Il en résulte une difficulté pour le consommateur d'avoir une information globalisée, claire et fiable quant au degré d'adéquation des produits qu'ils achètent avec un système alimentaire durable.

Pour éclairer les citoyens désorientés par le flux d'informations environnementales qu'ils reçoivent, la Commission européenne travaille depuis 2013 sur une nouvelle méthode de notation des produits (le Guide PEF pour Product Environmental Footprint Guide), et des organisations (le Guide OEF pour Organisation Environmental Footprint Guide). Ces méthodes de notations pourraient devenir la norme ou servir de base pour les systèmes d'information au consommateur. Il n'existe cependant pas ou peu d'expertise de ces méthodes actuellement en Wallonie tant au niveau des acteurs du système qu'au niveau des institutions académiques ou des bureaux d'étude.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à préparer les acteurs publics et privés wallons aux avancées prévues au niveau européen en matière d'information aux citoyens sur les produits alimentaires.

Les modalités de mise en œuvre de cette action devront être définies ultérieurement, mais de manière à anticiper les décisions au niveau européen. Bien entendu, les pistes d'actions proposées devront s'appuyer sur les dispositifs existants et s'inscrire en cohérence avec la vision de la durabilité des produits alimentaires telle que définie dans le Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie ». Les acteurs du système alimentaire wallon seront associés aux travaux. Il importera également de tenir compte des dispositions prises chez nos voisins directs (dont les produits se retrouvent également dans nos étalages). En effet, des interprétations différentes des mesures européennes peuvent apporter de la confusion auprès des consommateurs.

Dans un premier temps, il est proposé de mettre en place un groupe de travail rassemblant des experts ayant pour mission de réaliser un diagnostic tel que décrit dans le tableau ci-dessous, de façon à anticiper les mesures qui seront mises en œuvre, les expertises à développer pour y répondre efficacement et la méthode pour développer cette expertise (et ainsi acquérir un avantage compétitif au niveau wallon).

DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
<p>Diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none">• Enquête auprès des consommateurs pour vérifier leur intérêt pour un label « durable » et leur compréhension de la durabilité• Analyse des principaux outils d'information existants et en cours de développement en Wallonie et à Bruxelles (labels, chartes, applications, étiquetage, récits communs, ...). Cette analyse se basera notamment sur l'adéquation des différents outils avec le référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie ».• Etat des lieux des travaux au niveau européen dans le cadre de la Stratégie « De la ferme à la table » (actions, 20, 21 et 23)	Etude analytique
<p>Identification des pistes d'action pertinentes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Définition d'une approche stratégique en matière d'information des citoyens sur les produits alimentaires en tenant compte des décisions européennes (avec consultation des parties prenantes)• Mise en capacité et formation des acteurs wallons aux outils européens (notamment la mesure de notation environnementale des produits)	Propositions et arguments



Action A.7 - Identifier et diffuser les pratiques en matière d'actions d'éducation, de sensibilisation et de promotion visant la transition vers un système alimentaire durable et les communiquer au service d'un récit commun

Instruments politiques	Information, Sensibilisation & Promotion	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
	OS3	Générer de la prospérité socio-économique
	OS4	Préserver l'environnement
	OS5	Offrir un niveau de connaissances et de compétences élevé en matière de système alimentaire durable
Objectif opérationnel spécifique auquel l'action contribue	0039	Renforcer l'éducation et la sensibilisation des citoyens aux différentes dimensions d'un système alimentaire durable ainsi que leur capacité à exercer un rôle actif dans ce système
Publics cibles de l'action	Consommateurs, Autres (réseaux d'acteurs wallons œuvrant à la transition du système alimentaire en Wallonie)	
Ministres pilotes	Céline Tellier, Christie Morreale, Willy Borsus	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Éléments de contexte

L'éducation, la sensibilisation et la promotion sont des leviers importants pour renforcer la transition vers un système alimentaire durable.

De nombreuses actions de ce type sont actuellement menées :

- En de nombreux lieux : dans les cantines, dans les écoles, sur les marchés, dans les administrations, dans les médias, etc. ;
- Sur de nombreux enjeux : le prix juste, le régime alimentaire durable, la chaîne de valeurs des différentes filières, l'élevage et l'agriculture durables, la santé, la transformation et la distribution alimentaire plus durable, etc. ;
- Par de nombreux acteurs : le Réseau Idée, la Cellule Manger Demain, les acteurs du plan WALAPSanté, l'APAQ-w, etc.

Certaines de ces actions favorisent l'adoption d'habitudes de consommation plus durables et mériteraient d'être partagées avec l'ensemble des acteurs concernés.

Principaux freins

Le manque d'information sur ces actions d'éducation, de sensibilisation et de promotion (les lieux, les enjeux et les acteurs) augmente le risque de redondance au dépend de certains lieux, enjeux et acteurs oubliés.

Le recours à des messages normatifs plutôt qu'à l'expérience des personnes concernées limite l'impact de ces actions.

Enfin, la transition vers un système alimentaire plus durable est perçue par certains comme une multitude d'actions parfois incohérentes et souvent non concertées. L'absence d'un récit commun (récit que l'on retrouve dans le référentiel wallon) contribue à cette perception.

Analyse de l'existant

En Wallonie, plusieurs mises en réseau d'acteurs liés à l'alimentation sont en cours :

- Au niveau régional :
 - Via le Collège wallon de l'Alimentation durable ;
 - Via la Cellule Manger Demain ;
 - Via le travail des fédérations professionnelles (FWA, FUGEA, FEVIA, ...) ;
 - Via divers réseaux d'acteurs (Collectif 5C, RAWAD, ...) ;



- *Via le Réseau Wallon de Développement Rural, en charge de l'animation des GAL ;*
- *Via le plan de Prévention et de Promotion de la santé en Wallonie à l'horizon 2030 (le plan WALAP) ;*
- *etc.*
- **Au niveau local ou supra-local :**
 - *Via des structures d'animation territoriale tels que les GAL ou les Parcs naturels ;*
 - *Via les ceintures alimentaires ;*
 - *Via les coopératives de circuit court ;*
 - *Via les commissions communales ;*
 - *etc.*

Ces mises en réseau devraient notamment permettre :

- L'échange d'information ;
- La connaissance des méthodes d'éducation, de sensibilisation et de promotion capables d'accélérer la transition vers un système alimentaire durable.

La mise en place d'un baromètre de l'alimentation durable au sein de l'administration (SPW/DDD) est prévue par le Plan de relance de la Wallonie (qui concrétise ce faisant la mesure 6 de la Stratégie Manger Demain).

Ce baromètre ayant pour objectif général l'amélioration des connaissances sur l'alimentation sera spécifiquement dédié à la définition et au suivi d'indicateurs.

Le nombre et l'impact des actions d'éducation, de sensibilisation et de promotion visant la transition vers un système alimentaire durable en Wallonie pourraient constituer des indicateurs du baromètre.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à soutenir les différents réseaux d'acteurs wallons œuvrant à la transition du système alimentaire en Wallonie en :

- Les informant sur les actions d'éducation, de sensibilisation et de promotion en cours visant la transition vers un système alimentaire durable en Wallonie ;
- Leur diffusant des méthodes en matière de sensibilisation, d'éducation et de promotion capables d'accélérer la transition vers un système alimentaire durable ;
- Alimentant un récit commun basé sur des valeurs partagées et des actions capables d'accélérer la transition vers un système alimentaire durable.

Cette action nécessite :

- La constitution d'un groupe de travail communication en charge de cette action ;
- Une activité de veille permettant l'identification de l'existant, tant au niveau des actions (passées et en cours) que des méthodes capables d'accélérer la transition vers un système alimentaire durable (en Wallonie et ailleurs),
- La diffusion de ces actions et méthodes au service d'un récit commun fédérateur et accessible à tous.





DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
Création d'un groupe de travail communication	Création d'un groupe de travail
<p>Veille : recensement et identification</p> <ul style="list-style-type: none">• Des actions d'éducation, de sensibilisation et de promotion passées et en cours ;• Des méthodes en matière de sensibilisation, d'éducation et de promotion capables d'accélérer la transition vers un système alimentaire durable en Wallonie et ailleurs.	Rapport d'étude et site web
<p>Diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none">• Des actions :<ul style="list-style-type: none">▫ Information sur les lieux, enjeux et acteurs concernés par les actions identifiées dans la phase de veille ;▫ Auprès des réseaux d'acteurs œuvrant à la transition du système alimentaire wallon.• Des méthodes :<ul style="list-style-type: none">▫ Information sur les méthodes en matière de sensibilisation, d'éducation et de promotion capables d'accélérer la transition vers un système alimentaire durable en Wallonie et ailleurs, identifiées dans la phase de veille.	Site web, fil info et newsletter





Action A.8 - Améliorer les connaissances et les compétences de l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire en matière de contaminants dans les denrées alimentaires

Instruments politiques	Sensibilisation & Promotion	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
	OS4	Préserver l'environnement
	OS5	Offrir un niveau de connaissances et de compétences élevé en matière de système alimentaire durable
Objectifs opérationnels spécifiques auxquels l'action contribue	0011	Promouvoir une alimentation équilibrée, adaptée aux différents publics cibles
	0036	Améliorer l'état des connaissances en matière de système alimentaire durable
Public cible de l'action	Consommateurs	
Ministres pilotes	Céline Tellier, Christie Morreale	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Éléments de contexte

La question des contaminants dans les denrées alimentaires relève de la sécurité alimentaire, matière régie par l'Union européenne et transposée en droit belge au niveau fédéral. Toutefois, la région est compétente en matière d'éducation sanitaire et de médecine préventive et peut à ce titre sensibiliser les citoyens à adapter des modes de consommation durables.

En matière de sécurité alimentaire, deux règlements européens concernent en particulier le sujet des contaminants alimentaires.

Le Règlement (CEE) n° 315/93 du Conseil, du 8 février 1993, portant établissement des procédures communautaires relatives aux contaminants dans les denrées alimentaires. Il définit ces contaminants comme « toute substance qui n'est pas intentionnellement ajoutée à la denrée alimentaire, mais qui est cependant présente dans celle-ci comme un résidu de la production (y compris les traitements appliqués aux cultures et au bétail et dans la pratique de la médecine vétérinaire), de la fabrication, de la transformation, de la préparation, du traitement, du conditionnement, de l'emballage, du transport ou du stockage de ladite denrée, ou à la suite de la contamination par l'environnement ». Les contaminants chimiques susceptibles de contaminer la chaîne alimentaire peuvent être regroupés en différentes catégories⁴:

- Les contaminants liés au processus de transformation des denrées alimentaires
- Les contaminants environnementaux (ex : plomb, cadmium);
- Les contaminants agricoles (ex : mycotoxines, nitrates, etc.) ;
- Autres contaminants : le fipronil dans les œufs, les plastifiants, les huiles minérales.

Le CWAD a mis l'accent dans ses travaux sur les contaminants qui migrent des emballages vers les denrées alimentaires. Si les emballages garantissent une forme de sécurité alimentaire en termes de risque microbiologique, physiques et chimiques, certaines substances de ces emballages peuvent, migrer vers les aliments et poser des risques en matière de sécurité alimentaire. Ce sujet de la migration des contaminants dans les denrées alimentaires a notamment été médiatisé en 2011 à propos de la contamination en phtalates et en bisphénols dans les biberons en plastique.

Le Règlement européen 1935/2004 traite de cette question en portant sur les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Il vise :

- Objets : le matériel, les récipients, les emballages et les ustensiles divers qui sont manifestement destinés ou servant à être utilisés pour la fabrication, la préparation, la conservation, le débit, le transport ou la manipulation des denrées alimentaires ou qui sont présentés comme tels.
- Matériaux : les éléments constitutifs des objets et matériaux de revêtement destinés à être mis en contact direct ou indirect avec les denrées alimentaires.⁵

4. [AFSCA - Contaminants \(favv-afsca.be\)](http://afsv.afsca.be)

5. [Normes pour les emballages et matériaux en contact | SPF Santé publique \(belgium.be\)](http://normes.belgium.be)



Des règles générales concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires sont définies dans ce Règlement. Elles disent ceci :

- ✓ Les matériaux et objets sont fabriqués afin de limiter la migration de leurs contaminants dans les aliments. Ces contaminants ne peuvent dépasser une quantité susceptible :
 - de présenter un danger pour la santé humaine;
 - d'entraîner une modification inacceptable de la composition des denrées;
 - d'entraîner une altération des caractères organoleptiques caractéristique de ce que l'on perçoit par la vue, l'odorat, le goût et le toucher de celles-ci.
- ✓ L'étiquetage, la publicité et la présentation d'un matériau ou d'un objet ne doivent pas induire le consommateur en erreur.

Si ces Règlements sont adaptés au fur et à mesure des connaissances pour garantir au mieux la sécurité alimentaire, le Conseil supérieur de la santé insiste dans un avis de 2019⁶ sur l'évolution suivante : « Étant donné que nous sommes exposés à un très grand nombre d'agents cancérigènes, mutagènes, de liaison aux récepteurs ou perturbateurs endocriniens, chacun à faibles voire très faibles doses, étant donné que notre capacité à évaluer leur puissance en détail est très limitée, et étant donné que notre capacité à définir des priorités est largement insuffisante, l'introduction d'une hygiène de l'environnement physico-chimique est une condition sine qua non à une prévention efficace des pathologies de civilisation. Ce nouvel aspect de l'hygiène consiste à limiter, dans la mesure où cela est raisonnablement possible, l'exposition à des substances et agents physiques ayant des propriétés mutagènes ou perturbatrices endocriniennes ou pouvant se lier aux récepteurs hormonaux ou aux récepteurs nucléaires agissant comme facteurs de transcription. »

De tels agents sont parfois issus des matériaux et objets qui entrent en contact avec les denrées alimentaires. Dans ce même avis, le Conseil Supérieur de la Santé mentionne que « certaines preuves indiquent que l'exposition prénatale aux bisphénols et aux phtalates est suivie d'une augmentation du risque de troubles comportementaux et respiratoires dans l'enfance (...), ainsi que d'éventuels effets indésirables à l'âge adulte, notamment des troubles de la reproduction masculine et des troubles cardiométaboliques ». Il mentionne 2 recommandations : privilégier les aliments et les boissons présentés dans des récipients en verre plutôt que dans des bouteilles en plastique ou des canettes en métal, et ne pas cuire au micro-ondes des aliments contenus dans un récipient en plastique

Principaux freins

Si l'emballage alimentaire est important pour la sécurité alimentaire et nécessaire pour l'hygiène, il y a actuellement peu d'alternatives à l'emballage alimentaire en plastique lorsque l'on souhaite retrouver des qualités physico-chimiques égales.

Analyse de l'existant

La sécurité alimentaire étant de compétence fédérale, l'action de la Wallonie est quant à elle possible en termes d'éducation, sensibilisation et prévention en matière de santé.

Si des initiatives sont parfois menées en Wallonie au niveau local, la Wallonie n'a jamais mené une campagne de communication à l'échelle régionale auprès des acteurs de la chaîne alimentaire sur la bonne utilisation des emballages alimentaires en plastique (par exemple sur les risques de migration de certains contaminants liés au fait de chauffer certains emballages en plastique). Il ressort des travaux du CWAD que le lancement d'une grande campagne d'information sur le sujet et identifiant les gestes faciles à adopter serait pertinente.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à mettre en place une campagne d'information (modalités à définir) en Wallonie, qui aborderait les pratiques à encourager pour limiter la migration de substances contenues dans les emballages vers les denrées alimentaires.

Cette campagne ciblera l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire.

6. Conseil supérieur de la santé (2019). *Hygiène de l'environnement physico-chimique (limitation de l'exposition aux agents mutagènes ou perturbateurs endocriniens) et importance des expositions en début de vie*. CSS N° 9404. Mai 2019



DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
<p>Lancer une campagne de communication auprès des acteurs de la chaîne alimentaire sur les bonnes pratiques à adopter pour limiter la migration de substances contenues dans les emballages vers les denrées alimentaires. Une série de sujets pourraient être progressivement traités, en commençant par le (ré)chauffage des aliments se trouvant dans des emballages</p>	<p>Campagne d'information et de sensibilisation diffusée</p>





RELOCALISONS NOS SAVOIRS





B. RELOCALISONS LES SAVOIRS

Relocaliser les savoirs, c'est veiller à mobiliser les compétences wallonnes pour bénéficier d'un système alimentaire wallon durable et résilient.

Sept actions sont identifiées pour veiller à répondre à l'objectif de relocalisation tout en considérant les enjeux environnementaux, économiques et sociaux auxquels le secteur alimentaire est confronté. Les cinq priorités identifiées visent à favoriser l'innovation, l'entrepreneuriat local et les pratiques durables. Les ministres pilotes et les objectifs stratégiques auxquelles chacune de ces actions contribuent sont précisés au sein du Tableau 5.

ACTIONS	MINISTRE(S) PILOTE(S)	CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES						
		OS1	OS2	OS3	OS4	OS5	OS6	
B.1	Faciliter l'accès au foncier agricole en tant que facteur de production contribuant à un système alimentaire durable	Willy Borsus	W	W	W	W		
B.2	Structurer l'offre d'accompagnement, de formation et de test d'activité	Céline Tellier, Christie Morreale, Willy Borsus	W	W	W	W		
B.3	Optimiser le conseil auprès des producteurs afin de favoriser l'adoption de pratiques permettant de réduire l'utilisation de PPP et de fertilisants chimiques	Céline Tellier	W	W	W	W		
B.4	Augmenter l'hétérogénéité fonctionnelle des paysages agricoles aux différentes échelles de l'exploitation agricole	Céline Tellier	W	W	W	W		
B.5	Mettre en place un greendeal visant à développer des nouveaux business modèles basés sur des systèmes de distribution de produits alimentaires (entre autres) sans emballage à usage unique ou avec des emballages réutilisables	Céline Tellier			W	W		
B.6	Revaloriser les métiers de l'alimentation afin de favoriser l'attractivité du secteur et la création d'emploi en lien avec un système alimentaire durable	Willy Borsus, Christie Morreale	W	W	W	W		
B.7	Réviser les normes de commercialisation des fruits et légumes et sensibiliser le grand public sur la problématique de la perte alimentaire à la production	Céline Tellier, Willy Borsus	W	W	W	W	W	

Tableau 5 : Actions contribuant à l'ambition « Relocalisons les savoirs » de Food Wallonia (En gras, les actions prioritaires ; OS1 – Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable, OS2 – Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens, OS3 – Générer de la prospérité économique, OS4 - Préserver l'environnement, OS5 – Offrir un niveau de connaissances et de compétences élevé en matière de système alimentaire durable, OS6 – Mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces)



Action B.1 - Faciliter l'accès au foncier agricole en tant que facteur de production contribuant à un système alimentaire durable

Instruments politiques	Information, Réglementation, Accompagnement	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
	OS3	Générer de la prospérité socio-économique
	OS4	Préserver l'environnement
Objectifs opérationnels spécifiques auxquels l'action contribue	006	Protéger la fonction nourricière du sol
	008	Garantir et faciliter l'accès à la terre pour la production alimentaire
Publics cibles de l'action	Producteurs, Autres	
Ministre pilote	Willy Borsus	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Eléments de contexte

L'agriculture, par sa vocation nourricière essentielle, constitue l'un des socles forts de la société wallonne. La ressource sol, facteur de production de l'alimentation, est cependant limitée, et fait l'objet de concurrences croissantes internes au secteur agricole (concentration des terres, spéculation, production d'énergie, etc.) et aussi externes, avec des usages du sol concurrents (p. ex. : logement, infrastructures, etc.). Cette pression foncière pousse inévitablement le prix des terres agricoles vers le haut. Entre 2017 et 2020, le prix moyen d'un hectare non bâti entièrement situé en zone agricole a augmenté de 12,2 % (source : Observatoire du Foncier agricole wallon). En plus de cela, la population d'agriculteurs est vieillissante, et une grande partie n'a pas de repreneur connu, ce qui entrainera dans les prochaines années, une « mise sur le marché » de nombreux hectares. Cela risque d'accroître le phénomène de concentration des terres, mais peut aussi constituer une opportunité pour de nombreux candidats à l'installation.

En Wallonie la problématique du foncier est liée entre autres à la rareté de la terre - le foncier est une ressource limitée et sous tension. A cela s'ajoute l'absence d'outil de gestion du foncier agricole ou d'information centralisée sur la disponibilité des terres. Il en résulte que l'accès au foncier est difficile tant pour les agriculteurs installés (jeunes et vieux) que pour les candidats agriculteurs.

Dans un tel contexte, il devient indispensable de développer une politique proactive de soutien à la reprise d'exploitations, à l'accès au foncier (prix et transparence) pour les candidats agriculteurs, par faire-valoir direct (acquisition) et indirect (location, bail à ferme).

Complémentairement, il convient de renforcer les efforts dans le sens de la directive 'StopBeton 2050' qui vise à stopper l'artificialisation nette des sols à l'horizon 2050. Le défi relève donc également de l'aménagement du territoire, et donc du CoDT (au travers, notamment, du plan de secteur, du SDT, des délivrances de permis, etc.).

Principaux freins

Il existe différents freins à l'accès au foncier agricole. Parmi ceux-ci :

- Augmentation continue du prix du foncier agricole : spéculation foncière, concentration des terres.
- Marché du foncier agricole statique : peu de surfaces échangées (1% de la SAU par an) et peu de remises en location.
- Fuite des propriétaires vers d'autres outils que le bail à ferme pour la valorisation économique des terres.
- Transmission des exploitations difficile suite à la capitalisation conséquente des exploitations.
- Non entrée en vigueur de certains articles du Code wallon de l'Agriculture : gestion foncière et droit de préemption élargi (actuellement limité aux périmètres d'aménagements fonciers actifs).

Analyse de l'existant

Afin de suivre l'évolution du foncier agricole, la Wallonie a mis en place un observatoire du foncier agricole qui permet d'objectiver les prix du foncier et d'évaluer l'usage des baux à ferme. Par ailleurs, les « Assises de la terre », prévues au premier semestre 2022 offriront un espace de réflexion sur le sujet du foncier agricole dans son ensemble. Les actions développées en matière de foncier agricole devront l'être en cohérence avec ces initiatives.



Aussi, différents instruments juridiques existent pour intervenir sur le foncier agricole, sur lesquels il s'agira de s'appuyer. Citons par exemple :

- Le bail à ferme, réformé en 2019, proposant un contrat de long terme permettant de sécuriser et de stabiliser les producteurs.
- Dispositions fiscales favorables pour la transmission d'entreprises agricoles.
- Dispositions fiscales favorables pour les propriétaires de terres agricoles louées en bail de carrière ou de longue durée.

Finalement, en ce qui concerne l'information sur les terres en location, différents opérateurs de terrain commencent à mettre en place des plateformes visant à rendre cette information publique. Déployer cela en priorité avec les opérateurs publics serait utile et important.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectif : Faciliter l'accès à la terre aux (candidats) agriculteurs et horticulteurs

1. Préserver l'usage agricole des terres

- Favoriser la densification de l'habitat dans les zones urbaines et limiter l'étalement urbain.
- Evaluer si des mécanismes de compensations pour les parcs d'activités économiques sont réalistes et faisables.
Ex : imposer zone agricole contre zone agricole et non zone urbanisable contre zone non urbanisable.
- Favoriser la réhabilitation des SAR (sites à réaménager) et limiter l'artificialisation des sols agricoles.
- Faciliter et favoriser les installations de panneaux solaires sur les toits des bâtiments (agricoles ou privés) plutôt que sur les terres, et lever les freins de la réinjection de l'électricité dans le réseau pour les entreprises.

2. Faciliter la mise à disposition des terres qui s'inscrivent dans un système alimentaire plus durable

- Favoriser la mise à disposition des parcelles agricoles publiques.
- Favoriser la sécurité des producteurs agricoles en favorisant l'application du bail à ferme : renforcer la transparence sur les conséquences des différents contrats et renforcer la vulgarisation des baux à ferme.
- Lever les problèmes d'obtention de permis des producteurs agricoles dans le cadre de leur travail (serres, hangars, ...).
- Lever les problèmes de main d'œuvre (par exemple via la formation (ex : Paysans Artisans a développé la formation « Imagine »).
- Réaliser un premier état des lieux de la réforme du bail à ferme
- Centraliser et rediffuser aux communes et porteurs de projets les informations relatives aux transferts de terre publiques.

DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
1. Evaluer les outils à mettre en place au niveau urbanistique et environnemental pour préserver l'usage des terres agricoles (voir objectifs ciblés dans la section <i>Description de l'action</i>)	Rapport
2.1 Réaliser un cadastre des terres publiques exploitables en Région wallonne (en lien avec l'observatoire du foncier agricole et cadastre existants) à destination des opérateurs publics	Cadastre
2.2 Développer une plateforme d'information relative à la location et la vente de terres agricoles publiques (et le cas échéant privées)	Plateforme en service
3.1 Valoriser et vulgariser les améliorations et outils nouveaux et notamment la réforme du bail à ferme	Support de communication/ campagne de communication
3.2 Sensibiliser les acteurs publics sur leur rôle dans leur gestion de patrimoine ; les informer sur les possibilités de gestion du patrimoine public à leur disposition, et les accompagner dans leur mise en œuvre (ex :procédure de soumission avec possibilité d'ajouts de critères d'attribution qualitatifs environnementaux ou sociaux)	Accompagnement
4. Réaliser un premier état des lieux de la réforme du bail à ferme	Etat des lieux



AVIS DISSONANTS SUR L'ACTION B.1

Dans le cadre de l'élaboration de cette action, certains éléments ont été discutés sans qu'un accord soit trouvé au sein des membres dans leur ensemble pour qu'ils y soient insérés.

Complémentairement aux éléments composant l'action, voici ci-dessous les propositions d'ajouts portées par des membres du CWAD n'ayant pas fait l'objet d'un consensus général :

Section « Eléments de contexte » :

- L'absence, problématique pour l'accès au foncier, d'outil de régulation du prix du foncier ;
- La volonté claire de relocaliser notre alimentation en garantissant un accès à la terre pour des projets nourriciers et ce, à des prix maîtrisés.

Section « Analyse de l'existant »

- La circulaire immobilière encadrant la mobilité foncière publique faisant partie des différents instruments juridiques existants pour intervenir sur le foncier agricole dans la section.

Sections « Description de l'action » et « détails de la mise en œuvre :

- Ouvrir la discussion sur la gestion foncière prévue aux articles D.354 et suivants du Code wallon de l'Agriculture ;
- Prévoir des mécanismes de compensation pour les parcs d'activité économiques (et non d'évaluer leur réalisabilité et leur faisabilité) ;
- Favoriser les opérations de portage⁷ foncier publiques et privées.



7. Portage : détenir un bien immeuble en propriété (porteur) et en conférer la jouissance au bénéficiaire du portage. Envisager la mise à disposition des terres sous l'angle du portage permet de réfléchir de manière globale aux problématiques du porteur (ex : fiscalité, transmission, ...) et du bénéficiaire du portage en tenant compte du fait que ces deux qualités (porteur et bénéficiaire) peuvent à un moment se confondre suite à une vente, une donation,.... On peut à titre d'exemple citer le portage familial de plusieurs membres d'une famille à l'égard d'un autre membre de la même famille.



Action B.2 - Structurer l'offre d'accompagnement, de formation et de test d'activité

Instruments politiques	Accompagnement, Education & Formation, Aides financières	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
	OS3	Générer de la prospérité socio-économique
	OS4	Préserver l'environnement
Objectifs opérationnels spécifiques auxquels l'action contribue	0017	Maintenir et générer des emplois de qualité dans le système alimentaire wallon
	0018	Garantir un revenu rémunérateur aux acteurs du système alimentaire wallon, en ciblant prioritairement les secteurs les plus vulnérables
	0019	Créer plus de valeur ajoutée dans le système alimentaire wallon et répartir équitablement celle-ci entre les acteurs impliqués
	0021	Développer et élargir les compétences liées aux métiers du système alimentaire
	0024	Soutenir et développer des filières locales, complètes et inclusives
Publics cibles de l'action	Producteurs, Transformateurs, Distributeurs, HoReCa & catering, Autres	
Ministres pilotes	Céline Tellier, Christie Morreale, Willy Borsus	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Éléments de contexte

De nombreux porteurs de projets et entreprises qui souhaitent évoluer vers un système alimentaire durable connaissent des écueils en lien avec un manque de compétences de gestion et/ou techniques, un réseau partenarial trop peu développé, une connaissance déficiente de l'environnement socio-économique et réglementaire, une mauvaise analyse ou écoute des besoins du marché, une difficulté d'accès à diverses ressources (infrastructure, foncier, expertise, outils, ...), pouvant constituer des freins à l'installation et entraîner des problèmes de rentabilité, voire de pérennité de l'activité.

Par ailleurs, pour le secteur agricole, le travail de dialogue avec le reste de la filière et la coopération entre agriculteurs, qu'elle soit formelle (coopératives, CUMA, groupements d'employeurs, associations, organisations de producteurs, interprofessions, ...) ou informelle, sont essentiels et vecteurs de nombreux avantages (entraide, résilience, intelligence collective, durabilité, qualité de vie, ...). Pourtant, ces dynamiques collectives, même si elles sont en croissance, sont encore trop peu nombreuses en Wallonie. Au-delà du fait que la plupart des agriculteurs ont l'habitude de travailler de manière indépendante, il existe dans le secteur une certaine méconnaissance des différentes formes de coopération possibles, ainsi que de leurs modalités de mise en œuvre en termes de gouvernance. La structuration de ces dynamiques collectives est en outre souvent chronophage.

Or, le parcours de formation et d'accompagnement existant peut parfois s'avérer insuffisant pour combler ces écueils. On constate des besoins tant du point de vue quantitatif, avec un besoin de renforcement de l'offre existante sur certains territoires ou pour certaines filières/métiers, que du point de vue qualitatif, avec un besoin de renforcer l'intégration des aspects de durabilité dans l'offre existante et sa proximité avec les besoins du terrain. De plus, l'offre peut s'avérer fragmentée, ce qui met à mal sa cohérence et sa lisibilité, et peut parfois conduire à une mauvaise orientation initiale pouvant aboutir à bloquer des acteurs dans leur parcours (par exemple en raison d'une utilisation inadéquate des moyens disponibles ou d'une non-prise en compte des règles en matière de limitation des aides d'Etat).

Ces différents problèmes peuvent se poser à toutes les phases de la vie d'un projet ou d'une entreprise : (pré-)création, développement, transition vers des modèles plus durables, transmission.

Principaux freins

- Accompagnement
 - Offre dispersée/segmentée
 - Offre parfois peu adaptée, notamment par un manque de spécialisation dans le secteur de l'alimentation et/ou de l'agriculture (par exemple pour le soutien à la structuration de certains outils collaboratifs spécifiques : organisations et groupements de producteurs, organisations interprofessionnelles, ...)
 - Manque de mise en lien des différentes échelles territoriales



- Manque de mise en lien des différents acteurs existants
- Manque de dispositifs ancrés dans les réalités territoriales permettant d'optimiser les parcours et leur mise en lien avec les besoins constatés sur le terrain
- Déficit de lisibilité et de visibilité de l'offre de services et d'accompagnement existante
- Manque de (in)formation de certains opérateurs d'accompagnement : comprendre les besoins des porteurs de projets/entrepreneurs/entreprises et les orienter de manière pertinente est un métier à part entière qui doit être effectué par des personnes spécialement formées à cet effet et connaissant au mieux les dispositifs.
- Formation
 - Offre pas toujours adaptée aux besoins des filières et des territoires
 - Manque d'intégration des objectifs du référentiel wallon
 - Manque d'interconnaissance des acteurs, peu de synergies
 - Manque de dispositifs favorisant l'accessibilité des formations
 - Information morcelée sur l'offre disponible
- Test d'activité
 - Manque de cadre sécurisé et notamment d'espaces de test répondant aux besoins des porteurs
 - Intégration avec d'autres mécanismes de soutien pas toujours compatibles
 - Manque de prise en compte des difficultés en sortie de test
 - Manque de maillage et de partage d'expériences entre les espaces tests existants et besoin d'élargir le concept d'espace test à tous les types d'activités
 - Manque d'accès à l'information sur les dispositifs de test d'activité

Analyse de l'existant

Au-delà du 1890.be (SOWALFIN), qui constitue la porte d'entrée régionale d'information de première ligne pour les entrepreneurs wallons, il existe déjà une série d'initiatives visant à faciliter l'accès des entreprises et porteurs de projets en alimentation à une information et à un accompagnement pertinents. Citons (liste non-exhaustive) :

- Projets portés par les Instances Bassin Emploi Formation Enseignement (IBEFE) Huy-Waremme et Hainaut Sud, visant la mise en place de pôles de synergie notamment sur la thématique des circuits courts/alimentation durable
- Existence de SAACE (Structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi) spécialisées dans l'accompagnement de projet en agriculture et partenariats locaux pour proposer des solutions de test
- Mise en place et test de Good Food Entrepreneurs
- Création en cours d'un "guichet unique" pour l'installation agricole hors cadre familial dans le Brabant wallon par Empreinte BW
- Création en cours d'un "guichet unique", réseau professionnel structuré et intégré pour soutenir le secteur de l'alimentation durable en région liégeoise, porté par la CATL
- Réseau des espaces-tests maraîchers, créés par 3 GAL wallons (Pays des Condruses, Culturalité en Hesbaye brabançonne, Entre-Sambre-et-Meuse) sur 3 provinces
- Accompagnement des producteurs par des GAL dans la construction de filières ou de projets de diversification
- Création d'Espaces'ter, incubateur pour les circuits courts alimentaires à l'échelle de l'arrondissement de Verviers
- Service « CAP Installation- Conseil et accompagnement personnalisé de porteurs de projets d'installation en agriculture ou en horticulture », mis en place par la Fédération des Jeunes Agriculteurs
- Les centres de gestion agricole (CGTA,...) fournissent un accompagnement lors de la création ou reprise d'une exploitation agricole.
- Accompagnement des transmissions d'exploitations agricoles par les services de la FWA
- Création par la FUGEA d'un « guichet agricole » qui rassemble toutes les informations et étapes pour s'installer, reprendre une ferme, se perfectionner ou céder son exploitation
- Existence des Centres pilotes, qui ont un rôle d'accompagnement pour les producteurs
- Agri-Innovation : guichet de soutien à l'innovation et à la coopération en agriculture, destiné aux agriculteurs, forestiers et acteurs ruraux porteurs d'un projet innovant.
- Do It Coop : programme de sensibilisation, formation et d'accompagnement afin de développer l'entreprenariat coopératif en Belgique francophone, issu d'un partenariat entre les coopératives Crédal et CERA.
- COOPAGRI : récente fédération de la coopération agricole wallonne destinée à promouvoir le modèle coopératif dans le secteur agricole



- L'encadrement agricole wallon recouvre divers services d'accompagnement et formation dédiés à la création et au développement de coopératives agricoles en Wallonie.
- Services de W.Alter - Partenaire financier des projets d'économie sociale et coopérative en Wallonie
- Projet 236 du Plan de relance de la Wallonie : « Optimiser les dispositifs de soutien à l'accompagnement et au financement des entreprises d'économie sociale et coopérative à tous les stades du cycle de vie de l'entreprise notamment via la mise en place d'un incubateur en économie sociale en Wallonie »

Il manque toutefois d'interconnaissance entre ces dispositifs, et donc d'acteurs à même d'orienter l'entreprise ou le porteur de projet vers le ou les dispositifs les plus pertinents par rapport à ses spécificités et à son ancrage territorial. Une articulation efficiente avec les dispositifs existants sera donc une des clés du succès de cette action.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de l'action est donc in fine d'améliorer la lisibilité, l'accessibilité et l'efficacité des dispositifs actuels en matière d'accompagnement, de formation et de test d'activité auprès des entreprises et porteurs de projet, selon une approche « orientée usagers ».

Concrètement, la logique d'intervention de l'action s'articule de la manière suivante :

- Développer les maillons des dispositifs existants nécessitant un renforcement afin d'optimiser leur utilité pour les entreprises et/ou porteurs de projets. Trois niveaux d'intervention ont été identifiés dans ce cadre :
 - les espaces de test d'activités ;
 - la plateforme Craft ;
 - les dispositifs de soutien à la structuration des dynamiques de coopération dans le secteur agricole et entre les acteurs de la filière
- Assurer la mise en réseau et la coordination des services actuels à trois niveaux où un besoin a été identifié, via :
 - le développement du concept de « guichet unique » local/sous-régional au service des porteurs de projets et entreprises ;
 - la mise en place d'une plate-forme unique pour l'ensemble des SAACE wallonnes ;
 - la création/constitution d'une communauté des acteurs de la formation et de l'accompagnement en Wallonie.

DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
<p>Mise en place de dispositif(s) pilote(s) soutenus par le Centre de référence circuit court (modalités à définir) et intégré(s) à son écosystème, permettant de tester le concept de « guichet unique » local/sous-régional, avec plusieurs finalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information et orientation des entreprises et des porteurs de projets (formation, accompagnement, test, relais vers des organisations/réseaux spécialisés). • Création et animation d'une communauté d'acteurs • Soutien à la structuration de l'offre, à la création de chaînons manquants et de modèles innovants favorisant l'installation/pérennisation des activités <p>L'intégration à l'écosystème de la Sowalfin viserait et permettrait notamment une bonne articulation avec le-guichet wallon unique d'orientation « 1890 ». Elle pourrait également déboucher sur une intégration de nouveaux produits dans le référentiel wallon d'accompagnement et cadrer avec la réforme et la structuration de l'écosystème d'accompagnement économique (pilotage, coordination, animation, financement et évaluation).</p>	<p>Dispositif(s) de test(s) pilote(s) soutenu(s) et évalués a posteriori</p>



DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
<p>Développement de la filière circuits courts / alimentation durable sur la plateforme Craft : cette dernière permet de recenser sur les sites des partenaires tous les acteurs de l'accompagnement (par type) ainsi que les acteurs opérationnels (production, transformation, commercialisation), afin de donner plus de visibilité aux acteurs pour les porteurs de projet et entrepreneurs/entreprises.</p>	<p>Amélioration du recensement des acteurs dans Craft et visibilité sur le site internet des partenaires</p>
<p>Soutien à la mise en place d'une plate-forme unique pour l'ensemble des SAACE wallonnes, basée sur le site existant pour Liège Good Food Entrepreneurs (http://goodfoodentrepreneur.be/), visant à accueillir de manière spécifique les porteurs de projet en alimentation durable et à spécialiser l'accompagnement, avec plusieurs volets : information, diagnostic, cycle de formations spécifiques, pré-crédation, accès au test sécurisé, suivi post création, mise en réseau et en visibilité, travail spécifique sur le statut des bénéficiaires.</p>	<p>Modélisation du projet global / Plateforme internet wallonne / Cycles de formations locales et régionales / Événements de réseautage</p> <p>Résultats attendus/province/ an : 1ers contacts : 100 / Accompagnements-Diagnostics : 40 / Accompagnements-Pré-crédation et Test : 30 / Créations effectives : 15 / Formations spécifiques (Wallonie) : 3 x 10 participants</p>
<p>Crédation/constitution d'une communauté des acteurs de la formation et de l'accompagnement au niveau wallon, favorisant l'interconnaissance et la création de synergies.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif : rendre l'offre actuelle plus intégrée, complète, lisible, cohérente, adaptée aux besoins du terrain/des acteurs, et conforme aux objectifs du référentiel. • Points d'attention : accent à mettre dans les formations sur les notions de pilotage d'activité économique, sur l'écoute des besoins du marché, sur la notion (et les modalités) de coopération, sur la connaissance de l'environnement socio-économique et l'intégration aux réseaux existants. <p>Soutien à la création d'un maillage pour le test d'activités : espaces-tests maraîchers (à l'image du réseau déjà mis en place par 3 GAL wallons), mais potentiellement aussi des activités HoReCa et de transformation, comme les pôles fromagers, les halls relais, etc.). Points d'attention : Se baser sur une évaluation du fonctionnement et des résultats des espaces tests actuels / Ne pas cloisonner l'accès aux infrastructures en matière de test, notamment celles créées par les CEEI (Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation) et par les SAACE (→ mutualiser et optimiser) / Veiller à la possibilité de conserver l'accès à certains mécanismes d'aide (à l'installation agricole par exemple) / Prendre en compte le temps nécessaire à l'installation du producteur/transformateur, à la prise en main du lieu de production, à l'installation des circuits de vente.</p>	<p>Composition de la communauté et définition d'un mode de fonctionnement</p>
<p>Renforcement et promotion des organismes d'accompagnement intervenant en soutien des dynamiques de coopération au sein du secteur agricole (coopératives, OP, OIP, groupements d'employeurs, associations, ...) et entre les acteurs de la filière (interprofession ...).</p>	<p>Nombre de dynamiques de coopération accompagnées et structurées</p>



Action B.3 - Optimiser le conseil auprès des producteurs afin de favoriser l'adoption de pratiques permettant de réduire l'utilisation de PPP et de fertilisants chimiques

Instruments politiques	Recherche & Etudes, Aides financières	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
	OS3	Générer de la prospérité socio-économique
	OS4	Préserver l'environnement
Objectif opérationnel spécifique auquel l'action contribue	0032	S'affranchir de l'utilisation de produits chimiques de synthèse néfaste pour l'environnement
Public cible de l'action	Producteurs	
Ministre pilote	Céline Tellier	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Eléments de contexte

Les produits phytopharmaceutiques (PPP) sont utilisés essentiellement pour protéger les végétaux contre les organismes nuisibles, pour réguler leur croissance et pour lutter contre les végétaux indésirables. L'exposition à ces substances et à leurs résidus peut présenter des risques pour la santé et l'environnement.

Plusieurs objectifs de la stratégie européenne 'Farm to Fork' concernent les PPP :

- réduire d'ici 2030 de 50% l'utilisation des pesticides chimiques et de 20% l'utilisation des engrais chimiques ;
- affecter au moins 25 % des terres agricoles de l'UE à l'agriculture biologique d'ici à 2030.

En regard de ces objectifs, l'état des lieux au niveau wallon (Etat de l'Environnement) est le suivant :

- Sur la période 1995 - 2009, les quantités d'azote sous forme d'engrais azotés minéraux appliquées en Wallonie ont baissé de 25 %. Elles se sont par contre maintenues ces dix dernières années.
- Les quantités totales de substances actives de produits phytopharmaceutiques vendues en Belgique ont diminué de 1995 à 2010, passant de 10 872 t à 5 472 t, augmenté légèrement entre 2010 et 2011 (6 663 t), pour globalement se stabiliser jusqu'en 2017.

En 2020, 12% de la surface agricole utile (SAU) en Wallonie était sous contrôle biologique. Cette surface a doublé en 10 ans. Malgré cette diminution et stabilisation des quantités utilisées, il est constaté que 41% des masses d'eaux souterraines sont en situation de « mauvais état » - notamment dû à la présence de nitrate et/ou de produits phytopharmaceutiques principalement d'origine agricole (Etat de l'environnement wallon, 2014-2019). Ces chiffres montrent donc que des efforts pourraient encore être fournis par le secteur agricole pour diminuer les pressions diffuses s'exerçant sur les eaux souterraines en Wallonie, bien que d'autres origines ne soient pas à négliger (ménages et services et, dans une moindre mesure, industries et pollutions historiques).

Principaux freins

Néanmoins plusieurs freins existent et contraignent l'atteinte des objectifs européens mentionnés ci-dessus:

- **Pas d'alternatives à tous les intrants chimiques** : Importance d'aborder les pratiques alternatives par secteur et ainsi éviter de supprimer un outil de production aux agriculteurs sans avoir une solution à proposer.
- **Système de conseil à améliorer** : En effet, une partie du conseil est fourni par les technico-commerciaux. Dans le système actuel du conseil, l'accent est à mettre sur les Centres Pilotes car ce sont des acteurs clé dans le conseil aux producteurs. En effet, ces derniers délivrent fréquemment et par secteur de précieux avertissements pour les producteurs.
- **Méconnaissance des pratiques alternatives** : Pour les producteurs, il est parfois difficile de changer de pratiques agricoles et d'adopter de nouvelles pratiques alternatives (dont celles utilisées dans l'agriculture biologique).
- **Problème d'écoulement des produits** : Les pratiques alternatives doivent permettre de garantir la qualité des produits et éviter que ces productions ne soient déclassées pour cause de non-respect des normes. De plus, il faut s'assurer que l'offre corresponde à la demande et avoir la garantie que les productions seront commercialisées dans la bonne filière.



- **Rémunération** : les modifications de pratiques agricoles et la réduction d'utilisation des intrants interviennent dans les coûts de productions (à la hausse ou à la baisse en fonction des techniques mises en place), mais ne sont pas systématiquement reconnues par un prix d'achat plus élevés des productions. Le respect d'un cahier des charges peut parfois se valoriser dans le prix mais ne se justifiera généralement pas comme simple condition d'accès au marché.
- **Concurrence des produits importés à normes moins strictes** : le marché européen est un marché ouvert, et nos productions wallonnes sont mises en concurrence avec les produits importés soumis à des normes moins strictes.

Analyse de l'existant

La Wallonie porte un intérêt à la réduction de l'utilisation de produits chimiques, et de nombreuses actions sont développées (ou en cours de développement) au sein des principaux plans suivants afin d'aider les agriculteurs à mettre en place des pratiques moins dépendantes des intrants chimiques : le Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP II), le Programme de Gestion Durable de l'Azote III (PGDA III), le Plan de Gestion des Districts Hydrographiques (PGDH), le plan Bio 2030 (objectif : 30% de la SAU wallonne en bio en 2030), le plan de relance de la Wallonie et le plan stratégique national (PSN) de la Politique Agricole Commune (PAC).

Par ailleurs, de nombreux Centres Pilotes et les centres de recherches mais aussi les associations de conseil aux producteurs tels que PROTECT'eau, Centre de Michamps, Greenotec, Biowallonie, etc. expérimentent et évaluent diverses pratiques afin d'identifier des pratiques et des variétés robustes et plus résistantes aux maladies permettant la réduction ou la suppression d'utilisation d'intrants chimiques.

Enfin, de nombreux projets en cours visent à encadrer les agriculteurs pour adopter des pratiques favorables à l'environnement (projets Générations Terre, Je protège l'eau de Wallonie, Res'eau, SERVEAU, Sous-Terr'Haine, de Natagriwal, de Biowallonie, etc.).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Grâce à la recherche et aux expérimentations, de nouvelles pratiques sont testées et validées. Cependant, ces pratiques restent méconnues du plus grand nombre et la diffusion de celles-ci doit être améliorée.

Afin de favoriser l'adoption de pratiques agricoles réduisant ou supprimant l'utilisation des intrants de synthèse, l'objectif de cette action est d'optimiser le conseil en se basant sur toutes les structures de conseil existantes. Il ne s'agit donc pas de créer une nouvelle structure de conseil, mais bien de travailler sur les structures existantes pour optimiser le conseil donné aux producteurs en priorisant le conseil sur les bonnes pratiques.

Pour la mise en œuvre, trois étapes préalables à l'optimisation du conseil ont été identifiées : le recensement des bonnes pratiques sur base des travaux existants, la mise en place de R&D lorsque des alternatives doivent encore être trouvées et l'identification des filières rémunératrices pour l'écoulement des productions. Le conseil doit par ailleurs se baser sur une approche « système » des exploitations agricoles, permettant une vision globale de l'évolution de l'exploitation, et donc pas uniquement basée sur la substitution d'un intrant chimique par un intrant d'origine naturelle afin de garantir la viabilité économique des exploitations agricoles. Il est également proposé de renforcer le conseil par de la mise en réseaux des agriculteurs au vu de leur potentiel pour aider à la diffusion des bonnes pratiques.



DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
Création d'un catalogue de connaissance visant à optimiser le conseil : recensement des itinéraires techniques économes en intrants chimiques ou n'en utilisant pas, catalogues de bonnes pratiques, etc., en distinguant le volet « Fertilisation » et le volet « Protection des plantes ».	Catalogue de bonnes pratiques
R&D : Lancement de nouveaux projets de recherche-action avec le terrain et le secteur pour les productions pour lesquelles aucun itinéraire technique alternatif n'a été mis au point ou n'est en cours (concerne principalement le produits phytopharmaceutiques)	Projets de R&D
Développement des approches filières qui permettraient via le prix d'achat des productions, une reconnaissance économique des modifications de pratiques et réductions/suppressions d'intrants	Etude
Optimisation du conseil sur base du Catalogue de connaissances et des résultats de R&D: <ul style="list-style-type: none">• Renforcer les moyens des Centres Pilotes• Renforcer l'analyse économique des conseils (comparaison des schémas de traitements) et assurer un retour vers les agriculteurs qui sont les utilisateurs finaux des conseils• Mettre en place des séances de sensibilisation et de formation	Priorisation du conseil sur les pratiques alternatives et campagnes de sensibilisation/formation
Favoriser la création de réseaux d'agriculteurs partageant des expériences sur les pratiques visant à réduire/supprimer l'utilisation d'intrants de synthèse (engrais et produits de protection des plantes)	Mise en réseau





Action B.4 - Augmenter l'hétérogénéité fonctionnelle des paysages agricoles aux différentes échelles de l'exploitation agricole

Instruments politiques	Recherche & Etudes, Aides financières	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
	OS3	Générer de la prospérité socio-économique
	OS4	Préserver l'environnement
Objectif opérationnel spécifique auquel l'action contribue	0028	Lutter contre la perte de biodiversité et exploiter durablement les services écosystémiques contribuant au système alimentaire wallon
Public cible de l'action	Producteurs	
Ministre pilote	Céline Tellier	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Éléments de contexte

La biodiversité fait référence au nombre et à la diversité des plantes, des animaux et de micro-organismes au-dessus et au-dessous du sol qui existent au sein d'un agroécosystème (biodiversité quantitative) ainsi qu'à leur interaction et aux fonctions qu'ils remplissent (biodiversité fonctionnelle). Pour qu'il y ait interaction, les différents organismes doivent pouvoir se rencontrer. Dès lors un certain niveau d'hétérogénéité à différentes échelles spatiales, allant de la parcelle agricole au paysage, doit être conservé ou atteint. De même, la présence d'éléments assurant la connectivité entre les grands ensembles composant le paysage (notion de maillage écologique) doit exister, et pour ce faire, doit le plus souvent être (re)créée. Accroître la diversité végétale fonctionnelle est la clé de voute d'un système à haute biodiversité car les plantes vont supporter une plus grande diversité animale et microbienne. Plus la biodiversité absolue et la biodiversité fonctionnelle sont grandes, plus les chances de rendre les écosystèmes stables s'accroissent. La stabilité est définie comme la capacité à résister aux perturbations et à se rétablir après une perturbation (résilience) et englobe la capacité de l'agroécosystème à se pérenniser dans le temps (durabilité). Une augmentation de la biodiversité exprimée sous forme de richesse en espèces d'insectes ou d'auxiliaires de cultures entraîne des effets en cascade sur différents services écosystémiques : la pollinisation, le biocontrôle et les rendements des cultures.

Pourtant les agroécosystèmes wallons restent peu diversifiés malgré les actions des pouvoirs publics et de certains acteurs, y compris des agriculteurs, pour contenir la perte de biodiversité. De même, la tendance à l'accroissement des parcelles cultivées en monoculture reste d'actualité.

Principaux freins

Malgré les nombreux avantages attendus par l'augmentation de l'hétérogénéité pour les agriculteurs et l'environnement, en fonction des éléments accroissant la biodiversité et l'échelle considérée, on s'attend à devoir prêter attention aux freins potentiels suivants :

1. Implantation de plantations pérennes sur des terrains exploités en location ;
2. Augmenter la connectivité fonctionnelle entre différentes composantes du territoire implique une implantation qui peut complexifier le travail des agriculteurs, qui va à l'encontre des regroupements de parcelles souhaités par certaines entreprises agricoles, etc. ;
3. Augmenter la diversité au sein des parcelles cultivées complexifie le travail des agriculteurs et potentiellement les déclarations PAC ;
4. La diversification des rotations implique la présence d'une filière amont et aval permettant aux agriculteurs de se fournir en semences et d'écouler leurs productions

Analyse de l'existant

Actuellement, les actions visant à promouvoir la biodiversité dans l'agriculture visent essentiellement à intervenir sur la diversité de plantes non cultivées (à l'exception des prairies et de l'association pois/froment). Un levier d'action actuellement inexploité dans le contexte wallon pour promouvoir la biodiversité est une action visant à inciter les agriculteurs à accroître la diversité des cultures (rotations plus longues et plus complexes) et les répartir sur des surfaces plus réduites. Ce levier est pourtant très efficace puisqu'une réduction par deux de la taille moyenne des parcelles augmenterait autant la biodiversité que l'ajout de 10% de milieux semi-naturels



dans le paysage agricole, sans réduire la surface emblavée par les agriculteurs. De plus, il présente un grand nombre d'avantages potentiels sur le plan économique pour les agriculteurs et environnementaux pour la société parmi lesquels on peut citer : le maintien des surfaces agricoles sous cultures à vocation commerciale ou fourragère, un frein à la diffusion des maladies, des adventices et des ravageurs au sein d'une même parcelle de culture réduisant le nombre d'applications et les doses de produits phytosanitaires, une réduction de l'érosion des sols, un meilleur support aux auxiliaires en rapprochant des ressources différentes sur des surfaces plus réduites, une répartition du risque météorologique et économique, une meilleure répartition du temps de travail, etc.

La mise en place de ce levier d'action pourrait néanmoins s'appuyer sur deux programmes existants pour amener les agriculteurs à rechercher un plus grand degré d'hétérogénéité fonctionnelle au niveau de leurs exploitations et les accompagner dans la réalisation de celle-ci ainsi que dans le suivi des performances agronomiques et environnementales :

- Le programme agroenvironnemental propose 11 mesures agro-environnementales et climatiques ainsi que certaines variantes dont la plupart contribuent à augmenter la diversité des agroécosystèmes. Il conviendrait alors de s'assurer dans les MAEC qu'on favorise celles qui permettent une connectivité importante entre milieux naturels, les milieux réservoirs d'auxiliaires (ex. prairies permanentes avec éventuellement haute valeur biologique) et milieux cultivés (qui peuvent eux-mêmes contenir des MAEC) et vérifier que leur implantation contribue réellement à renforcer le maillage écologique.
- Le programme du Gouvernement wallon d'implanter 4000 km de haies et bandes boisées

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action proposée consiste à susciter l'implantation de sites pilotes de cultures à haute biodiversité cultivée à l'échelle des parcelles agricoles, c'est-à-dire incluant un nombre élevé de cultures différentes simultanées sur une même parcelle (ex. contour strip-farming, alley farming) adaptés au contexte socio-économique, agronomique et pédoclimatique des différentes régions agricoles de Wallonie. Cette approche viendra compléter des dispositifs préexistants sur le terrain, en termes de maillage écologique (ex. prairies permanentes, haies et bandes boisées, taille des parcelles avoisinantes dans le paysage où se déploie l'action, etc.) en vue d'obtenir un paysage supportant la biodiversité à toutes les échelles nécessaires (de la parcelle au paysage).

Ces actions devront s'appuyer sur un réseau d'agriculteurs-pilotes (tant en agriculture conventionnelle qu'en agriculture biologique) dans une approche de recherche-action, à savoir, les dispositifs seront co-construits entre les agriculteurs-pilotes, les services d'encadrement et les institutions de recherche, et mis en œuvre chez les agriculteurs eux-mêmes ou des groupes d'agriculteurs travaillant dans un même territoire et désireux de mutualiser leur démarche. Le choix des sites au sein de l'exploitation ou des groupes d'exploitations et leur étendue (plusieurs hectares), leur intégration avec les autres éléments du paysage contribuant à la biodiversité (ex. prairies permanentes, haies et bandes boisées) et, le cas échéant, l'élevage seront également intégrés dans la réflexion lors du processus de co-construction. Les dispositifs intégreront une réflexion sur la diversité fonctionnelle des rotations (durée, familles botaniques, etc.) et les itinéraires techniques d'implantation permettant de concilier les contraintes de l'exploitation avec les objectifs environnementaux. Afin de correctement documenter la valeur ajoutée et les contraintes rencontrées qu'il faudra lever pour étendre ces pratiques au-delà des sites pilotes, les dispositifs feront l'objet d'un suivi et d'un accompagnement visant à caractériser les impacts environnementaux et les services écosystémiques (ex. érosion, bilan carbone, usage de pesticides, fertilisants, qualité de l'eau, pollinisateurs), les capacités de production et les conséquences économiques et l'impact sur l'organisation du travail des pratiques et itinéraires testés.

Le résultat de l'action débouchera sur des guides de recommandation pour l'implantation de pratiques culturales à haute biodiversité cultivée et la proposition d'une nouvelle MAEC dont les contours permettront de palier les contraintes observées chez les agriculteurs-pilotes.



DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
Caractérisation du degré d'hétérogénéité des régions agricoles de Wallonie afin de montrer la différence entre les solutions innovantes testées et le point médian dans une région	Taille moyenne des parcelles et la diversité culturelle par région agricole et/ou par exploitation
Appel à agriculteurs-pilotes Ateliers de co-construction des rotations et leur répartition spatiale incluant une réflexion sur les cultures à mettre en œuvre, de leur itinéraire technique et de leur implantation au champ etc.	Au-moins 2 agriculteurs ou groupements d'agriculteurs par région agricole de Wallonie / Représentation de l'agriculture biologique Plan d'implantation adapté à chaque agriculteur/groupement d'agriculteurs pilotes
Implantation des solutions et suivi technico-économique	Evaluation des impacts et contraintes économiques ; sociaux et des services écosystémiques (incl. la production)





Action B.5 - Mettre en place un greendeal visant à développer des nouveaux business modèles basés sur des systèmes de distribution de produits alimentaires (entre autres) sans emballage à usage unique ou avec des emballages réutilisables

Instruments politiques	Accompagnement et Aides financières	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS3	Générer de la prospérité économique
	OS4	Préserver l'environnement
Objectif opérationnel spécifique auquel l'action contribue	0033	Réduire l'impact environnemental des emballages
Publics cibles de l'action	Transformateurs, Distributeurs	
Ministre pilote	Céline Tellier	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Éléments de contexte

Une des ambitions du Gouvernement wallon est de diminuer l'impact environnemental des emballages à travers la mise en place de mesures permettant de réduire au maximum la production de déchets et favoriser le réemploi et le recyclage, afin d'éviter l'incinération et la mise en décharge.

Principaux freins

Dans le système alimentaire, l'emballage est un élément très important permettant de transporter de manière sûre et hygiénique les produits alimentaires. L'emballage contribue également à la limitation du gaspillage alimentaire. Il constitue par ailleurs un support de communication pour toute une série d'informations pour le consommateur. En conséquence, les principaux freins liés à la réduction d'utilisation d'emballages alimentaires sont les suivants :

- Les limites législatives notamment en matière de sécurité alimentaire
- Les considérations économiques permettant de mettre en place un business model rentable
- Les modalités techniques à mettre en œuvre
- L'acceptation par le consommateur

Analyse de l'existant

De nombreuses initiatives sont prises pour diminuer l'impact environnemental de l'emballage. En matière de prévention, la vente en vrac dans le BtoB est largement mise en place. Dans le secteur BtoC, certains produits sont vendus en vrac dans la distribution « traditionnelle » par exemple les fruits et légumes. De nouveaux types de magasins « sans emballages » voient le jour et du take-away dans des emballages réutilisables sont de plus en plus proposés. En matière de recyclage, des mesures sont également mises en place comme l'extension du sac bleu, intensification de la collecte, nouvelle unité de recyclage.

Il manque néanmoins un cadre permettant la mise en place de business modèles rentables de plus grande ampleur afin de permettre aux entreprises de contribuer encore plus largement à l'objectif de réduction des emballages.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de répondre à ce besoin d'aider au développement de nouveaux business modèles visant à éliminer totalement un emballage à usage unique ou à le remplacer par un emballage réutilisable – tant dans le BtoC que dans le BtoB – avec l'objectif global de diminuer l'impact environnemental du produit/emballage.

Ainsi, cette action prévoit de mettre en place un Green Deal pour susciter et accompagner les collaborations publics/privés afin qu'ils se fixent un objectif commun de réduction des emballages et prennent ensemble des initiatives permettant de réaliser cet objectif.

A noter qu'une action similaire est en cours de mise en place au sein de la Région flamande, et que des liens entre ces deux Green Deal devront être effectués.



DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
Identification des initiateurs du Green Deal c'est-à-dire des personnes qui fixeront le cadre, les conditions et assureront pratiquement la mise en œuvre du Green Deal	Mise en place d'un GT
Rédaction du Green Deal, définition du scope, de l'objectif, critères de sélection du projet en tenant compte de l'impact environnemental... Le scope du Green Deal et les critères de sélection des projets s'appuieront sur une analyse des types d'emballages et de leurs coûts et bénéfices (environnementaux, hygiénique, économique, ...), produit par produit.	Texte Green Deal
Organisation signataires Green Deal et mobilisation de signataires	Minimum 100 signataires
Première année du Green Deal : Année d'inspiration, de mise en commun de recherche de partenariat, ...	Rapport
Année 2, 3 et 4 : Mise en place et réalisation de projet-pilotes, et évaluation des critères (dont impact environnemental)	Au moins 50 projets-pilotes





Action B.6 - Revaloriser les métiers de l'alimentation afin de favoriser l'attractivité du secteur et la création d'emploi en lien avec un système alimentaire durable

Instruments politiques	Education & Formation, Sensibilisation & Promotion	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
	OS3	Générer de la prospérité socio-économique
	OS4	Préserver l'environnement
Objectifs opérationnels spécifiques auxquels l'action contribue	0017	Maintenir et générer des emplois de qualité dans le système alimentaire wallon
	0019	Créer plus de valeur ajoutée dans le système alimentaire wallon et répartir équitablement celle-ci entre les acteurs impliqués
	0024	Soutenir et développer des filières locales, complètes et inclusives
Publics cibles de l'action	Transformateurs, HoReCa & Catering	
Ministres pilotes	Willy Borsus, Christie Morreale	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Éléments de contexte

L'attractivité du secteur alimentaire sur le marché de l'emploi a diminué ces dernières années, et cette évolution se traduit par de plus en plus de métiers en pénurie.

Parallèlement, le développement durable devient aujourd'hui à la fois un défi majeur et une priorité pour de nombreuses entreprises alimentaires wallonnes. Pour répondre à la demande de consommateurs de plus en plus sensibilisés et exigeants, mais aussi pour attirer des talents et travailleurs toujours davantage en recherche de sens, les entreprises intègrent progressivement la notion de durabilité au cœur de leurs projets. Sans compter les nouveaux projets entrepreneuriaux chaque jour nombreux à se fonder spécifiquement sur la volonté de générer un impact sociétal positif. Le secteur de l'industrie alimentaire a récemment adopté en ce sens sa [stratégie de développement durable](#), avec la volonté affichée de faire évoluer tout le système vers plus de durabilité.

Cette évolution va de pair avec la transformation de certains métiers et la naissance d'autres, générant de nouveaux besoins en matière de formation (processus plus respectueux de l'environnement, favorisant l'approvisionnement local, ...).

Le développement de pratiques de « green washing » peuvent par ailleurs porter préjudice à l'image du secteur.

Principaux freins

- Le secteur peine à recruter une main d'œuvre qualifiée et non-qualifiée.
- L'offre de formation / d'enseignement n'est pas toujours adaptée aux besoins des acteurs économiques du système alimentaire.
- Il est difficile de recruter des formateurs dans les métiers en pénurie.
- Les filières manquent de structuration et de lien entre les différents maillons de la chaîne de valeur.
- Les professionnels du secteur ont une relative mauvaise connaissance des organisations de branche, interprofessions et services sectoriels, et donc de ce qu'elles peuvent leur apporter.
- Les règles liées à la sécurité alimentaire (AFSCA) ne sont pas adaptées aux entreprises artisanales de très petite taille et affectent donc l'attractivité du secteur pour les petits acteurs.
- La lourdeur des cotisations et des formalités administratives sont des freins à la création d'entreprises, notamment pour les TPE.
- La fixation des normes salariales (commissions paritaires), la fiscalité sur le travail ou encore les règles liées à la sécurité alimentaire sont des compétences fédérales.

Analyse de l'existant

Plusieurs acteurs œuvrent déjà, chacun à leur niveau, à la levée de ces freins. Citons principalement :

- Un travail de cadastre et d'anticipation des besoins pour la chaîne de valeur alimentaire est en cours au niveau du Forem (AMEF = Service Veille, analyse et prospective).



- Concernant les métiers en pénurie, le Forem propose des dispenses pour suivre des études de plein exercice, de promotion sociale ou une formation en alternance. Une prime financière (Incitant+) est octroyée lorsque la formation est réussie.
- Des études sur l'attractivité du secteur sur le marché de l'emploi existent et sont menées chaque année (cf. étude « Employer branding » de Randstad).
- Des études sur l'évolution des métiers et des compétences nécessaires dans le secteur sont réalisées régulièrement par le Forem, en collaboration avec les secteurs concernés (Horizon emploi notamment).
- Alimento (services sectoriels pour les entreprises alimentaires) offre une série de services aux travailleurs du secteur et a lancé plusieurs actions dans le cadre de la plateforme « Food At Work » pour attirer et orienter jeunes et demandeurs d'emploi vers le secteur de l'alimentation.
- Les Centres de compétence proposent un panel de formations et mettent en œuvre des actions de sensibilisation à ces métiers: Forem Secteurs verts pour les métiers verts, Epicuris pour les métiers de bouche, Formalim pour les métiers de l'industrie alimentaire, Forem Logistique pour les métiers de la logistique et du commerce et Forem Tourisme pour les métiers de l'HoReCa et du tourisme.
- Une étude des freins réglementaires au développement des circuits courts alimentaires est en cours par Diversiferm et débouchera sur des propositions concertées avec les acteurs en matière de règles sanitaires (ce pourquoi d'autres actions ne sont pas envisagées à ce stade dans cette fiche).

L'enjeu est toutefois de taille et une inversion de la tendance actuelle (baisse de l'attractivité, augmentation des métiers en pénuries, ...) nécessitera d'agir à plusieurs niveaux et de manière conséquente. Par ailleurs, la dimension « durable » est aujourd'hui encore trop peu développée dans les formations et dans l'image des métiers de l'alimentation, alors qu'elle pourrait en devenir un réel facteur d'attractivité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action proposée est composée d'une série de sous-actions visant à activer les leviers suivants :

- l'attractivité des entreprises du secteur sur le marché de l'emploi, en travaillant sur les différents facteurs qui y contribuent (dont notamment l'impact sociétal positif) ;
- une offre de formations adaptée aux besoins du secteur (= priorité) ;
- une offre de formations en phase avec le référentiel Vers un système alimentaire durable ;
- une meilleure information sur les organisations de branche, les services sectoriels et les interprofessions, dès la formation ;
- la promotion et l'image des métiers dans le cadre d'un système alimentaire durable, notamment auprès des jeunes ;
- l'offre de mobilité afin de rendre possible l'accès à l'emploi pour le plus grand nombre ;
- le ciblage des personnes éloignées du marché de l'emploi.

L'action devra être mise en œuvre de manière concertée avec les secteurs concernés, et notamment viser à renforcer et compléter les projets déjà développés par les acteurs actifs sur ces questions (Alimento, Forem, IFAPME, réseaux d'enseignement, ...).

DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
<p>Vérifier l'opportunité de réaliser (et le cas échéant, les réaliser) une enquête et une étude sur l'attractivité du secteur alimentaire dans les PME/TPE (en complément à l'enquête Randstad réalisée principalement sur les grandes entreprises), portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'attractivité des métiers en pénurie et/ou de la transition écologique ; • l'identification des métiers qui vont émerger et avec quelles compétences attendues ; • l'évolution des métiers existants. 	<p>Etude</p>



DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
<p>Création de nouvelles filières de formation spécialisées et adaptation (parfois déjà en cours, par exemple à l'IFAPME) des filières existantes en fonction de l'évolution des métiers et des besoins liés à la transition vers un système alimentaire durable → développement d'une offre de formations orientée vers un emploi de qualité dans les filières identifiées comme à haut potentiel dans le cadre d'un système alimentaire durable, avec un focus sur les chaînons manquants, les métiers en pénurie, les métiers de la transition, et en visant l'excellence (« créer de l'émulation, tirer vers le haut »). Cette action devra être développée en partenariat avec les acteurs de chaque filière.</p>	<p>Nouvelles filières / Nouvelles formations / Formations adaptées</p>
<p>Centralisation au sein d'un même espace (à définir) des informations relatives à l'ensemble des filières de formation liées à la chaîne de valeur alimentaire (quel que soit le maillon, le public-cible ou le type de formation – initiale, continue, ...). Cette centralisation devra se faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en partenariat avec les centres de compétence concernés et leurs partenaires sectoriels ; • de manière à encourager le networking, le réseautage et le partage d'expérience, notamment sur la thématique de la durabilité. 	<p>Espace commun d'information créé</p>
<p>Intensification/diversification des actions de promotion et de sensibilisation visant à valoriser les métiers en pénurie, avec un focus sur la manière dont ils peuvent participer à la transition du système alimentaire. Pour ce faire, différentes voies seront articulées notamment autour d'un renforcement des moyens des centres de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'ouverture des opérations Carrière dans les écoles secondaires généralistes à la formation professionnelle, aux métiers techniques et manuels ; • la création d'un programme d'attractivité (exemples : https://alimentation-sante.org/2021/09/les-tabliers-engages-programme-disponible/ et https://alimetiers.com/) ; • le développement d'initiatives telles que https://www.worldskillsbelgium.be/ destinées à mettre en valeur les filières qualifiantes et les métiers techniques, technologiques et scientifiques ; notamment en développant davantage l'organisation de concours de type « Meilleur ouvrier de France » autour des métiers de l'artisanat concourant à un système alimentaire durable, dans le but de faire reconnaître l'excellence et le savoir-faire de ces métiers tout en mettant l'accent sur des critères de durabilité ; • l'organisation de concours d'initiation de type « Essaie-toi à un métier » (pour les métiers en pénurie) pour des jeunes n'ayant pas encore choisi une orientation professionnelle ; • le soutien aux entreprises du secteur ayant des difficultés à recruter, via : <ul style="list-style-type: none"> ▫ le développement et la facilitation des stages découverte métiers en entreprise (ou visites d'entreprise) en continu, notamment grâce à la mise en place d'un « agent de liaison sectoriel » entre les candidats et les entreprises du secteur (en complément/renforcement de la plateforme Stages-up, logée au sein de l'UWE et visant à faire le lien entre l'offre et la demande de stages dans l'enseignement supérieur) ; ▫ l'amélioration du matching entre les besoins des entreprises et les jeunes/demandeurs d'emploi/personnes en reconversion ; ▫ l'accompagnement des personnes dans leur intégration en entreprise. • l'incitation des entreprises du secteur à montrer leur travail aux visiteurs, dans une perspective d'image de marque et de transparence, grâce notamment à minimum « une fenêtre » donnant vers l'extérieur. 	<p>Programmes/actions de promotion mis en place</p>
<p>Développement de solutions en termes de mobilité vers les entreprises, via :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le renforcement et/ou le développement des connexions TEC vers les zones d'activité économique ; • une réflexion sur des solutions innovantes à mener avec l'ensemble des acteurs concernés (entreprises, intercommunales, sociétés de transports publics). 	<p>Nouvelles solutions mises en place</p>
<p>Réduction des cotisations et simplification des formalités administratives pour les TPE.</p>	



Action B.7 - Réviser les normes de commercialisation des fruits et légumes et sensibiliser le grand public sur la problématique de la perte alimentaire à la production

Instruments politiques	Recherche & Etude, Sensibilisation & Promotion	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
	OS3	Générer de la prospérité socio-économique
	OS4	Préserver l'environnement
	OS5	Offrir un niveau de connaissances et de compétences élevé en matière de système alimentaire durable
Objectif opérationnels spécifiques auxquels l'action contribue	0030	Tendre vers zéro pertes et gaspillages alimentaires, en respectant l'échelle de valorisation des flux de matière organique (échelle de Moerman)
	0032	S'affranchir de l'utilisation de produits chimiques de synthèse néfastes pour l'environnement, à tous les maillons de la chaîne de valeur alimentaire
Publics cibles de l'action	Producteurs, Distributeurs	
Ministres pilotes	Céline Tellier, Willy Borsus	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Éléments de contexte

Les standards du marché européen au niveau des légumes pour le marché du frais définissent des normes de qualité commerciale « minimales » ainsi qu'une classification « Extra », « catégorie I » et « Catégorie II », accompagnées de dispositions concernant le calibrage (Annexe I du règlement européen N° 543/2011 de la Commission européenne). Les normes minimales ont pour but d'exclure du marché les produits qui sont invendables voire dangereux pour les consommateurs et semblent bien définies. En revanche, les autres normes de qualité, notamment visuelle, (Extra, I et II) qui ont pour but de guider les acheteurs et consommateurs pour leur garantir une qualité bien définie sont, à l'heure actuelle, utilisées de manière détournée pour dévaloriser certains produits, pourtant de qualité alimentaire égale.

Malgré son nom, la catégorie « Extra » est devenue en Belgique la référence « standard » en matière de commercialisation et de prix et les catégories I et II sont ainsi dévalorisées. Plus spécifiquement, au sein de ces normes de qualité, des caractéristiques purement visuelles et arbitraires peuvent déprécier un produit. Par exemple, en chou-fleur, la coloration jaune (qui est naturelle lorsque le chou est exposé à la lumière, ce qui arrive lorsque le feuillage est moins développé) peut à elle seule déclasser le produit alors qu'en terme de qualité nutritive ou gustative, ce paramètre n'a pas d'influence. En conséquence, pour certaines cultures, il n'est plus rentable pour la production de récolter les produits de ces catégories. Ces pertes de production peuvent atteindre 50% pour certaines spéculations (courgettes, chou-fleur, etc.) et induisent donc des pertes financières pour les producteurs. Par ailleurs, ces normes rendent dépendant à l'utilisation de produits chimiques de synthèse afin de répondre aux normes de qualité visuelle.

Certaines normes qualitatives, n'ont donc à l'heure actuelle, plus de raison d'être et devraient faire l'objet d'une révision.

Principaux freins

Une révision des normes de commercialisation serait utile pour atteindre certains objectifs de la stratégie « Farm to fork » et notamment [réduire les pertes et gaspillages alimentaires] [...réduire la dépendance aux pesticides...réduire l'emploi abusif d'engrais...] [...tout en améliorant les revenus des producteurs primaires...] mais plusieurs freins existent :

- Le niveau de compétence, qui est européen pour la réglementation sur les normes commerciales.
- Le niveau d'application de ces normes, qui doit se faire au niveau fédéral
- L'utilisation de normes commerciales strictes dans les cahiers de charges privés (Criées flamandes, GMS) : les exigences cosmétiques des produits, pour une même catégorie de qualité, sont plus sévères en Belgique que dans les pays limitrophes (France, Allemagne, ...)
- La méconnaissance des consommateurs et des acheteurs de GMS des impacts dus aux normes de qualité (essentiellement visuelles) en application aujourd'hui.



Analyse de l'existant

Certaines solutions sont déjà mises en place pour faire face à ce problème de dévalorisation des produits comme la vente directe ou la centralisation par des coopératives. En effet, les critères de qualité visuelle et standards utilisés (calibres notamment) sont moins restrictifs mais cette solution a l'inconvénient de ne pas pouvoir atteindre les plus gros volumes commercialisés (cf. 88% des actes d'achats réalisés par l'intermédiaire de la GMS en 2019). Un autre exemple pour aider à la valorisation de ces produits est la réalisation de campagnes de sensibilisation privées au sein de la GMS sur les « légumes moches ».

Ces initiatives ne s'avèrent malheureusement pas suffisantes pour faire face aux pertes alimentaires observées sur le terrain. Un monitoring sous forme d'audit au niveau de la filière a déjà été réalisé dans le cadre du plan REGAL (Cellule Manger Demain) mais nécessiterait d'être précisé pour pouvoir objectiver ces pertes alimentaires en regard de la problématique des normes de commercialisation. La stratégie « Farm to Fork » prévoit d'ailleurs que [la Commission examinera les pertes alimentaires au stade de la production et étudiera les moyens de les prévenir. La coordination de l'action au niveau de l'UE renforcera l'action au niveau national et les recommandations de la plateforme de l'Union sur les pertes].

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de chiffrer les pertes à la production découlant de l'application des normes de commercialisation en vigueur en Belgique et proposer une meilleure valorisation des productions. Plusieurs axes de travail sont envisagés : (a) le monitoring des pertes à la production liées à ces normes afin de chiffrer précisément ces dernières et objectiver l'impact de ces normes, (b) l'organisation de rencontres entre acteurs de la filière et l'analyse de la perception de consommateurs pour identifier des solutions à mettre en place sur le court terme, (c) la mise en place de ces solutions opérationnelles et (d) la participation aux travaux européens en proposant des orientations à donner au cadre réglementaire en vigueur.

Ces axes de travail s'appuieront bien entendu sur les travaux existants et en cours (actions du plan REGAL, observatoire de la consommation, lieux de rencontres existants avec la GMS, etc.).

DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
<p>Monitoring des pertes à la production pour les fruits et légumes cultivés en Wallonie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Centralisation des informations déjà recensées dans le cadre du plan REGAL (axe 4 – action 15 et axe 5 – action 16 du plan REGAL) 6. Complément de méthodologie propre au secteur des fruits et légumes pour effectuer le monitoring sur base de l'existant 	Rapport sur les pertes à la production en F&L
<p>Organisation de rencontres entre les acteurs concernés par la commercialisation des fruits et légumes et/ou les pertes à la production pour dresser un bilan de la situation actuelle : producteurs et acheteurs de la GMS, Criées, service public flamand en charge du gaspillage, etc.</p>	Organisation de rencontres
<p>Mise en place d'une étude sur la perception des consommateurs (habitudes de consommation qui font que l'on continue à acheter ce qui est conforme à l'image que l'on se fait du produit)</p>	Rapport d'étude
<p>Identification et mise en place de solutions opérationnelles visant à valoriser les produits comme, par exemple, le développement de modèles de commercialisation coopératifs et/ou le développement de la transformation pour créer de la valeur ajoutée aux produits de seconds choix tout en redéfinissant ces critères de second choix.</p>	Mise en place de solutions opérationnelles, formations spécifiques

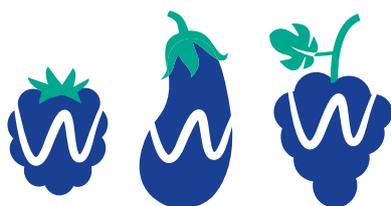


DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
<p>Mise en place de campagnes de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conscientisation des acheteurs sur le gaspillage à la production induit par la standardisation de la norme « extra ». • Sensibilisation des consommateurs sur les impacts. 	<p>Mise en place de campagnes de sensibilisation</p>
<p>Conscientisation de l'Europe sur les conséquences de l'application des normes de l'annexe I du règlement européen N° 543/2011 ainsi que des disparités entre les états membres dans leur application.</p>	<p>Participation au GT de la stratégie Farm to Fork sur les normes de commercialisation</p> <p>Réalisation d'un rapport exposant une proposition de révision des normes de commercialisation énumérées dans l'annexe I du règlement européen N° 543/2011 de la Commission européenne</p>





**PARTICIPONS
À LA TRANSITION**





C. PARTICIPONS À LA TRANSITION

Participer à la transition, c'est permettre une gouvernance participative et transparente pour identifier les enjeux stratégiques auxquels le système alimentaire wallon est confronté.

Le plan d'action contient 4 actions dont l'objectif est de mieux identifier ensemble les enjeux du système alimentaire wallon, tant à travers la collecte et l'analyse de données qu'à travers l'échange et la co-construction entre acteurs du système alimentaire. Il s'agit d'actions visant à orienter la stratégie alimentaire wallonne. Les ministres pilotes et les objectifs stratégiques auxquelles chacune de ces actions contribuent sont précisées au sein Tableau 6.

ACTIONS	MINISTRE(S) PILOTE(S)	CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES					
		OS1	OS2	OS3	OS4	OS5	OS6
C.1 Mettre en place un outil de monitoring stratégique du système alimentaire	Céline Tellier, Christie Morreale, Willy Borsus	W	W	W	W		W
C.2 Renforcer la gouvernance du système alimentaire au niveau régional et au niveau local	Céline Tellier, Christie Morreale, Willy Borsus	W	W	W	W		W
C.3 Renforcer la transversalité et la cohérence des politiques wallonnes en lien avec le système alimentaire	Céline Tellier, Christie Morreale, Willy Borsus	W	W	W	W		W
C.4 Apporter un appui méthodologique à la collecte d'informations dans le secteur de l'aide alimentaire	Christie Morreale	W	W				W

Tableau 6 : Actions contribuant à l'ambition « Participons à la transition » de Food Wallonia (En gras, les actions prioritaires ; OS1 – Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable, OS2 – Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens, OS3 - Générer de la prospérité économique, OS4 - Préserver l'environnement, OS5 – Offrir un niveau de connaissances et de compétences élevé en matière de système alimentaire durable, OS6 – Mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces)





Action C.1 - Mettre en place un outil de monitoring stratégique du système alimentaire

Instruments politiques	Monitoring & Planification	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
	OS3	Générer de la prospérité socio-économique
	OS4	Préserver l'environnement
	OS6	Mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces
Objectif opérationnel spécifique auquel l'action contribue	0045	Anticiper et garder la maîtrise des enjeux stratégiques pour le système alimentaire wallon
Public cible de l'action	Pouvoirs publics	
Ministres pilotes	Céline Tellier, Christie Morreale, Willy Borsus	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Éléments de contexte

Le constat est établi qu'il n'existe actuellement pas d'outil stratégique permettant d'avoir une vue globale sur le système alimentaire wallon au moyen d'indicateurs. Il n'en existe pas non plus pour mesurer les progrès réalisés par la Wallonie vers un système alimentaire durable au moyen de cibles chiffrées. Ce type d'outils est pourtant indispensable pour assurer le pilotage et le suivi d'une transition systémique.

Principaux freins

Il est actuellement possible de fournir un état des lieux partiel sur certains aspects du système alimentaire wallon au moyen notamment du tableau de bord de l'environnement, de l'état de l'agriculture wallonne, des statistiques de l'Institut Wallon de la Prospective et de la Statistique et des travaux des différents observatoires de la santé (régional et provinciaux).

Mais ces outils n'étant pas destinés à guider la transition alimentaire, il manque différents éléments permettant d'anticiper et de garder la maîtrise des enjeux stratégiques pour la transition du système alimentaire wallon (0045) :

- Des bases de données utiles pour mesurer les progrès vers un système alimentaire durable ;
- Des indicateurs spécifiques à la transition du système alimentaire ;
- Des cibles chiffrées permettant d'évaluer l'évolution des indicateurs.

Analyse de l'existant

Le plan de relance prévoit de financer deux projets en vue d'améliorer les connaissances sur les systèmes alimentaires. L'un concerne la mise en œuvre d'une veille statistique au sein d'un observatoire de la consommation alimentaire (APAQ-W). L'autre concerne le lancement du baromètre de l'alimentation dont l'objectif principal est la production d'une vue d'ensemble de l'évolution du système alimentaire wallon via des indicateurs.

Si le premier outil peut répondre au manque de données sur les habitudes de consommation, le deuxième outil pourrait bien répondre aux attentes formulées par le CwAD s'il parvient à monitorer de manière efficace la politique wallonne en matière de système alimentaire.

Mais les ressources actuellement allouées au baromètre de l'alimentation risquent d'être rapidement insuffisantes étant donné la limitation de ses missions à la production d'indicateurs, ce qui ne permet pas de répondre aux ambitions d'un monitoring.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à mettre en place un outil de monitoring stratégique du système alimentaire wallon qui renforcera le projet de baromètre de l'alimentation prévu dans le cadre de la Stratégie Manger Demain et inscrit au plan de relance de la Wallonie.

Le projet de baromètre de l'alimentation est dédié à la production d'indicateurs sur base des objectifs identifiés dans le Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie » et des mesures prises dans le cadre de la Stratégie Manger Demain.

Il doit être complété par un outil de monitoring stratégique ayant pour objectif principal de fournir une analyse stratégique globale sur base du suivi des progrès de la Wallonie vers un système alimentaire durable.

Le suivi des progrès de la Wallonie étant contraint par les données et les indicateurs disponibles, il s'agira également de proposer le développement de nouvelles sources de données et de nouveaux indicateurs. Plusieurs propositions concrètes ont déjà été formulées par les acteurs du terrain, en voici quelques exemples qui restent à préciser :

- Un recensement des emplois liés à l'alimentation en Wallonie ;
- Un recensement et une caractérisation de l'aide alimentaire ;
- Un indicateur de protection des terres agricoles ;
- Un indicateur d'accès à l'alimentation ;
- Des indicateurs de production/consommation en Wallonie ;
- Une analyse croisée des différentes données en lien avec l'alimentation.

Ces propositions devront être recensées et analysées dans la première phase de mise en œuvre de l'action afin de caractériser l'outil en fonction des attentes des pouvoirs publics et des acteurs de la chaîne alimentaire.

DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
Partie stratégique (1/3) – Présentation du baromètre actuel, évaluation et définition des caractéristiques attendues pour la mise en place de l'outil de monitoring	Présentation et consultation du CwAD Consultation des acteurs Rapport
Partie opérationnelle – Mise en place de l'outil <ul style="list-style-type: none"> • Intégration des sources de données et des indicateurs recensés dans le baromètre • Proposition d'analyses croisées sur base des données existantes et réalisation de ces études • Proposition de nouvelles bases de données et indicateurs pour renforcer les connaissances du système alimentaire • Analyse des résultats 	Mise en place de l'outil
Partie Stratégique (2/3) – Identification de cibles chiffrées et mesure systématique des progrès réalisés	Rapport
Partie stratégique (3/3) – Formulation de conseils et partage des informations auprès des décideurs politiques, du CwAD, des acteurs de la chaîne alimentaire et des citoyens	Rapports



Action C.2 - Renforcer la gouvernance du système alimentaire au niveau régional et au niveau local

Instruments politiques	Gouvernance, innovation	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
	OS3	Générer de la prospérité socio-économique
	OS4	Préserver l'environnement
	OS6	Mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces
Objectif opérationnel spécifique auquel l'action contribue	0048	Co-construire et co-gérer la politique alimentaire wallonne, en incluant des représentants de l'ensemble des acteurs du système alimentaire
Publics cibles de l'action	Autres (CwAD et CPA) et pouvoirs publics	
Ministres pilotes	Céline Tellier, Christie Morreale, Willy Borsus	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Éléments de contexte

Une gouvernance responsable et efficace est indispensable pour guider et déployer la transition vers un système alimentaire plus durable en Wallonie.

Au sein du Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie », les acteurs ont souligné la nécessité de faire reposer cette gouvernance sur une dynamique participative et collaborative incluant l'ensemble des acteurs du système.

Dans cet objectif, la mesure 2 de la stratégie « Manger Demain » prévoit la mise en place de conseils de politiques alimentaires aux niveaux local et régional. Au niveau régional, le Collège wallon de l'Alimentation Durable (CwAD) – composé de 40 acteurs du système alimentaire wallon – a été mis en place le 15 octobre 2020 afin d'accélérer la transition vers un système alimentaire plus durable. Au niveau local, des structures de gouvernance collaboratives communales ou supra-communales – dont les Conseils de Politique Alimentaire (CPA) – se développent en vue de favoriser une gouvernance bottom-up de la transition du système alimentaire.

Principaux freins

En ce qui concerne l'échelle régionale, le rôle et la gouvernance du CwAD ne sont pas assez clairement définis, ce qui génère des incompréhensions d'une part vis-à-vis de son rôle dans la mise en œuvre de ses missions, et d'autre part quant à sa responsabilité dans la gouvernance du système alimentaire wallon. Des questions se posent également à propos de la composition du CWAD (trop nombreux, pas assez représentatifs, ...) Par ailleurs, il est souligné que pour certaines structures qui ne sont pas subventionnées pour réaliser les missions du CwAD et/ou pour certaines structures membres du CwAD, il est compliqué de remplir les missions qui leur sont conférées sans ressources complémentaires ou sans délai raisonnable pour accomplir cette tâche.

En ce qui concerne l'échelle locale, le développement d'instances de gouvernance prend du temps et nécessite des ressources importantes pour dynamiser un collectif, définir et mettre en place des méthodologies de travail, encourager des expérimentations, etc. De façon générale, la question de la transition vers un système alimentaire plus durable est complexe et nécessite l'identification de solutions innovantes. Par ailleurs, les acteurs de la gouvernance sont nombreux, ce qui multiplie les approches et enjeux à concilier.

Analyse de l'existant

Au niveau régional, les missions du CwAD sont définies au sein du décret du 2 mai 2019 modifiant le décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable et le décret du 6 novembre 2008 portant sur la rationalisation de fonction consultative. Seule la gouvernance du CwAD relative à sa mission de participation à l'élaboration de propositions d'actions à intégrer dans l'Alliance Emploi-Environnement sur l'Alimentation (AEEA) a fait l'objet d'une note au Gouvernement. Une note de



cadre visant spécifiquement la gouvernance du CWAD a été proposée à ses membres en juin 2020 le définissant comme un espace de participation et de dialogue ; ses deux missions principales en tant qu'espace de participation étant l'orientation des travaux de l'AEAA et l'émission d'avis dans le domaine de l'alimentation durable.

Au niveau local, dans le cadre de la Stratégie Manger Demain, la Cellule Manger Demain s'est vue confier la mission de soutenir la structuration et la mise en réseau de CPA. Ce travail d'accompagnement, mené en collaboration avec le Réseau des Acteurs Wallons de l'Alimentation Durable (RAWAD) est valorisé par les porteurs de projet de CPA, lesquels sont demandeurs que ce travail soit poursuivi. Sur base d'une consultation des acteurs du territoire, une note de cadrage visant à mieux baliser ce qu'est un CPA en Wallonie est en cours de préparation et sera soumise à l'avis du CWAD. Un document de recommandations destinés aux porteurs de CPA est également en cours de préparation pour faciliter la mise en place des CPA.

Au-delà des CPA, la question de l'alimentation est également traitée par d'autres acteurs tels que des Groupes d'Action Locale (GAL) et certaines communes – qui en ont les moyens- au travers de leurs Plans de Cohésion Sociale (PCS) par exemple. Ces structures font dès lors partie des acteurs de la gouvernance à considérer

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de renforcer la gouvernance du système alimentaire au niveau régional et au niveau local en veillant à rendre opérationnelles les instances mises en place (ou en voie de l'être).

Au niveau régional, cette action se traduit par une redéfinition de la composition du CWAD, une clarification des rôles, de la gouvernance, de la responsabilité et des ressources dont dispose le CWAD pour mener à bien ses missions et ainsi contribuer à la transition vers un système alimentaire plus durable en Wallonie. L'action prévoit aussi l'évaluation, en vue de son amélioration, du CWAD en tant que lieu de participation.

Au niveau local, cette action se traduit par la prolongation du dispositif d'accompagnement des CPA (structuration, mise en réseau) ainsi que la mise en place de formations (animation de collectif et méthodologie de travail) et l'octroi de ressources visant à encourager des expérimentations locales. Une fois que leur développement le permettra, les CPA devront faire l'objet d'une évaluation.

Ces expérimentations locales menées par les CPA locaux, le CWAD et/ou autres initiatives de démocratie alimentaire, seront identifiées et coconstruites pour répondre aux enjeux identifiés au sein de ces structures de gouvernance. Si jugé pertinentes par rapport aux enjeux des systèmes alimentaires, des moyens d'action leurs seront confiés dans un but d'innovation et afin de tester des solutions ainsi que leur déploiement sur tout ou partie du territoire Wallon.

Notamment, l'utilisation d'une approche basée sur les laboratoires sociaux ('Social Lab ') sera facilitée. Un Social Lab est un lieu d'expérimentation et d'innovation sociale où des personnes concernées, aux profils variés, recherchent ensemble les causes profondes de ce qui ne fonctionne pas dans le système et collaborent pour élaborer et tester, dans le monde réel, des solutions aux problématiques identifiées.

DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
<p>Au niveau régional – Collège wallon de l'Alimentation Durable</p> <ul style="list-style-type: none">• Redéfinir la composition du CWAD• Clarification du rôle et de la gouvernance du CWAD pour chacune de ses missions• Clarification de la responsabilité du CWAD dans la mise en œuvre des actions qu'il propose ou d'avis qu'il remet• Clarification des ressources et moyens dont dispose les membres du CWAD pour mener à bien ses missions• Evaluation du fonctionnement du CWAD	<p>Document officiel approuvé par le Gouvernement</p>



<p>Au niveau local – Instances de gouvernance locales</p> <ul style="list-style-type: none">• Prolonger le dispositif d'accompagnement des CPA (structuration, mise en réseau)• Mettre en place des formations en animation de collectif et en mobilisation• Octroi de ressources pour encourager des expérimentations participatives locales (type social lab ou autres)• Evaluation des CPA	<p>Décision de prolongation effective</p> <p>Développement de modules et organisation de formation</p> <p>Montants des crédits octroyés aux instances locales</p>
<p>Mise en place d'un appui méthodologique à la gouvernance responsable et efficace des systèmes alimentaires de façon dynamique et participative pour les acteurs régionaux et locaux (tenir compte des rapports de force, adopter une approche systémique, comprendre les causes profondes des problèmes et non leurs symptômes pour développer des solutions innovantes à fort potentiel de transition des systèmes alimentaires,...)</p>	<p>Offre de support et d'outils méthodologiques</p>



**Action C.3 - Renforcer la transversalité et la cohérence des politiques wallonnes en lien avec le système alimentaire**

Instrument politique	Gouvernance	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
	OS3	Générer de la prospérité socio-économique
	OS4	Préserver l'environnement
	OS6	Mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces
Objectif opérationnel spécifique auquel l'action contribue	0046	Renforcer la transversalité et la cohérence des politiques wallonnes en lien avec le système alimentaire
Public cible de l'action	Pouvoirs publics	
Ministres pilotes	Céline Tellier, Christie Morreale, Willy Borsus	

SCRIPTION DU CONTEXTE**Éléments de contexte**

En plus d'un soutien à apporter aux dispositifs locaux et régionaux de gouvernance (voir fiche 1), une gouvernance responsable et efficace du système alimentaire nécessite également la transversalité et la mise en cohérence des politiques publiques en lien avec le système alimentaire. Ce dernier est en effet à la croisée de nombreux enjeux sociétaux. Or, les politiques liées à l'alimentation sont abordées à travers chaque enjeu sociétal et non à l'échelle du système alimentaire dans sa globalité, ce qui génère une articulation complexe des politiques en lien avec les systèmes alimentaires.

Principaux freins

Les freins ayant déjà été identifiés sont :

- Une méconnaissance et une non prise en compte du [Référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie »](#) par les décideurs et acteurs publics. Ce référentiel permet de dépasser l'opposition entre alimentation durable et alimentation non-durable en privilégiant la notion de « système alimentaire durable » ;
- Une méconnaissance par les décideurs et acteurs public des différents plans et stratégies existant à l'échelle de la Wallonie en lien avec les systèmes alimentaires ;
- Une structuration de la politique wallonne qui ne prévoit pas d'avoir un Ministre en charge de la question du système alimentaire, ni d'avoir un référent « Système alimentaire » au sein de chaque cabinet ministériel, ce qui rend la gestion de la transversalité et de la cohérence des politiques en lien avec le système alimentaire complexe.

D'autres freins nécessitent d'être clairement identifiés.

Analyse de l'existant

Ces quatre dernières années, quatre dispositifs institutionnels ont eu pour but de renforcer la transversalité et la mise en cohérence des politiques en matière d'alimentation :

- En 2017 et 2018, un référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie » a été coconstruit avec les acteurs du système alimentaire wallon : il définit pour la première fois une vision commune et partagée de ce qu'est un système alimentaire durable en prenant soin de refléter les préoccupations et sensibilités de tous les acteurs.
- En 2018, une première stratégie dédiée aux systèmes alimentaires wallons a vu le jour – la Stratégie Manger Demain : elle permet de donner une méthode de travail (le cadre opérationnel) et insiste sur la nécessité de mettre en cohérence les politiques liées à l'alimentation. Elle prévoit notamment de coordonner des politiques en lien avec l'alimentation durable au moyen de réunions régulières réunissant les principaux cabinets concernés (mesure 3), d'analyser et de mettre en synergie les différents plans d'action gouvernementaux en lien avec l'alimentation durable au moyen du travail de mise en cohérence réalisé par le SPW (mesure 9).
- En 2019, une première Alliance Emploi-Environnement sur l'Alimentation est annoncée au sein de la Déclaration de politique régionale 2019-2024 pour permettre d'opérationnaliser la transition vers un système alimentaire durable.



- En 2020, le tout nouveau Collège wallon de l'Alimentation durable voit sa composition confirmée par le Gouvernement Wallon. Il rassemble une grande diversité d'acteurs du système alimentaire wallon ayant pour missions, notamment, d'orienter les travaux de l'Alliance et d'émettre des avis.

Ces quatre dispositifs relativement récents concernent ou vont concerner toute une série de porteurs de plans, programmes, politiques, initiatives publiques et privées qui pourraient contribuer de près ou de loin à atteindre les objectifs stratégiques du Référentiel « Vers un système alimentaire durable ».

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action a pour objectif de veiller à ce que l'Alliance Emploi-Environnement sur l'Alimentation contribue, notamment en s'appuyant sur une meilleure gouvernance, à renforcer la transversalité et la cohérence des politiques wallonnes en lien avec le système alimentaire en permettant notamment :

- L'identification des freins à la transversalité
- La levée des freins à la collaboration entre les porteurs de plans, programmes, stratégies, etc. liés au système alimentaire ;
- L'identification des actions qui se recouvrent, qui sont contradictoires ou manquantes ;
- La mise en œuvre de propositions visant à guider les pouvoirs publics dans leur prise de décision.

DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
Confier à la plateforme inter-administration alimentation l'analyse des freins et leviers de la transversalité et de la cohérence des politiques wallonnes (plans, stratégies et autres projets politiques) en lien avec le système alimentaire et la tâche d'en informer régulièrement les cabinets concernés, et le CwAD	
Réaliser un tableau de bord pour suivre les politiques wallonnes en matière d'alimentation	
Constitution d'un regroupement politique (inter-cabinet) spécifiquement dédié à la mise en synergie des différents plans d'action gouvernementaux en lien avec l'alimentation et ce, à différents niveaux de pouvoir (en tout cas : Région wallonne et FWB) et organisation de rencontres régulières entre ce regroupement politique et les représentants des acteurs principaux du système alimentaire	Mise en place des structures dédiées
Identification des référents alimentation au sein des cabinets	



Action C.4 - Apporter un appui méthodologique à la collecte d'informations dans le secteur de l'aide alimentaire

Instruments politiques	Monitoring et planification, Recherche & Etudes	
Objectifs stratégiques auxquels l'action contribue	OS1	Garantir la disponibilité et l'accès à tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	OS2	Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
	OS6	Mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces
Objectifs opérationnels spécifiques auxquels l'action contribue	002	Garantir l'accès des personnes défavorisées à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
	0036	Améliorer l'état des connaissances en matière de système alimentaire durable
	0045	Anticiper et garder la maîtrise des enjeux stratégiques pour le système alimentaire wallon
Public cible de l'action	Autres (secteur de l'aide alimentaire)	
Ministre pilote	Christie Morreale	

DESCRIPTION DU CONTEXTE

Éléments de contexte

L'organisme de concertation wallon de l'aide alimentaire – OCWA-, animé par la Fédération des Services sociaux et agréé par la Région wallonne pour soutenir le travail effectué en matière d'aide alimentaire, collecte des données auprès des organisations d'aide alimentaire de première ligne pour

- Tenir à jour un Répertoire de l'aide alimentaire permettant aux travailleurs sociaux d'orienter les demandes d'aide alimentaire vers les organisations les plus proches et/ou les plus en capacité à prendre en charge ces demandes
- Mesurer des évolutions en matière d'aide alimentaire
- Identifier de manière régulière les situations vécues sur le terrain (par exemple, engorgement de certains services, fermeture de services...) et les besoins qui s'y expriment (approvisionnement, autre besoin matériel, besoin de formation, besoin d'accompagnement ...)
- Faire remonter ces constats et besoins identifiés sur le terrain vers les responsables administratifs et politiques et, ainsi soutenir l'action publique en matière d'aide alimentaire.

Durant la crise sanitaire, les outils de l'OCWA se sont révélés particulièrement utiles ; ils ont été fortement sollicités par les acteurs de terrain mais également par les pouvoirs publics (soutien aux numéros d'urgence sociale). Cette crise a mis en lumière le besoin d'améliorer ces outils, notamment en renforçant leur base méthodologique.

En outre, pour mener à bien les politiques visant à concrétiser le Droit à l'alimentation, il conviendrait de disposer de données plus larges sur l'accès à l'alimentation des ménages vulnérabilisés.

Principaux freins

Il existe différents freins à la collecte et au rassemblement des données en vue d'élargir les bases de données existantes. Citons :

- La difficulté de cerner certaines mesures (par exemple nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, adéquation de l'offre d'aide alimentaire aux besoins et préférences des personnes en demande d'aide ...)
- La disparité des méthodes utilisées et des données collectées
- Le manque de collaboration entre les différents acteurs qui collectent et analysent ces données (notamment à des niveaux différents : province, région, fédéral)

Analyse de l'existant

Une multitude d'acteurs impliqués dans le secteur de l'aide alimentaire collectent des données. En voici quelques exemples :

- Le SPW Intégration et Action sociale
- L'OCWA qui entretient un répertoire de l'aide alimentaire centralisant des informations sur le secteur de l'aide alimentaire afin de faciliter le travail des organisations et des travailleurs sociaux qui veulent orienter des personnes vers une offre d'aide alimentaire adéquate.



- Le SPPIS collecte des données auprès des organisations d'aide alimentaire accréditées en vue de bénéficier des produits FEAD
- La Fédération des Banques alimentaire, la Croix-Rouge de Belgique, la Fédération des Restos du Cœur et la Coordination des Saint-Vincent de Paul collectent des informations sur leurs membres
- De très nombreuses organisations d'aide alimentaire de première ligne collectent des données sur les personnes aidées
- La fédération des CPAS
- Les mutuelles
- l'IWEPS, dans le cadre de son rapport sur « Droit à une alimentation saine et équilibrée » dans le cadre des politiques de cohésion sociale

Il faut veiller à compiler et à articuler ces bases de données disparates afin de guider les acteurs concernés et impliqués dans le secteur et les pouvoirs publics dans leur prise de décision.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste en la mise en place d'un appui méthodologique à l'OCWA dans la collecte des données qu'il effectue auprès des organisations d'aide alimentaire de sorte à élargir les connaissances du secteur d'aide alimentaire (en RW, par Province, par commune : Nombre de personnes recourant à l'aide alimentaire, le nombre et type d'organisation d'aide alimentaire, profil socio-économique des personnes recourant à l'aide alimentaire,...). Les objectifs de la proposition d'action sont :

- D'évaluer périodiquement l'effectivité du Droit à l'alimentation (mesurer des évolutions)
- De soutenir/orienter l'action publique en matière d'aide alimentaire et de mise en œuvre du droit à l'alimentation
- Soutenir/orienter l'action de tous les acteurs qui interviennent en matière d'aide alimentaire et de mise en œuvre du Droit à l'alimentation

En ce qui concerne sa mise en œuvre, il est proposé

- De confier cet appui méthodologique à un partenariat d'acteurs déjà actifs en matière de collecte et d'analyse de données sur la mise en œuvre du Droit à l'alimentation.
- Qu'une institution comme l'IWEPS ou l'université de Louvain-la Neuve, chaire de statistiques coordonne et pilote l'étude, menée en collaboration avec des acteurs tels que les Observatoires de la Santé, la Fédération des CPAS, l'Organisme de Concertation Wallon de l'Aide alimentaire, les fédérations d'organisations d'aide alimentaire (Banques alimentaires, Croix-Rouge, Restos du Cœur, Saint-Vincent,...).

DÉTAILS DE LA MISE EN ŒUVRE

DESCRIPTION	DÉLIVRABLES / INDICATEURS DE RÉALISATION
Identifier les données collectées en matière d'aide alimentaire et les méthodes utilisées par les acteurs les récoltant	Rapport
Identifier/préciser les besoins en matière de données	Rapport
Instaurer et soutenir des collaborations pour disposer d'un ensemble de données cohérent et validé	Nombre de collaborations instauré
Construire un ou plusieurs indicateurs sur l'effectivité du Droit à l'alimentation	Nombre d'indicateur



Direction du Développement durable. Contact : alimentation.durable@spw.wallonie.be
N°entreprise : 0316381138 - Dépôt légal : D/2022/11802/150 - ISBN : 978-2-8056-0466-9
Editeur responsable : Sylvie Marique, SERVICE PUBLIC DE WALLONIE - Place Joséphine Charlotte 2 - B-5100 Jambes